



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **lundi, le 7 janvier 2002**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Mesdames et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Marie-Andrée G. Laliberté, Fred Lang, Jim Miron, Jean Parr et Lise Vendette

Est aussi présente: M^{me} Hélène Boudreau, greffière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du **premier projet** de règlement numéro 717-4 - Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 717 de la Ville de Pincourt afin de créer la zone C1-03 à même une partie de la zone H1-02 et d'y permettre une école et ses usages accessoires
4. Adoption du **premier projet** de règlement numéro 717-5 - Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 717 de la Ville de Pincourt afin de créer les zones C1-04 et P1-01 à même une partie de la zone H1-03, d'y permettre une école et ses usages accessoires dans la zone C1-04 et de permettre certains usages communautaires extensifs dans la zone P1-01
5. Période de questions
6. Levée de la séance spéciale.

CERTIFICAT

Je soussignée, HÉLÈNE BOUDREAU, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment livré aux membres du conseil conformément à la loi.


HÉLÈNE BOUDREAU, O.M.A., GREFFIÈRE

2002-01-001

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 35, d'ouvrir la séance spéciale du 7 janvier 2002.



VILLE DE PINCOURT

No de résolution
ou annotation

2002-01-002

SUJET: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE
DU 7 JANVIER 2002

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 7 janvier 2002.

2002-01-003

SUJET: ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
717-4 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZO-
NAGE NUMÉRO 717 DE LA VILLE DE PINCOURT AFIN DE
CRÉER LA ZONE C1-03 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE
H1-02 ET D'Y PERMETTRE UNE ÉCOLE ET SES USAGES AC-
CESSOIRES

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le **premier projet** de règlement numéro 717-4 - Règle-
ment modifiant le règlement de zonage numéro 717 de la Ville de
Pincourt afin de créer la zone C1-03 à même une partie de la
zone H1-02 et d'y permettre une école et ses usages accessoires.

Que l'assemblée publique de consultation se tienne le 21 janvier
2002, à 19 h, dans la salle du conseil, ou à toute autre date dé-
terminée par la greffière.

2002-01-004

SUJET: ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
717-5 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZO-
NAGE NUMÉRO 717 DE LA VILLE DE PINCOURT AFIN DE
CRÉER LES ZONES C1-04 ET P1-01 À MÊME UNE PARTIE DE
LA ZONE H1-03, D'Y PERMETTRE UNE ÉCOLE ET SES USA-
GES ACCESSOIRES DANS LA ZONE C1-04 ET DE PERMET-
TRE CERTAINS USAGES COMMUNAUTAIRES EXTENSIFS
DANS LA ZONE P1-01

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le **premier projet** de règlement numéro 717-5 - Règle-
ment modifiant le règlement de zonage numéro 717 de la Ville de
Pincourt afin de créer les zones C1-04 et P1-01 à même une par-
tie de la zone H1-03, d'y permettre une école et ses usages ac-
cessoires dans la zone C1-04 et de permettre certains usages
communautaires extensifs dans la zone P1-01.

Que l'assemblée publique de consultation se tienne le 21 janvier
2002, à 19 h, dans la salle du conseil, ou à toute autre date dé-
terminée par la greffière.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Aucune question de l'auditoire.

2002-01-005

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 36, de lever la séance spéciale du 7 janvier 2002.


MICHEL KANDYBA, MAIRE


HÉLÈNE BOUDREAU, O.M.A., GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 8 janvier 2002**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Monsieur le conseiller Fred Lang

Est aussi présente: M^{me} Nicole Drouin, assistante-greffière

À 20 h, monsieur le maire Michel Kandyba et monsieur le conseiller Fred Lang constatent qu'il y a défaut de quorum et par conséquent ajournent la présente séance à **mardi, le 15 janvier 2002**, à 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL de la reprise de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 15 janvier 2002**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Mesdames et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Marie-Andrée G. Laliberté, Fred Lang, Jim Miron, Jean Parr et Lise Vendette

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, assistante-greffière et M. Michel Perrier, directeur du développement urbain

CERTIFICAT

Je soussignée, HÉLÈNE BOUDREAU, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance ajournée a été dûment livré aux membres du conseil conformément à la loi.


HÉLÈNE BOUDREAU, O.M.A., GREFFIÈRE

2002-01-006

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JANVIER 2002

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 38, d'ouvrir la séance régulière du mois de janvier 2002.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-01-007

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 11 ET 17 DÉCEMBRE 2001

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux des séances des 11 et 17 décembre 2001, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2002-01-008

SUJET: APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 11 ET 17 DÉCEMBRE 2001

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les procès-verbaux des séances des 11 et 17 décembre 2001.

2002-01-009

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par la trésorière de la liste des dépenses payées du mois de décembre 2001 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2002-01-010

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2001-12 tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2002-01-011

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée à la directrice générale en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la directrice générale, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de décembre 2001 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2002-01).

2002-01-012

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Considérant l'autorisation accordée à la directrice générale en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la directrice générale, de la liste des contrats qu'elle a autorisés pour le mois de décembre 2001 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716 (liste numéro C-2002-01).

2002-01-013

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES 2001 AUTORISÉS PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Considérant l'autorisation accordée à la directrice générale en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la directrice générale, de la liste des transferts budgétaires qu'elle a autorisés pour le mois de décembre 2001 conformément au Règlement numéro 716.

2002-01-014

SUJET: INSCRIPTIONS AUX ASSISES 2002 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'inscription de sept (7) délégués aux assises 2002 de l'Union des municipalités du Québec.

Que cette dépense de 4 900 \$ plus les taxes applicables soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

19 h 42

À 19 h 42, monsieur le conseiller Fred Lang quitte son siège

2002-01-015

SUJET: ADHÉSION 2002 À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET AU CENTRE DE RESSOURCES MUNICIPALES EN RELATIONS DU TRAVAIL ET RESSOURCES HUMAINES

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'adhésion 2002 à l'Union des municipalités du Québec.

Que la cotisation annuelle, au montant de 5 436,47 \$, toutes taxes incluses, soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-494.

D'autoriser l'adhésion 2002 au Centre de ressources municipales en relations du travail et ressources humaines.

Que la cotisation annuelle, au montant de 5 141,62 \$, toutes taxes incluses, soit imputée au poste budgétaire 02-160-00-419.

2002-01-016

SUJET: AUGMENTATION SALARIALE DE BASE DE L'ÉQUIPE DE GESTION

Considérant les augmentations salariales accordées aux employés syndiqués en vertu des conventions collectives en vigueur au 1^{er} janvier 2002 ;

Considérant la recommandation de la direction générale validée en commission administrative spéciale, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à tous les gestionnaires à temps plein de la Ville de Pincourt une augmentation salariale de base au même pourcentage que l'augmentation accordée aux employés syndiqués en vertu des conventions collectives en vigueur pour l'année 2002.

Que cette augmentation soit rétroactive au 1^{er} janvier 2002.

19 h 45

À 19 h 45, monsieur le conseiller Fred Lang reprend son siège.

2002-01-017

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative : (aucune)

Commission de développement et de services aux citoyens :

- le 5 novembre 2001

Commission de sécurité publique :

- le 10 décembre 2001

Commission technique: (aucune)

Comité consultatif d'urbanisme : (aucun)

2002-01-018

SUJET: DÉROGATION MINEURE - FUTURS 93 ET 95, CHEMIN DUHAMEL

Considérant que toutes les exigences prévues par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 615 ont été observées, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la résolution.

Que la largeur minimale de terrain de 23 m et la superficie minimale de terrain de 925 m² pour les futurs 93 et 95, chemin Duhamel soient autorisées.

2002-01-019

SUJET: RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LA GESTION DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION (SGU-97-01)

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le renouvellement du contrat de la gestion des boues, appel d'offres SGU-97-01, avec Conteneurs Castonguay Inc. pour une cinquième année consécutive, au montant de 63 940,15 \$, taxes et indexation incluses, pour l'année 2002.

Les crédits sont disponibles et les dépenses seront imputées au poste budgétaire 02-414-06-498.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-01-020

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE CHEF DE DIVISION LOISIR

Considérant l'autorisation accordée au chef de division loisir en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par le chef de division loisir de la liste des contrats autorisés pour le mois de décembre 2001 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716.

2002-01-021

SUJET: AUTORISATION – HIVER EN FÊTE 2002

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la tenue de l'activité "Hiver en fête" au parc Olympique le samedi 2 février 2002.

En vertu de l'article 11.2 du règlement numéro 714 "Règlement concernant les parcs, terrains de jeux et places publiques", de modifier les restrictions prévues à l'article 8 dudit règlement lors de cet événement, afin de permettre certaines activités, notamment : campement scouts avec feu de joie (nuit du 1^{er} au 2 février), tours de motoneiges, tours de bombardier B-12, tours de traîneaux à chevaux, kiosques de restauration et d'articles promotionnels, stationnement et circulation de véhicules de service.

2002-01-022

SUJET: OFFRE DE TERRAIN ET ENTENTE DE PARTENARIAT À LA COMMISSION SCOLAIRE DES TROIS-LACS EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UNE ÉCOLE SECONDAIRE SUR LE TERRITOIRE DE PINCOURT

Considérant la volonté de la Ville de Pincourt de favoriser l'implantation d'une école secondaire sur son territoire afin de desservir la clientèle scolaire de l'Île Perrot ;

Considérant les approches faites en ce sens dans le passé par les autorités municipales de Pincourt à la Commission scolaire des Trois-Lacs ;

Considérant l'annonce faite par le ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi, monsieur François Legault ;

Considérant la demande du 11 janvier 2002 adressée à la Ville de Pincourt par la Commission scolaire des Trois-Lacs, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

Que la Ville de Pincourt réponde favorablement à la demande de la Commission scolaire des Trois-Lacs en lui offrant gratuitement un terrain d'approximativement 63 000 mètres carrés à même le lot numéro 1 722 898, appartenant à la Ville de Pincourt, ou alternativement un terrain d'approximativement 57 000 mètres carrés à même le lot numéro 1 575 185, appartenant également à la Ville de Pincourt, en bordure de la 5^e Avenue.

Que la Ville de Pincourt transmette avec cette résolution un document de présentation de l'offre globale de la Ville de Pincourt à la Commission scolaire des Trois-Lacs, document préparé par le Service du développement urbain.

Que la Ville de Pincourt souhaite le plus grand succès à la Commission scolaire des Trois-Lacs dans ce projet et lui assure sa plus grande collaboration pour cette réalisation.

Que copie de cette résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, madame Louise Harel, au ministre d'État à l'Éducation et à l'Emploi, monsieur François Legault, au député du comté de Vaudreuil, monsieur Yvon Marcoux, aux municipalités de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Terrasse-Vaudreuil et à la Ville de l'Île-Perrot.

2002-01-023

SUJET: PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET
LES PREMIERS RÉPONDANTS DE LA VILLE DE PINCOURT
INC. POUR L'ANNÉE 2002

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et la directrice générale et greffière, madame Hélène Boudreau, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le protocole d'entente entre la Ville de Pincourt et Les premiers Répondants de la Ville de Pincourt inc. pour l'année 2002.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 19 h 50 et s'est terminée à 19 h 54.

*Amendée par
rés. 2002-10-387*



No de résolution
ou annotation

2002-01-024

VILLE DE PINCOURT

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 15 JANVIER 2002

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 55, de lever la séance du 15 janvier 2002.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

HÉLÈNE BOUDREAU, O.M.A., GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de consultation, tenue le **21 janvier 2002**, à 19 h 10, dans la salle du conseil de la Ville, sur les projets de Règlements numéros 717-4 et 717-5 :

PROJET DE RÈGLEMENT N° 717-4 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717 DE LA VILLE DE PINCOURT AFIN DE CRÉER LA ZONE C1-03 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H1-02 ET D'Y PERMETTRE UNE ÉCOLE ET SES USAGES ACCESSOIRES

PROJET DE RÈGLEMENT N° 717-5 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717 DE LA VILLE DE PINCOURT AFIN DE CRÉER LES ZONES C1-04 ET P1-01 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H1-03, DE PERMETTRE UNE ÉCOLE ET SES USAGES ACCESSOIRES DANS LA ZONE C1-04 ET DE PERMETTRE CERTAINS USAGES COMMUNAUTAIRES EXTENSIFS DANS LA ZONE P1-01

PRÉSENCES

Monsieur le Maire Michel Kandyba

Madame Hélène Boudreau, directrice générale et greffière, monsieur Michel Perrier, directeur du développement urbain et monsieur Richard Dubois, coordonnateur du génie et de l'urbanisme

Le 7 janvier 2002, les premiers projets de Règlements numéros 717-4 et 717-5 ont respectivement été approuvés par les résolutions numéros 2002-01-003 et 2002-01-004. L'avis public de consultation publique à cet effet a été donné le 8 janvier 2002 et publié le 12 janvier 2002.

Le 21 janvier 2002, à 19 h, une assemblée publique présidée par Monsieur le Maire Michel Kandyba a lieu dans la salle du conseil conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Trois (3) personnes sont présentes dans la salle.

Après avoir expliqué les projets de règlements, entendu les personnes qui désirent s'exprimer, identifié les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation et expliqué la nature et les modalités d'exercice du droit de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter, la consultation publique est terminée et Monsieur le Maire clôt l'assemblée à 19 h 50.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

HÉLÈNE BOUDREAU, O.M.A., GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **lundi, le 21 janvier 2002**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Mesdames et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Marie-Andrée G. Laliberté, Fred Lang, Jean Parr et Lise Vendette

Absence motivée: M. le conseiller Jim Miron

Est aussi présente: M^{me} Hélène Boudreau, greffière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
- 3.a) Adoption du second projet de règlement numéro 717-4 – modification de zonage – zone H1-02
- 3.b) Avis de motion – modification de zonage – zone H1-02
- 4.a) Adoption du second projet de règlement numéro 717-5 – modification de zonage – zone H1-03
- 4.b) Avis de motion – modification de zonage – zone H1-03
5. Période de questions
6. Levée de la séance spéciale.

CERTIFICAT

Je soussignée, HÉLÈNE BOUDREAU, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment livré aux membres du conseil conformément à la loi.


HÉLÈNE BOUDREAU, O.M.A., GREFFIÈRE

2002-01-025

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 50, d'ouvrir la séance spéciale du 21 janvier 2002.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2002-01-026 SUJET: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE
DU 21 JANVIER 2002
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 21 janvier 2002.
- 2002-01-027 SUJET: ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
717-4 – MODIFICATION DE ZONAGE – ZONE H1-02
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter le second projet de règlement numéro 717-4 - Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 717 de la Ville de Pincourt afin de créer la zone C1-03 à même une partie de la zone H1-02 et d'y permettre une école et ses usages accessoires.
- 2002-01-028 AVIS DE MOTION – MODIFICATION DE ZONAGE – ZONE H1-02
- Monsieur le conseiller Jean Parr annonce qu'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 717 de la Ville de Pincourt afin de créer la zone C1-03 à même une partie de la zone H1-02 et d'y permettre une école et ses usages accessoires sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
- Compte tenu du dépôt du projet de règlement, que dispense de lecture dudit règlement soit accordée lors de son adoption.
- 2002-01-029 SUJET: ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
717-5 – MODIFICATION DE ZONAGE – ZONE H1-03
- PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter le second projet de règlement numéro 717-5 - Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 717 de la Ville de Pincourt afin de créer les zones C1-04 et P1-01 à même une partie de la zone H1-03, de permettre une école et ses usages accessoires dans la zone C1-04 et de permettre certains usages communautaires extensifs dans la zone P1-01.



No de résolution
ou annotation

2002-01-030

VILLE DE PINCOURT

AVIS DE MOTION – MODIFICATION DE ZONAGE – ZONE H1-03

Monsieur le conseiller Jean Parr annonce qu'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 717 de la Ville de Pincourt afin de créer les zones C1-04 et P1-01 à même une partie de la zone H1-03, de permettre une école et ses usages accessoires dans la zone C1-04 et de permettre certains usages communautaires extensifs dans la zone P1-01 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

Compte tenu du dépôt du projet de règlement, que dispense de lecture dudit règlement soit accordée lors de son adoption.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Aucune question de l'auditoire.

2002-01-031

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 55, de lever la séance spéciale du 21 janvier 2002.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

HÉLÈNE BOUDREAU, O.M.A., GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 29 janvier 2002**, à 19 h 25, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Mesdames et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Marie-Andrée G. Laliberté, Fred Lang, Jim Miron, Jean Parr et Lise Vendette

Est aussi présente: M^{me} Hélène Boudreau, greffière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Autorisation de signature d'un protocole d'entente avec l'Association de hockey mineur de Pincourt (A.H.M.P.)
4. Période de questions
5. Levée de la séance spéciale.

CERTIFICAT

Je soussignée, HÉLÈNE BOUDREAU, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment livré aux membres du conseil conformément à la loi.


HÉLÈNE BOUDREAU, O.M.A., GREFFIÈRE

2002-01-032

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 25, d'ouvrir la séance spéciale du 29 janvier 2002.

2002-01-033

SUJET: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE
DU 29 JANVIER 2002

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 29 janvier 2002.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-01-034

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE PINCOURT (A.H.M.P.)

*Amendée par
2002-05-250*

Considérant le dépôt des documents requis par la Ville de Pincourt par l'Association de hockey mineur de Pincourt (A.H.M.P.);

Considérant l'avancement du dossier et la ferme volonté de l'A.H.M.P. de réaliser le projet en vue de l'ouverture d'une première phase du projet en 2002;

Considérant les engagements de la Ville de Pincourt dans ce dossier en partenariat avec l'A.H.M.P., il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba et la greffière, madame Hélène Boudreau ou, en son absence, l'assistante-greffière, madame Nicole Drouin à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un protocole d'entente avec l'A.H.M.P. concernant l'implantation du Centre culturel et sportif régional – Île Perrot.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Aucune question de l'auditoire.

2002-01-035

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 26, de lever la séance spéciale du 29 janvier 2002.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

HÉLÈNE BOUDREAU, O.M.A., GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **lundi, le 4 février 2002**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Mesdames et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Marie-Andrée G. Laliberté, Fred Lang, Jean Parr et Lise Vendette

Absence motivée: M. le conseiller Jim Miron

Est aussi présente: M^{me} Hélène Boudreau, greffière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement numéro 717-4 - Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 717 de la Ville de Pincourt afin de créer la zone C1-03 à même une partie de la zone H1-02 et d'y permettre une école et ses usages accessoires
4. Adoption du règlement numéro 717-5 - Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 717 de la Ville de Pincourt afin de créer les zones C1-04 et P1-01 à même une partie de la zone H1-03, de permettre une école et ses usages accessoires dans la zone C1-04 et de permettre certains usages communautaires extensifs dans la zone P1-01
5. Période de questions
6. Levée de la séance spéciale.

CERTIFICAT

Je soussignée, HÉLÈNE BOUDREAU, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment livré aux membres du conseil conformément à la loi.

HÉLÈNE BOUDREAU, O.M.A., GREFFIÈRE

2002-02-036

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 32, d'ouvrir la séance spéciale du 4 février 2002.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **lundi, le 4 février 2002**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Mesdames et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Marie-Andrée G. Laliberté, Fred Lang, Jean Parr et Lise Vendette

Absence motivée: M. le conseiller Jim Miron

Est aussi présente: M^{me} Hélène Boudreau, greffière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement numéro 717-4 - Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 717 de la Ville de Pincourt afin de créer la zone C1-03 à même une partie de la zone H1-02 et d'y permettre une école et ses usages accessoires
4. Adoption du règlement numéro 717-5 - Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 717 de la Ville de Pincourt afin de créer les zones C1-04 et P1-01 à même une partie de la zone H1-03, de permettre une école et ses usages accessoires dans la zone C1-04 et de permettre certains usages communautaires extensifs dans la zone P1-01
5. Période de questions
6. Levée de la séance spéciale.

CERTIFICAT

Je soussignée, HÉLÈNE BOUDREAU, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment livré aux membres du conseil conformément à la loi.

HÉLÈNE BOUDREAU, O.M.A., GREFFIÈRE

2002-02-036

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 32, d'ouvrir la séance spéciale du 4 février 2002.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-02-037

SUJET: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE
DU 4 FÉVRIER 2002

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 4 février 2002.

2002-02-038

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 717-4 – RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717 DE
LA VILLE DE PINCOURT AFIN DE CRÉER LA ZONE C1-03 À
MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H1-02 ET D'Y PERMETTRE
UNE ÉCOLE ET SES USAGES ACCESSOIRES

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 717-4 et renonçant à sa lecture en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, d'adopter le règlement numéro 717-4 - Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 717 de la Ville de Pincourt afin de créer la zone C1-03 à même une partie de la zone H1-02 et d'y permettre une école et ses usages accessoires.

2002-02-039

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 717-5 - RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717 DE
LA VILLE DE PINCOURT AFIN DE CRÉER LES ZONES C1-04
ET P1-01 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H1-03, DE PER-
METTRE UNE ÉCOLE ET SES USAGES ACCESSOIRES DANS
LA ZONE C1-04 ET DE PERMETTRE CERTAINS USAGES
COMMUNAUTAIRES EXTENSIFS DANS LA ZONE P1-01

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 717-5 et renonçant à sa lecture en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, d'adopter le règlement numéro 717-5 - Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 717 de la Ville de Pincourt afin de créer les zones C1-04 et P1-01 à même une partie de la zone H1-03, de permettre une école et ses usages accessoires dans la zone C1-04 et de permettre certains usages communautaires extensifs dans la zone P1-01.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Aucune question de l'auditoire.



No de résolution
ou annotation

2002-02-040

VILLE DE PINCOURT

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 34, de lever la séance spéciale du 4 février 2002.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

HÉLÈNE BOUDREAU, O.M.A., GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 12 février 2002**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Mesdames et messieurs les conseillers Marie-Andrée G. Laliberté, Fred Lang, Jean Parr et Lise Vendette

Absences motivées: Messieurs les conseillers Stéphane Boyer et Jim Miron

Est aussi présente: M^{me} Hélène Boudreau, directrice générale et greffière

2002-02-045

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE FÉVRIER 2002

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance régulière du mois de février 2002.

2002-02-046

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 7, 15, 21 ET 29 JANVIER 2002 ET 4 FÉVRIER 2002

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux des séances des 7, 15, 21 et 29 janvier 2002 et 4 février 2002, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2002-02-047

SUJET: APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 7, 15, 21 ET 29 JANVIER 2002 ET 4 FÉVRIER 2002

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les procès-verbaux des séances des 7, 15, 21 et 29 janvier 2002 et 4 février 2002.

2002-02-048

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par la trésorière de la liste des dépenses payées du mois de janvier 2002 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2002-02-049

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2002-01 tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2002-02-050

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée à la directrice générale en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la directrice générale, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de janvier 2002 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2002-02).

2002-02-051

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Considérant l'autorisation accordée à la directrice générale en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la directrice générale, de la liste des contrats qu'elle a autorisés pour le mois de janvier 2002 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716 (liste numéro C-2002-02).



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-02-052

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES 2001
AUTORISÉS PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Considérant l'autorisation accordée à la directrice générale en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la directrice générale, de la liste des transferts budgétaires qu'elle a autorisés pour le mois de décembre 2001 conformément au Règlement numéro 716.

2002-02-053

SUJET: AVANCE DE FONDS / PARTICIPANTS AUX ASSISES
ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une avance de fonds de 600 \$ à chaque participant de la Ville de Pincourt aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec ;

Qu'un rapport accompagné de pièces justificatives et, le cas échéant, d'un chèque de remboursement de solde, soit déposé à la trésorière au plus tard le 10 mai 2002 ;

Qu'à défaut d'un tel dépôt, la trésorière soit autorisée à rembourser à la Ville cette avance de 600 \$ chacun, à même la rémunération du participant à la période de paie suivant le 10 mai 2002 ;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.

2002-02-054

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS
DE ROULEMENT – ACHAT D'UN CAMION-ÉCHELLE

Considérant la recommandation de la commission administrative du 29 janvier 2002, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'un camion-échelle 30 pieds International 1977 modèle Cargo Star série 1950 numéro de série D1045GCA11921 de la Ville de La Prairie au montant de 19 400 \$ incluant les taxes nettes applicables ;

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-220-40-895.

*Amendée par
résolution
2002-03-092*



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq versements annuels égaux à compter de l'exercice financier 2003.

2002-02-055

SUJET: APPROPRIATION D'UN REVENU SUPPLÉMENTAIRE DE DROIT DE MUTATION

Considérant le droit de mutation à recevoir suite à la vente du centre d'achat régional Le Faubourg de l'Île ;

Considérant que ce droit de mutation générera un revenu de 403 500 \$ alors que les recettes totales de droits de mutation au budget 2002 étaient provisionnées à 175 000 \$;

Considérant la liste des projets spéciaux 2002 prioritaires validée à la commission administrative tenue le 29 janvier 2002, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Qu'un revenu supplémentaire de 208 200 \$ de droits de mutation soit ajouté au budget de 2002 ;

Qu'une dépense supplémentaire de 200 100 \$ soit affectée au budget d'opération 2002 pour réaliser un ensemble de vingt-trois (23) projets spéciaux d'entretien ou de réparations prioritaires tel que validés à la commission administrative du 29 janvier 2002 ;

Qu'un budget supplémentaire de 8 100 \$ soit affecté aux dépenses en immobilisations 2002 financées par le fonds d'administration pour trois projets spéciaux prioritaires tel que validés à la commission administrative du 29 janvier 2002 ;

Que pour chacun desdits projets une résolution d'autorisation de dépense soit adoptée avant la réalisation du projet afin d'en définir les paramètres avec précision.

2002-02-056

SUJET: AUTORISATION DE FACTURATION POUR SERVICES RENDUS À D'AUTRES MUNICIPALITÉS PAR LES PREMIERS RÉPONDANTS DE LA VILLE DE PINCOURT INC.

Considérant l'entente intervenue entre la Ville de Pincourt et les Premiers Répondants de la Ville de Pincourt Inc. pour avoir une brigade d'intervention médicale de première ligne sur le territoire de la ville de Pincourt ;

Considérant que les activités des Premiers Répondants de la Ville de Pincourt Inc. sont subventionnées par la Ville de Pincourt ;

Considérant la confirmation reçue du coordonnateur des services préhospitaliers et mesures d'urgence de la Régie régionale de la santé et des services sociaux Montérégie à l'effet que l'affectation



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

des Premiers Répondants de la Ville de Pincourt Inc. doit se limiter à l'intérieur du territoire de la ville de Pincourt à moins de circonstances exceptionnelles ;

Considérant qu'une étude provinciale des services de santé a été établi à 50 \$ le coût moyen d'une intervention par une équipe de premiers répondants ;

Considérant qu'au cours de l'année 2001, le centre de communication régional du Groupe Alerte Santé a affecté une équipe des Premiers Répondants de la Ville de Pincourt Inc. à des interventions à l'extérieur du territoire de la ville de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une facturation aux municipalités et villes sur le territoire desquelles sont intervenues des équipes des Premiers Répondants de la Ville de Pincourt Inc. au taux suivant : 50 \$ par intervention plus 15% de frais d'administration.

2002-02-057

SUJET: ADOPTION DE LA POLITIQUE # POL-ADM-GEN-2002-02-03
CONCERNANT L'UTILISATION DES SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES
ET INFORMATIQUES DE COMMUNICATION DE LA
VILLE À DES FINS PERSONNELLES

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la politique POL-ADM-GEN-2002-02-03 concernant l'utilisation des systèmes électroniques et informatiques de communication de la Ville à des fins personnelles.

2002-02-058

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 29 janvier 2002

Commission de développement et de services aux citoyens : (aucun)



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Commission de sécurité publique :

- 14 janvier 2002

Commission technique:

- 21 janvier 2002

Comité consultatif d'urbanisme : (aucun)

2002-02-059

SUJET: RÉCLAMATION DE M. RICHARD SEYMOUR, ÉVÉNEMENT DU 25 JUILLET 2001

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater la firme Pepin, Letourneau, avocats, et monsieur André Yergeau de André Yergeau & associés inc., experts en sinistre, représentant la compagnie d'assurance de la Ville de Pincourt, pour défendre les intérêts de la Ville de Pincourt comme ils le jugent à propos et agir en son nom dans la cause *La Fédération compagnie d'assurances du Canada* contre la Ville de Pincourt devant la Cour du Québec, district de Montréal, portant le numéro 500-22-067820-020.

2002-02-060

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 701 / PAIEMENT DE L'ESTIMATION PROGRESSIVE N^o 12 – COGNICASE SHERBROOKE INC.

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer à Cognicase Sherbrooke inc. la somme de 2 084,40 \$, représentant le paiement de l'estimation progressive n^o 12 (facture 126108) pour la mise à niveau des logiciels corporatifs.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le règlement numéro 701.

2002-02-061

SUJET: AFFECTATION DE SOLDES DISPONIBLES

Attendu que les règlements fermés numéros 584, 671, 694, 703 et 715 ont des soldes disponibles;

Attendu que lors de la préparation du budget 2002, il avait été décidé d'utiliser ces soldes disponibles pour pourvoir en tout ou en partie au paiement de la dette annuelle relative auxdits règlements, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie de la présente résolution, d'affecter ces soldes disponibles aux paiements des échéances annuelles en capital et intérêts:

Règlement 584	1 588 \$
Règlement 671	1 686 \$
Règlement 694	5 000 \$
Règlement 703	1 954 \$
Règlement 715	20 250 \$
	<u>30 478 \$</u>

2002-02-062

SUJET: AMORTISSEMENT DES MESURES TRANSITOIRES À MÊME LE SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ – EXERCICE 2001

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 24 355 \$ à même le surplus accumulé non affecté pour la dépense d'amortissement des mesures transitoires pour l'exercice 2001.

2002-02-063

SUJET: AMORTISSEMENT DES MESURES TRANSITOIRES À MÊME LE SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ – EXERCICE 2002

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 24 355 \$ à même le surplus accumulé non affecté pour la dépense d'amortissement des mesures transitoires pour l'exercice 2002.

2002-02-064

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT POUR DÉCRÉTER DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES DE COLLECTEURS PLUVIAL ET DOMESTIQUE, D'INFRASTRUCTURES DE DRAINAGE PLUVIAL ET DOMESTIQUE, DE RÉSEAU D'AQUEDUC, D'INFRASTRUCTURES DE RUES, ÉCLAIRAGE ET DIVERS AMÉNAGEMENTS CONNEXES DU PREMIER TRONÇON D'UN NOUVEAU BOULEVARD URBAIN EN DIRECTION SUD À PARTIR DE LA 5^E AVENUE ENTRE LA RUE KENDALL ET LES LIMITES MUNICIPALES DE VILLE DE L'ÎLE PERROT, ET LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES DE COLLECTEURS PLUVIAL ET DOMESTIQUE DÉBUTANT AU NOUVEAU BOULEVARD ET DESSERVANT LA PARTIE OUEST DE LA ZONE H1-03, ET DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES RACCORDEMENTS AUX COLLECTEURS PLUVIAL ET DOMESTIQUE DE LA FUTURE ÉCOLE SECONDAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES TROIS-LACS ET DU COMPLEXE CULTUREL ET



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

SPORTIF RÉGIONAL – ÎLE PERROT, ET DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CHEMIN DE SERVICE ENTRE LA RUE KENDALL ET LA LIMITE SUD-OUEST DU TERRAIN DE L'ÉCOLE SECONDAIRE, AINSI QU'UN FINANCEMENT PAR UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 1 750 000 \$ POUR EN DÉFRAYER LE COÛT

Monsieur le conseiller Jean Parr annonce qu'un règlement, pour décréter des travaux de construction d'infrastructures de collecteurs pluvial et domestique, d'infrastructures de drainage pluvial et domestique, de réseau d'aqueduc, d'infrastructures de rues, éclairage et divers aménagements connexes du premier tronçon d'un nouveau boulevard urbain en direction sud à partir de la 5^e Avenue entre la rue Kendall et les limites municipales de Ville de l'Île Perrot, et la construction d'infrastructures de collecteurs pluvial et domestique débutant au nouveau boulevard et desservant la partie ouest de la zone H1-03, et des travaux de construction des raccordements aux collecteurs pluvial et domestique de la future école secondaire de la Commission scolaire des Trois-Lacs et du Complexe culturel et sportif régional – Île Perrot, et des travaux de construction d'un chemin de service entre la rue Kendall et la limite sud-ouest du terrain de l'école secondaire, ainsi qu'un financement par un emprunt n'excédant pas 1 750 000 \$ pour en défrayer le coût, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2002-02-065

SUJET : OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME LEGAULT & TRUDEAU, ARPENTEURS-GÉOMÈTRES POUR LE LOTISSEMENT DES TERRAINS DES ZONES C1-03 ET C1-04

Considérant les résolutions 2002-01-022 et 2002-01-034 relativement à l'implantation d'une école secondaire à Pincourt et du Centre culturel et sportif régional – Île Perrot, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Qu'un mandat soit octroyé à la firme Legault & Trudeau, arpenteurs-géomètres pour procéder au lotissement des terrains situés dans les zones C1-03 et C1-04, de façon à ce que la zone C1-03 comporte un terrain de plus ou moins 36 000 mètres carrés de superficie et un autre pour la superficie résiduelle de la zone et que la zone C1-04 comporte un terrain d'une superficie approximative de 63 000 mètres carrés.

Que pour réaliser ce mandat une dépense n'excédant pas 1 500 \$ plus les taxes applicables soit autorisée et imputée au poste budgétaire 02-610-01-411.

2002-02-066

SUJET : OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME GÉNIVAR POUR LA CONFECTION DES PLANS ET DEVIS POUR LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES DE COLLECTEURS PLUVIAL ET

*Amendée par
2002-04-13B*



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

DOMESTIQUE, D'INFRASTRUCTURES DE DRAINAGE PLUVIAL ET DOMESTIQUE, DE RÉSEAU D'AQUEDUC, D'INFRASTRUCTURES DE RUES, ÉCLAIRAGE ET DIVERS AMÉNAGEMENTS CONNEXES DU PREMIER TRONÇON D'UN NOUVEAU BOULEVARD URBAIN EN DIRECTION SUD À PARTIR DE LA 5^E AVENUE ENTRE LA RUE KENDALL ET LES LIMITES MUNICIPALES DE VILLE DE L'ÎLE PERROT, ET LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES DE COLLECTEURS PLUVIAL ET DOMESTIQUE DÉBUTANT AU NOUVEAU BOULEVARD ET DESSERVANT LA PARTIE OUEST DE LA ZONE H1-03, ET DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES RACCORDEMENTS AUX COLLECTEURS PLUVIAL ET DOMESTIQUE DE LA FUTURE ÉCOLE SECONDAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES TROIS-LACS ET DU COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF RÉGIONAL – ÎLE PERROT, ET DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CHEMIN DE SERVICE ENTRE LA RUE KENDALL ET LA LIMITE SUD-OUEST DU TERRAIN DE L'ÉCOLE SECONDAIRE

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Qu'un mandat soit octroyé à la firme Génivar pour la confection des plans et devis pour la construction d'infrastructures de collecteurs pluvial et domestique, d'infrastructures de drainage pluvial et domestique, de réseau d'aqueduc, d'infrastructures de rues, éclairage et divers aménagements connexes du premier tronçon d'un nouveau boulevard urbain en direction sud à partir de la 5^e Avenue entre la rue Kendall et les limites municipales de Ville de L'Île Perrot, et la construction d'infrastructures de collecteurs pluvial et domestique débutant au nouveau boulevard et desservant la partie ouest de la zone H1-03, et des travaux de construction des raccordements aux collecteurs pluvial et domestique de la future école secondaire de la Commission scolaire des Trois-Lacs et du Complexe culturel et sportif régional – Île Perrot, et des travaux de construction d'un chemin de service entre la rue Kendall et la limite sud-ouest du terrain de l'école secondaire ;

Que pour réaliser ce mandat une dépense n'excédant pas 21 650 \$ plus les taxes applicables soit autorisée et imputée au poste budgétaire 02-610-01-411.

2002-02-067

SUJET : OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME DANIEL ARBOUR & ASSOCIÉS POUR LA RÉVISION DU PLAN D'URBANISME QUANT AUX USAGES PERMIS DANS LA ZONE C1-03

Considérant la résolution 2002-01-034 relativement à l'implantation du Centre culturel et sportif régional – Île Perrot, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Qu'un mandat soit octroyé à la firme Daniel Arbour & Associés pour préparer la révision du plan d'urbanisme en vue de permettre certains usages relativement à l'implantation du Centre culturel et sportif régional – Île Perrot.

Que pour réaliser ce mandat une dépense n'excédant pas 3 000 \$ toutes taxes incluses soit autorisée et imputée au code budgétaire 02-610-00-411.

2002-02-068

SUJET : AUTORISATION DE PROCÉDER AU DÉBOISEMENT NÉCESSAIRE DANS LES ZONES C1-03 ET C1-04 POUR PERMETTRE L'IMPLANTATION DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES TROIS-LACS ET LE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF RÉGIONAL – ÎLE PERROT

Considérant les résolutions 2002-01-022 et 2002-01-034 relativement à l'implantation d'une école secondaire à Pincourt et du Centre culturel et sportif régional – Île Perrot, il est

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service du développement urbain à faire procéder au déboisement nécessaire dans les zones C1-03 et C1-04 pour permettre l'implantation de l'école secondaire de la Commission scolaire des Trois-Lacs et le Centre culturel et sportif régional – Île Perrot et à cette fin, d'autoriser le directeur du développement urbain à mandater un ou des entrepreneurs pour l'abattage d'arbres, l'essouchement et la disposition du bois selon la politique d'achat en vigueur et après validation du mandat lors d'une des commissions permanentes du conseil.

2002-02-069

SUJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – EMPIÈTEMENT DANS LA MARGE LATÉRALE OUEST – LOT 1 720 441 - 1151, CHEMIN DUHAMEL

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure autorisant un empiètement de l'avant-toit à 3,20 m et un empiètement de la galerie à 3,12 m dans la marge latérale ouest sur le lot 1 720 441 « 1151, chemin Duhamel ».



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-02-070

SUJET: RECONNAISSANCE DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS
2001 – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le rapport annuel d'activités 2001 du Comité consultatif d'urbanisme, tel que déposé.

2002-02-071

SUJET: APPROBATION PLAN DE SUBDIVISION N^o 799210, MINUTE
4752, LOTS 2 680 929, 2 680 930 ET 2 680 931 – CHEMIN DU-
HAMEL

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par le Service du génie et de l'urbanisme, d'approuver, tel que présenté, le plan de subdivision n^o 799210, minute 4752, en date du 30 janvier 2002, soit les lots projetés 2 680 929, 2 680 930 et 2 680 931, en remplacement des lots 1 578 398 et 2 551 920, du cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Louis Boudreault, arpenteur-géomètre et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p. coordonnateur, Service du génie et de l'urbanisme.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c. du Règlement de lotissement n^o 614, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel des lots déjà subdivisés.

2002-02-072

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT POUR AMENDER LE RÈGLEMENT N^o
667 RELATIF À L'UTILISATION EXTÉRIEURE DES PESTICIDES

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Madame la conseillère Lise Vendette annonce qu'un règlement pour amender le Règlement n^o 667 relatif à l'utilisation extérieure des pesticides sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

Compte tenu du dépôt du projet de règlement que dispense de lecture dudit règlement soit accordée lors de son adoption.

2002-02-073

SUJET: AUTORISATION AU CHEF DE DIVISION – ENTRETIEN
D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PAR INVITATION POUR PLU-
SIEURS FOURNITURES ET SERVICES AU SERVICE DE LA
QUALITÉ DU MILIEU ET DE L'ENTRETIEN



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le chef de division – Entretien, monsieur Jean-Marc Guy, à aller en appel d'offres par invitation, pour les fournitures et services suivants pour l'an 2002:

QME-02-01	Nettoyage d'égouts
QME-02-03	Granulat concassé
QME-02-04	Sable de remplissage
QME-02-05	Terreau de plantation
QME-02-06	Béton bitumineux
QME-02-07	Nettoyage des trottoirs et chemins municipaux
QME-02-08	Traçage de lignes sur la chaussée
QME-02-23	Traitement et obturation de fissures
QME-02-41	Diagnostic du réseau d'aqueduc par l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie
QME-02-43	Fourniture de trois (3) conteneurs à matériaux secs

Et pour l'an 2003 :

QME-02-20	Entretien ménager A – Hôtel de Ville B – Garage municipal C – Usine d'épuration D – Omni-Centre P – Caserne
-----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2002-02-074

SUJET: RENOUVELLEMENT DE CONTRATS – 2002

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le renouvellement des contrats suivants :

QME-99-18	Enlèvement des ordures ménagères avec <i>Paul-Émile Castonguay Inc.</i> pour une troisième année consécutive, soit du 1 ^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002, au montant annuel de 302 044,57 \$, taxes incluses, imputé au poste budgétaire 02-420-00-491.
QME-01-21	Entretien électrique pour éclairage public et des parcs avec <i>Pierre Lauzon, entrepreneur électricien</i> , pour une deuxième année consécutive, soit du 1 ^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002, pour les prix unitaires de remplacement suivants : lampe 29,50 \$, transformateur 44,25 \$, lentille 22,50 \$, électricien 45 \$ / h., nacelle 40 \$ / h. et aide-électricien de niveau 2 ^e année 37,25 \$ / h..



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense soit imputée aux postes budgétaires suivants : 02-340-00-521, 02-340-00-640, 02-340-00-682 et 02-752-00-522.

QME-99-20 A) et C) Madame Muriel Delisle

QME-99-20 B) et P) Monsieur Claude Charbonneau

2002-02-075

SUJET: NOM DU FUTUR BOULEVARD URBAIN

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le futur boulevard urbain direction nord-sud à l'extrémité est de la ville qui reliera la 5^e Avenue à l'avenue Forest soit nommé « boulevard Pincourt ».

2002-02-076

SUJET: NOMINATION DU RESPONSABLE – RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 131

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le coordonnateur du génie et de l'urbanisme soit désigné « fonctionnaire responsable de l'application du règlement de contrôle intérimaire numéro 131 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges » pour la Ville de Pincourt.

2002-02-077

SUJET: OCTROI D'UN MANDAT AU PROCUREUR – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ UNILATÉRAL DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

Considérant que le 14 mars 1997 la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE) avisait la Ville de Pincourt que la propriété des ouvrages d'assainissement construits dans le cadre du projet 0309 de même que la propriété des biens meubles ou immeubles et des droits réels ou personnels acquis par la SQAE aux fins de la réalisation de ces ouvrages étaient transférées à la Ville de Pincourt avec tous les droits, intérêts et garanties que la SQAE pouvait posséder subrogeant ainsi la Ville ;

Considérant la résolution 9707-355 adoptée le 8 juillet 1997 pour aviser la SQAE que la Ville refusait la propriété des dits ouvrages et biens parce que les travaux de correctifs demandés par la Ville n'étaient pas complétés ;

Considérant que les correctifs demandés par la Ville n'ont pas été exécutés par la SQAE à ce jour ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant la lettre du 30 janvier 2002 avisant la Ville de Pincourt du transfert unilatéral par la SQAÉ de la propriété des ouvrages d'assainissement construits dans le cadre du projet 0309 de même que de la propriété des biens meubles ou immeubles et des droits réels ou personnels, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer un mandat à Me Conrad Delisle pour représenter la Ville de Pincourt dans ses revendications auprès de la SQAÉ, de toutes instances gouvernementales et de tout tribunal dans le dossier des ouvrages d'assainissement des eaux usées du projet numéro 0309 de la SQAÉ.

Qu'une dépense n'excédant pas 25 000 \$ toutes taxes incluses soit autorisée à cette fin et soit imputée au poste budgétaire 02-140-00-412 avec, au besoin, un transfert du budget des contingences spéciales.

2002-02-078

SUJET: OCTROI D'UN MANDAT À UN INGÉNIEUR-CONSEIL / SITE DES NEIGES USÉES

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer un mandat de recherche et d'analyse à l'ingénieur-conseil Génivar pour l'implantation d'un lieu d'élimination de neiges usées.

Aux fins de ce mandat, d'autoriser une dépense n'excédant pas 5 000 \$ toutes taxes incluses imputée au poste budgétaire 02-610-00-411.

2002-02-079

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2001-11-377 – OFFRE DE VENTE DE GRÉ À GRÉ À MONSIEUR JEAN RIVEST DES LOTS 1 721 656 ET 1 721 657

Considérant la recommandation de la commission de développement et des services aux citoyens du 4 février 2002, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2001-11-377 – Offre de vente de gré à gré à monsieur Jean Rivest des lots 1 721 656 et 1 721 657 pour changer les mots « 30 jours » par les mots « 150 jours à condition que monsieur Jean Rivest dépose un acompte de 5 000 \$ avant le 21 février 2002 auprès de la greffière. »



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-02-080

*Rescindée
par réso.
2002-03-118*

SUJET: NOMINATION DE MONSIEUR NORMAND YELLE À TITRE D'INSTRUCTEUR POUR LA MISE À JOUR DE LA FORMATION DES POMPIERS

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi d'un mandat de formation à monsieur Normand Yelle, diplômé et chef de formation en sécurité incendie à la Ville de Montréal, pour la mise à jour de la formation des pompiers de la Ville de Pincourt.

Que des honoraires de 30 \$ l'heure toutes taxes incluses soient versés à monsieur Yelle à titre de formateur.

Aux fins de réaliser ce mandat, d'autoriser une dépense totale n'excédant pas 4 000 \$ imputée au poste budgétaire 02-220-00-499.

2002-02-081

*Amendée
par réso.
2002-03-099*

SUJET: AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES – VENTE DU CAMION-ÉCHELLE 1963

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service de la sécurité incendie à lancer un appel d'offres par invitation pour la vente du camion-échelle 30 pieds 1963.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 04 et s'est terminée à 20 h 25.

2002-02-082

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2002

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 26, de lever la séance du 12 février 2002.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

HÉLÈNE BOUDREAU, O.M.A., GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 12 février 2002**, à 19 h 25, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Mesdames et messieurs les conseillers Marie-Andrée G. Laliberté, Fred Lang, Jean Parr et Lise Vendette

Absences motivées: Messieurs les conseillers Stéphane Boyer et Jim Miron

Est aussi présente: M^{me} Hélène Boudreau, greffière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation 2002-2003-2004
4. Période de questions
5. Levée de la séance spéciale.

CERTIFICAT

Je soussignée, HÉLÈNE BOUDREAU, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment livré aux membres du conseil conformément à la loi.


HÉLÈNE BOUDREAU, O.M.A., GREFFIÈRE

2002-02-041

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 26, d'ouvrir la séance spéciale du 12 février 2002.

2002-02-042

SUJET: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE
DU 12 FÉVRIER 2002

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 12 février 2002.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-02-043

SUJET: ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATION 2002-2003-2004

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisation
pour les années 2002-2003-2004 tel que déposé comportant neuf
(9) projets et formant un total de 5 940 600 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Aucune question de l'auditoire.

2002-02-044

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 29, de lever la séance spéciale du 12 février 2002.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

HÉLÈNE BOUDREAU, O.M.A., GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 12 mars 2002**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Mesdames et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Marie-Andrée G. Laliberté, Fred Lang, Jim Miron, Jean Parr et Lise Vendette

Sont aussi présentes: M^{me} Hélène Boudreau, directrice générale et greffière, et M^{me} Nicole Drouin, assistante-greffière

2002-03-083

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE MARS 2002

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 38, d'ouvrir la séance régulière du mois de mars 2002.

2002-03-084

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES SPÉCIALE ET RÉGULIÈRE DU 12 FÉVRIER 2002

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux des séances spéciale et régulière du 12 février 2002, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2002-03-085

SUJET: APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES SPÉCIALE ET RÉGULIÈRE DU 12 FÉVRIER 2002

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les procès-verbaux des séances spéciale et régulière du 12 février 2002.

2002-03-086

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par la trésorière de la liste des dépenses payées du mois de février 2002 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2002-03-087

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2002-02 tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2002-03-088

SUJET: RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 28 FÉVRIER 2002

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport budgétaire au 28 février 2002.

2002-03-089

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée à la directrice générale en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la directrice générale, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de février 2002 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2002-03).

2002-03-090

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Considérant l'autorisation accordée à la directrice générale en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par la directrice générale, de la liste des contrats qu'elle a autorisés pour le mois de février 2002 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716 (liste numéro C-2002-03).

2002-03-091

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Considérant l'autorisation accordée à la directrice générale en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la directrice générale, de la liste des transferts budgétaires qu'elle a autorisés pour le mois de février 2002 conformément au Règlement numéro 716.

2002-03-092

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2002-02-054 –
DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS
DE ROULEMENT – ACHAT D'UN CAMION-ÉCHELLE

PROPOSÉ PAR Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2002-02-054 – Dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement – Achat d'un camion-échelle en changeant le mot « *pieds* » par le mot « *mètres* ».

2002-03-093

SUJET: REQUÊTE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU
QUÉBEC – DÉMOLITION DU 100, BOULEVARD CARDINAL-
LÉGER

Considérant que le directeur de la Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie du Ministère des transports du Québec s'était engagé auprès de la Ville de Pincourt à ce que l'immeuble situé au 100, boulevard Cardinal-Léger, soit démoli à l'été 2001 et soit remplacé par un aménagement paysager ;

Considérant que les raccordements d'eau et d'aqueduc ont été débranchés par la Ville de Pincourt ;

Considérant l'état de délabrement de l'immeuble et la pollution visuelle engendrée par cet immeuble situé à l'entrée principale de la ville, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que le conseil exige du Ministère des transports du Québec qu'il procède à la démolition du 100, boulevard Cardinal-Léger, avant le 1^{er} avril 2002.

Qu'à défaut de cette démolition avant le 1^{er} avril 2002, des procédures juridiques soient entreprises par la Ville de Pincourt.

Que copie de cette résolution soit acheminée au ministre des transports, monsieur Serge Ménard, au ministre des Affaires municipales et de la Métropole et ministre de l'Environnement, monsieur André Boisclair, au député provincial de Vaudreuil, monsieur Yvon Marcoux, ainsi qu'au directeur de la Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie du Ministère des transports du Québec, monsieur Réjean Beaulieu.

2002-03-094

SUJET: SITE D'IMPLANTATION DU POSTE « EST » DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Considérant l'intégration prochaine du corps de police de la Ville de Pincourt à la Sûreté du Québec ;

Considérant les critères d'évaluation d'implantation du site souhaitable, c'est-à-dire centroïde de la région à desservir, environnement compatible, accès très rapide aux autoroutes 20 et 540 ainsi qu'à l'Île Perrot et une bonne visibilité ;

Considérant le site disponible au 493, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion (anciennement Dorion Briques) ;

Considérant que l'autre site analysé, soit le terrain vacant en face du commerce « Flying J » sur la rue Félix-Leclerc à Vaudreuil-Dorion, est trop éloigné de l'Île Perrot pour permettre une arrivée rapide des forces policières en cas d'urgence ;

Considérant que le site en face du commerce « Flying J » n'offre pas une bonne visibilité aux citoyens résidant dans la zone urbaine, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que seul le site du 493, boulevard Harwood, à Vaudreuil-Dorion, soit considéré pour l'implantation du poste « est » de la Sûreté du Québec – MRC de Vaudreuil-Soulanges vu que, parmi les sites disponibles, il est le seul qui répond à tous les critères d'évaluation dont les plus importants à savoir :

- Presque dans le centroïde de la région à desservir ;
- Accès très rapide à la fois aux autoroutes 20 et 540 et à l'Île Perrot ;
- Une bonne visibilité.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que copie de cette résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, monsieur Normand Jutras, à l'inspecteur-chef du district de la Montérégie de la Sûreté du Québec, le commandant Daniel Boucher, aux maires des trois autres municipalités de l'Île Perrot, messieurs Bernard Renaud, Marc Roy et Michel Tartre, ainsi qu'au préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, monsieur Normand Ménard.

2002-03-095

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- le 25 février 2002

Commission de développement et de services aux citoyens :

- le 4 février 2002

Commission de sécurité publique :

- le 11 février 2002

Commission technique:

- le 18 février 2002

Comité consultatif d'urbanisme :

- le 5 février 2002

2002-03-096

SUJET: RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE NUMÉRO 96003 AVEC L'INDUSTRIELLE ALLIANCE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2002 AU 31 MARS 2003

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler le contrat d'assurance collective numéro 96003 avec l'Industrielle Alliance pour la période du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003 comportant une augmentation globale de 4.9% de la prime.



No de résolution
ou annotation

2002-03-097

VILLE DE PINCOURT

SUJET: ÉLECTION GÉNÉRALE DU 3 NOVEMBRE 2002 – UTILISATION
D'UN NOUVEAU MÉCANISME DE VOTATION – LE SCRUTIN
ÉLECTRONIQUE

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article 659.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la municipalité peut, conformément à une entente intervenue avec le ministre des Affaires municipales et de la Métropole et le Directeur général des élections, faire l'essai, lors d'un scrutin, d'un nouveau mécanisme de votation;

Considérant que l'entente peut prévoir qu'elle s'applique également aux scrutins postérieurs à celui pour lequel elle a été conclue; dans ce cas, sa durée d'application doit être prévue, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De conclure une entente avec le ministre des Affaires municipales et de la Métropole et le Directeur général des élections afin d'utiliser le scrutin électronique avec appareil Accu-Vote ES 2000 lors de l'élection du 3 novembre 2002 et de s'en prévaloir pour les scrutins postérieurs à celui-ci mais tenus avant le scrutin général de novembre 2005.

De mandater, à cette fin, la greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, pour faire les démarches nécessaires auprès du ministre des Affaires municipales et de la Métropole et du Directeur général des élections.

2002-03-098

AVIS DE MOTION –RÈGLEMENT ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 357
CONCERNANT LES RESTAURANTS AMBULANTS ET CANTINES
MOBILES, ET 485 CONCERNANT L'OBTENTION D'UN
PERMIS PAR LES COMMERÇANTS NON RÉSIDANTS, ET
FIXANT DE NOUVELLES NORMES POUR CES ACTIVITÉS

Monsieur le conseiller Jean Parr annonce qu'un règlement abrogeant les règlements 357 concernant les restaurants ambulants et cantines mobiles, et 485 concernant l'obtention d'un permis par les commerçants non résidants, et fixant de nouvelles normes pour ces activités sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

Compte tenu du dépôt du projet de règlement, que dispense de lecture dudit règlement soit accordée lors de son adoption.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-03-099

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2002-02-081 –
AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES – VENTE DU
CAMION-ÉCHELLE 1963

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2002-02-081 – Autorisation d'aller
en appel d'offres – Vente du camion-échelle 1963 en changeant le
mot "pieds" par le mot "mètres".

2002-03-100

SUJET: ADOPTION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2002 ET
DU PLAN TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION
2002-2003-2004 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE
PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le budget de l'exercice financier 2002 et le plan triennal
des dépenses en immobilisation 2002-2003-2004 de l'Office
municipal d'habitation de Pincourt et d'accepter la contribution
municipale au déficit au montant de 17 536 \$, cette quote-part
étant déjà incluse dans la quote-part de la Ville de Pincourt à la
Communauté métropolitaine de Montréal pour l'exercice 2002.

2002-03-101

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 667-1 - RÈGLEMENT POUR
AMENDER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 667 RELATIF À
L'UTILISATION EXTÉRIEURE DES PESTICIDES

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement
numéro 667-1 et renonçant à sa lecture en vertu de l'article 356
de la Loi sur les cités et villes, d'adopter le règlement numéro
667-1 – Règlement pour amender le règlement numéro 667 relatif
à l'utilisation extérieure des pesticides.

2002-03-102

SUJET: DÉROGATION MINEURE AU 1151, CHEMIN DUHAMEL

Considérant que toutes les exigences prévues par la loi sur
l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 616 ont
été observées, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la résolution.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Qu'un empiètement de l'avant-toit à 3,20 m et un empiètement de la galerie à 3,12 m au lieu de 2,5 m dans la marge latérale ouest sur le lot 1 720 441, 1151, chemin Duhamel soient autorisés.

2002-03-103

SUJET: APPROBATION PLAN DE SUBDIVISION N° A 6341-1, MINUTE 12 356, LOTS 2 680 335 ET 2 680 336

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par le Service du génie et de l'urbanisme, d'entériner l'approbation, tel que présenté, du plan de subdivision n° A 6341-1, minute 12 356, en date du 25 janvier 2002, soit les lots 2 680 335 et 2 680 336 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Clément Arseneault, arpenteur-géomètre et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., coordonnateur, Service du génie et de l'urbanisme.

Qu'une somme égale à 10% de la valeur du terrain pour le fonds réserve parcs, terrains de jeux et stationnements au montant de 177,17 \$ soit exigible telle que prévue à l'article 3.4.2.4.c du règlement de lotissement n° 614 pour ledit fonds.

2002-03-104

SUJET: APPROBATION DU PLAN N° PIN 02-1, PROJET N° 29-570917-R-24-221 DE VIDÉOTRON LTÉE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du 25 février 2002 du plan Pin 02-1, projet 29-570917-R-24-221, soumis par Vidéotron Ltée, concernant l'installation de câbles et torons nécessaires pour desservir les résidences du projet « Sentier-des-chênes ».

2002-03-105

SUJET: APPROBATION PLAN DE SUBDIVISION N° B 6748-1, MINUTE 7190, LOTS 2 652 637 ET 2 652 638

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par le Service du génie et de l'urbanisme, d'entériner l'approbation, tel que présenté, du plan de subdivision n° B 6748-1, minute 7190, en date du 1^{er} décembre 2001, soit les lots 2 652 637 et 2 652 638 du cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Claude Bourbonnais, arpenteur-géomètre et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., coordonnateur, Service du génie et de l'urbanisme.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c. du règlement de lotissement n° 614, ne soit pas exigé car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel des lots déjà subdivisés.

2002-03-106

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION - ACHAT D'UN COMPRESSEUR POUR CLIMATISATION (PROJET SLC-2002-614)

Considérant l'approbation du projet SLC-2002-614, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'un compresseur pour l'unité de climatisation de la salle 3 de l'Omni-Centre auprès de Thermocyr au montant de 1 980,73 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds d'administration et soit imputée au poste budgétaire 03-100-71-740.

2002-03-107

SUJET: DÉPENSE POUR L'ACHAT DE RAYONNAGE À LA BIBLIOTHÈQUE (PROJET SLC-2001-603)

Considérant l'approbation du projet SLC-2001-603, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de rayonnage pour la section des jeunes à la bibliothèque auprès de Prisma Concept au montant de 874,47 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense pour le projet spécial SLC-2001-603 soit imputée au poste budgétaire 02-776-00-640.

2002-03-108

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR L'APPROVISIONNEMENT DE GRANULAT CONCASSÉ – QME-02-03

Suite à l'ouverture des soumissions et à l'analyse de soumissions préparée par monsieur Jean-Marc Guy, chef de division entretien, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'octroyer le contrat pour l'approvisionnement de granulats concassés pour l'année 2002, au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Les Transports Réjean Legault & fils inc » pour un montant n'excédant pas les crédits budgétaires disponibles aux postes budgétaires suivants :

- 02-320-00-621
- 02-413-00-621
- 02-490-00-621
- 02-752-00-621
- 02-320-10-531

2002-03-109

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR L'APPROVISIONNEMENT DE SABLE DE REMPLISSAGE – APPEL D'OFFRES QME-02-04

Suite à l'ouverture des soumissions et à l'analyse de soumissions préparée par monsieur Jean-Marc Guy, chef de division entretien, il est

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour l'approvisionnement de sable de remplissage, pour l'année 2002, au plus bas soumissionnaire conforme soit « Les Transports Réjean Legault & fils inc », aux prix unitaires suivants :

<u>Matériel</u>	<u>Prix – Tonne métrique</u> Livraison incluse
Sable	8,05 \$ - taxes en sus
Sable bitumineux	13,50 \$ - taxes en sus

pour un montant total n'excédant pas les crédits budgétaires disponibles aux postes budgétaires suivants :

- 02-320-10-531
- 02-320-00-621
- 02-413-00-621
- 02-752-00-621

2002-03-110

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR L'APPROVISIONNEMENT DE TERREAU DE PLANTATION ET DE TERRE VÉGÉTALE – APPEL D'OFFRES QME-02-05

Suite à l'ouverture des soumissions et à l'analyse de soumissions préparée par monsieur Jean-Marc Guy, chef de division entretien, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'octroyer le contrat pour l'approvisionnement de terreau de plantation et de terre végétale, pour l'année 2002, au plus bas soumissionnaire conforme soit « Les Transport Réjean Legault & fils inc. », aux prix unitaires suivants :

<u>Matériel</u>	<u>Prix – Mètre cube</u> Livraison incluse
Terreau de plantation	21,75 \$ - taxes en sus
Terre végétale	14,50 \$ - taxes en sus

pour un montant total n'excédant pas les crédits budgétaires disponibles aux postes budgétaires suivants :

- 02-320-10-531
- 02-320-00-621
- 02-415-00-527
- 02-752-00-621

2002-03-111

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR L'APPROVISIONNEMENT DE BÉTON BITUMINEUX – MÉLANGE CHAUD – APPEL D'OFFRES QME-02-06

Suite à l'ouverture des soumissions et à l'analyse de soumissions préparée par monsieur Jean-Marc Guy, chef de division entretien, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour l'approvisionnement de béton bitumineux mélange chaud, pour l'année 2002, au plus bas soumissionnaire conforme soit « Asphalte Trudeau Ltée », aux prix unitaires suivants :

<u>Normes - M.T.Q.</u>	<u>Prix – Tonne métrique</u> F.A.B. Usine
EB 20	50 \$ - taxes en sus
EB 14	52 \$ - taxes en sus
EB 10 S	52 \$ - taxes en sus
EB 5	57 \$ - taxes en sus

pour un montant total n'excédant pas les crédits budgétaires disponibles aux postes budgétaires suivants :

- 02-320-10-531
- 02-320-00-625



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-03-112

SUJET: NETTOYAGE DES TROTTOIRS ET CHEMINS MUNICIPAUX –
LOCATION D'UN BALAI MÉCANIQUE AVEC OPÉRATEUR –
APPEL D'OFFRES QME-02-07

Suite à l'ouverture des soumissions et à l'analyse de soumissions préparée par monsieur Jean-Marc Guy, chef de division entretien, il est

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De ne pas accepter la seule soumission reçue, suite à l'appel d'offres QME-02-07, pour le nettoyage des trottoirs et chemins municipaux et la location d'un balai mécanique avec opérateur.

D'autoriser le chef de division entretien à aller en recherche de prix auprès de nouveaux fournisseurs.

2002-03-113

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS
D'ADMINISTRATION – ACHAT D'ÉQUIPEMENT DONT UN CA-
NON AVEC MANOMÈTRE DOUBLE, UN TURBIDIMÈTRE ET
QUATRE (4) MANOMÈTRES – PROJET SPÉCIAL QME-2002-
520

Considérant l'approbation du projet spécial QME-2002-520, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'équipement, dont un canon avec manomètre double, un turbidimètre et quatre (4) manomètres, auprès de « Stelem Inc. », pour un montant n'excédant pas 3 500 \$, toutes taxes incluses, net de ristourne.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds d'administration et soit imputée au poste budgétaire 03-100-41-740.

2002-03-114

SUJET: ACHAT DE SIX (6) PURGEURS D'EAU – PROJET SPÉCIAL
QME-2001-501

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de six (6) purgeurs d'eau de marque *Sentinel*, auprès de « Albert Viau », pour un montant n'excédant pas 12 000 \$, toutes taxes incluses, net de ristourne.

Que cette dépense pour le projet spécial QME-2001-501 soit imputée au poste budgétaire 02-413-00-640.

*Amendée par
2002-04-166
Amendée de
nouveau par
les résolutions
2002-05-216*



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-03-115

SUJET: ACHAT DE MATÉRIEL DE SIGNALISATION POUR LA SÉCURITÉ SUR CHANTIERS DES TRAVAUX DE COURTE DURÉE – PROJET SPÉCIAL QME-2002-511

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de matériel de signalisation pour la sécurité sur chantiers de travaux de courte durée, auprès de « Impression Sé-ri Vigi », pour un montant n'excédant pas 3 500 \$, toutes taxes incluses, net de ristourne.

Que cette dépense pour le projet spécial QME-2002-511 soit imputée au poste budgétaire 02-350-00-640.

2002-03-116

SUJET: ACHAT D'UNE POMPE DE REMPLACEMENT POUR LA PISCINE OLYMPIQUE – PROJET SPÉCIAL QME-2002-508

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'une pompe de remplacement pour la piscine Olympique, auprès de « Aqua-Pompes Enr », pour une partie du projet spécial QME-2002-508, pour un montant n'excédant pas 5 000 \$, toutes taxes incluses, net de ristourne.

Que cette dépense pour une partie du projet spécial QME-2002-508 soit imputée au poste budgétaire 02-746-00-531.

2002-03-117

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2001-07-251 – PRO ACTION ÉLECTRIQUE INC. CONTRE VILLE DE PINCOURT – COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES PETITES CRÉANCES N^o 760-32-006736-013

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2001-07-251 pour remplacer les mots "*madame Hélène Boudreau, directrice générale et greffière*" par les mots "*monsieur Michel Perrier, directeur du développement urbain*".

2002-03-118

SUJET: RESCISION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2002-02-080 – NOMINATION DE MONSIEUR NORMAND YELLE À TITRE D'INSTRUCTEUR POUR LA MISE À JOUR DE LA FORMATION DES POMPIERS

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Amendée par
2002-04-165



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De rescinder la résolution numéro 2002-02-080 – Nomination de monsieur Normand Yelle à titre d'instructeur pour la mise à jour de la formation des pompiers.

2002-03-119

SUJET: ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 717-6 - MODIFICATION DE ZONAGE – ZONE C1-04

Attendu que le conseil de la Ville de Pincourt, par ses règlements numéros 717-4 et 717-5, a modifié le règlement de zonage numéro 717 afin, notamment, de créer les zones C1-03 et C1-04 et d'y permettre la construction d'une école secondaire;

Attendu que la Commission scolaire des Trois-Lacs a décidé de construire sa nouvelle école secondaire sur le territoire de la Ville de Pincourt et a choisi, pour ce faire, un terrain situé dans la zone C1-04;

Attendu que l'arrivée de cette école secondaire permet d'envisager la création d'un pôle d'activités communautaires et récréatives dans ce secteur;

Attendu que le conseil a pris connaissance d'un projet d'aménagement d'un complexe communautaire et récréatif multifonctionnel qui permettrait d'offrir un ensemble d'activités dont profiteraient autant la population que les étudiants fréquentant la future école secondaire;

Attendu que le pôle d'activités communautaires et récréatives pourrait être développé autant par le secteur public que le secteur privé;

Attendu que le développement harmonieux de ce pôle d'activités nécessite de distinguer les usages qu'il serait permis d'exercer à titre d'usage principal de ceux qui ne seraient autorisés qu'à titre d'usages additionnels à l'usage principal;

Attendu que l'accès à ce pôle serait organisé principalement autour du boulevard Pincourt qui desservira la future école secondaire de sorte que la circulation ne créera pas d'inconvénients pour les secteurs résidentiels;

Attendu que la création de ce pôle est bénéfique pour la population de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le **premier projet** de règlement numéro 717-6 modifiant le Règlement de zonage numéro 717, tel qu'amendé, de façon à :



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- a) agrandir la zone C1-04 en y intégrant la totalité de la zone C1-03
- b) ajouter, dans la zone C1-04, certains usages récréatifs privés ou publics et certains usages communautaires
- c) autoriser, dans la zone C1-04, certains usages additionnels
- d) modifier, dans la zone C1-04, les normes relatives au revêtement extérieur
- e) ajouter, dans la zone C1-04, des normes de stationnement spécifiques pour une école.

Que l'assemblée publique de consultation se tienne le 9 avril 2002 à 19 h, dans la salle du conseil, ou à toute autre date déterminée par la greffière.

2002-03-120

SUJET: DEMANDE D'INTERVENTION – MINISTÈRE DES TRANSPORTS
– GESTION DE LA CIRCULATION SORTIE 35 DE
L'AUTOROUTE 20

Considérant que le Ministère des transports a émis une série de recommandations quant à la gestion de la circulation au niveau de la sortie 35 de l'autoroute 20 à Pincourt – boulevard Cardinal-Léger et municipalité de Terrasse-Vaudreuil;

Considérant que la Ville de Pincourt a totalement entériné lesdites recommandations formulées par le Ministère des transports;

Considérant que la mise en place de nouvelles infrastructures routières, notamment le réaménagement complet de l'intersection conduisant à Terrasse-Vaudreuil et le réaménagement des voies de circulation à l'échangeur du boulevard Cardinal-Léger, n'apparaissent pas sur les plans à court terme du Ministère des transports et que la gestion de la circulation dans le quadrilatère de la sortie 35 se détériore;

Considérant que la gestion de la circulation aux heures d'affluence cause préjudice à la Ville de Pincourt et à ses partenaires économiques;

Considérant que la majorité des partenaires consultés par le Ministère des transports était favorable à la mise en place des mesures de sécurité intérimaires mises de l'avant dans l'attente d'un réaménagement complet de cette intersection, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

Que le conseil demande au Ministère des transports de procéder rapidement à la mise en place des mesures de sécurité et des améliorations aux équipements de gestion de la circulation qui font l'unanimité des partenaires consultés, notamment le réaménagement de la bretelle d'accès à la sortie 35 de l'autoroute 20 et la synchronisation des feux de circulation à l'angle de la sortie 35 sud



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

et du boulevard Cardinal-Léger et ceux situés à l'angle du chemin Duhamel et du boulevard Cardinal-Léger.

Que le conseil demande au Ministère des transports de considérer, en compensation des taxes perdues par la Ville de Pincourt depuis sept ans pour l'immeuble situé au 100 boulevard Cardinal-Léger, l'implantation de feux de circulation à l'angle du boulevard Cardinal-Léger et de l'avenue Joseph-Lafèche.

Que copie de cette résolution soit transmise au ministre des transports, monsieur Serge Ménard, à la Direction Ouest-de-la-Montérégie du Ministère des transports, au député du comté de Vaudreuil, monsieur Yvon Marcoux et à la municipalité de Terrasse-Vaudreuil.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 10 et s'est terminée à 20 h 26.

2002-03-121

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 12 MARS 2002

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 27, de lever la séance du 12 mars 2002.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

HÉLÈNE BOUDREAU, O.M.A., GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **lundi, le 25 mars 2002**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Mesdames et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Marie-Andrée G. Laliberté, Fred Lang, Jim Miron, Jean Parr et Lise Vendette

Est aussi présente: M^{me} Hélène Boudreau, directrice générale et greffière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Promesse d'achat numéro 1
4. Promesse d'achat numéro 2
5. Promesse d'achat numéro 3
6. Promesse d'achat numéro 4
7. Avis de motion – règlement d'emprunt pour le prolongement de l'avenue Forest et de ses infrastructures
8. Période de questions
9. Levée de la séance spéciale.

CERTIFICAT

Je soussignée, HÉLÈNE BOUDREAU, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment livré aux membres du conseil conformément à la loi.


HÉLÈNE BOUDREAU, O.M.A., GREFFIÈRE

2002-03-122

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 35, d'ouvrir la séance spéciale du 25 mars 2002.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-03-123

SUJET: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE
DU 25 MARS 2002

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 25 mars 2002.

2002-03-124

SUJET: PROMESSE D'ACHAT NUMÉRO 1

Considérant la promesse d'achat reçue de Entreprises Allard Ménard inc., datée du 18 mars 2002, pour des lots vacants de la Ville;

Considérant la requête de Entreprises Allard Ménard inc. de rejeter cette promesse d'achat au profit d'une seconde promesse d'achat datée du 20 mars 2002, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil rejette la promesse d'achat reçue de Entreprises Allard Ménard inc. datée du 18 mars 2002 pour des lots vacants de la Ville.

2002-03-125

SUJET: PROMESSE D'ACHAT NUMÉRO 2

Considérant la promesse d'achat reçue de Entreprises Allard Ménard inc. et Construction René Voyer inc., datée du 20 mars 2002, pour des lots vacants de la Ville, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil autorise le maire, monsieur Michel Kandyba, et la greffière, madame Hélène Boudreau, ou, en son absence, l'assistante-greffière, madame Nicole Drouin, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'acceptation de la promesse d'achat reçue de Entreprises Allard Ménard inc. et Construction René Voyer inc., datée du 20 mars 2002, avec les modifications suivantes :

- À la section DÉSIGNATION, au deuxième paragraphe, changer les mots "d'une description technique d'un arpenteur" par les mots "d'un lotissement"
- À la section PRIX DE VENTE, au premier paragraphe, changer le mot "construisibles" par le mot "constructibles"
- À la section OBLIGATIONS DU PROMOTEUR, à l'article 2, changer les mots "phase pouvant être réalisée" par "pha-



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

ses pouvant être réalisées" et les mots "contigus à la forêt urbaine" par les mots "contigus au parc forestier urbain" et, à l'article 10, changer le mot "tous" par le mot "toutes"

- À la section CONDITIONS GÉNÉRALES, à la première ligne de l'article 2, ajouter, après le mot "municipalité" les mots "à l'exception des taxes municipales dont le taux d'intérêt est déterminé périodiquement par le conseil municipal pour l'ensemble des contribuables", à l'article 3E, ajouter le mot "pas" après le mot "cède" et changer le mot "ouvrage" par le mot "ouvrages"
- À la section PROMESSE CONDITIONNELLE, à l'article 1, changer les mots "effleurement du Boulevard Don Quichotte" par les mots "affleurement rocheux du boulevard Don Quichotte", à l'article 2, changer le mot "excède" par le mot "excédent", et, à la dernière ligne de l'article 3, ajouter avant le mot "dépôt" les mots suivants "solde non déjà affecté du"
- À la section FIN DE LA PROMESSE, ajouter, avant le mot "dépôt", les mots "solde non déjà affecté du".

2002-03-126

SUJET: PROMESSE D'ACHAT NUMÉRO 3

Considérant une option d'achat reçue de Groupe immobilier Grilli inc. datée du 22 mars 2002 pour des lots vacants de la Ville, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil refuse le document intitulé "option d'achat" reçu de Groupe immobilier Grilli inc. datée du 22 mars 2002 pour des lots vacants de la Ville.

2002-03-127

SUJET: PROMESSE D'ACHAT NUMÉRO 4

Considérant la promesse d'achat reçue de Groupe Landevel (2000) inc. et Bérogest inc. datée du 25 mars 2002 pour des lots vacants de la Ville, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil autorise le maire, monsieur Michel Kandyba, et la greffière, madame Hélène Boudreau, ou, en son absence, l'assistante-greffière, madame Nicole Drouin, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'acceptation de la promesse d'achat reçue de Groupe Landevel (2000) inc. et Bérogest inc. datée du 25 mars 2002 avec les modifications suivantes :



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- À la section DÉSIGNATION, au dernier paragraphe, changer le mot "centre" par le mot "cents"
- À la section CONDITIONS GÉNÉRALES, au paragraphe 3 e., ajouter le mot "pas" après le mot "cède"

2002-03-128

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LE
PROLONGEMENT DE L'AVENUE FOREST ET DE SES IN-
FRASTRUCTURES

Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement d'emprunt pour le prolongement de l'avenue Forest et de ses infrastructures sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Aucune question de l'auditoire.

2002-03-129

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 37, de lever la séance spéciale du 25 mars 2002.


MICHEL KANDYBA, MAIRE


HÉLÈNE BOUDREAU, O.M.A., GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de consultation, tenue le **9 avril 2002**, à 19 h, dans la salle du conseil de la Ville, sur le projet de Règlement numéro 717-6 :

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717 DE LA VILLE DE PINCOURT, TEL QU'AMENDÉ, AFIN :

- A) D'AGRANDIR LA ZONE C1-04 EN Y INTÉGRANT LA TOTALITÉ DE LA ZONE C1-03
- B) D'AJOUTER, DANS LA ZONE C1-04, CERTAINS USAGES RÉCRÉATIFS PRIVÉS OU PUBLICS ET CERTAINS USAGES COMMUNAUTAIRES
- C) D'AUTORISER, DANS LA ZONE C1-04, CERTAINS USAGES ADDITIONNELS
- D) DE MODIFIER, DANS LA ZONE C1-04, LES NORMES RELATIVES AU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR
- E) D'AJOUTER, DANS LA ZONE C1-04, DES NORMES DE STATIONNEMENT SPÉCIFIQUES POUR UNE ÉCOLE

PRÉSENCES

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame la greffière Hélène Boudreau

Le premier projet de Règlement numéro 717-6 a été approuvé le 12 mars 2002 par la résolution numéro 2002-03-119. L'avis public de consultation publique à cet effet a été donné le 20 mars 2002 et publié le 27 mars 2002.

Le 9 avril 2002, à 19 h 15, une assemblée publique présidée par monsieur le maire Michel Kandyba a lieu dans la salle du conseil conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

6 personnes sont présentes dans la salle.

Après avoir expliqué le projet de règlement, entendu les personnes qui désirent s'exprimer, identifié les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation et expliqué la nature et les modalités d'exercice du droit de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter, la consultation publique est terminée et monsieur le maire clôt l'assemblée à 19 h 38.


MICHEL KANDYBA, MAIRE


HELENE BOUDREAU, O.M.A., GREFFIERE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 9 avril 2002**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Mesdames et messieurs les conseillers Marie-Andrée G. Laliberté, Fred Lang, Jean Parr et Lise Vendette

Absences motivées: Messieurs les conseillers Stéphane Boyer et Jim Miron

Sont aussi présentes: M^{me} Hélène Boudreau, directrice générale et greffière, et M^{me} Nicole Drouin, assistante-greffière

2002-04-130

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'AVRIL 2002

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 48, d'ouvrir la séance régulière du mois d'avril 2002.

2002-04-131

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 12 ET 25 MARS 2002

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux des séances des 12 et 25 mars 2002, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2002-04-132

SUJET: APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 12 ET 25 MARS 2002

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les procès-verbaux des séances des 12 et 25 mars 2002.

2002-04-133

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par la trésorière de la liste des dépenses payées du mois de mars 2002 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2002-04-134

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2002-03 tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2002-04-135

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée à la directrice générale en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la directrice générale, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de mars 2002 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2002-04).

2002-04-136

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Considérant l'autorisation accordée à la directrice générale en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la directrice générale, de la liste des contrats qu'elle a autorisés pour le mois de mars 2002 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716 (liste numéro C-2002-04).



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-04-137

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Considérant l'autorisation accordée à la directrice générale en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la directrice générale, de la liste des transferts budgétaires qu'elle a autorisés pour le mois de mars 2002 conformément au Règlement numéro 716.

2002-04-138

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2002-02-066 - OCTROI
D'UN MANDAT À LA FIRME GÉNIVAR

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2002-02-066 – Octroi d'un mandat à la firme Génivar pour la confection des plans et devis pour la construction d'infrastructures de collecteurs pluvial et domestique, d'infrastructures de drainage pluvial et domestique, de réseau d'aqueduc, d'infrastructures de rues, éclairage et divers aménagements connexes du premier tronçon d'un nouveau boulevard urbain en direction sud à partir de la 5^e Avenue entre la rue Kendall et les limites municipales de ville de l'Île Perrot, et la construction d'infrastructures de collecteurs pluvial et domestique débutant au nouveau boulevard et desservant la partie ouest de la zone H1-03, et des travaux de construction des raccordements aux collecteurs pluvial et domestique de la future école secondaire de la Commission scolaire des Trois-Lacs et du Complexe culturel et sportif régional – Île Perrot, et des travaux de construction d'un chemin de service entre la rue Kendall et la limite sud-ouest du terrain de l'école secondaire, en changeant les mots « confection des plans et devis » par les mots « conception préliminaire », dans le titre de la résolution ainsi que dans le corps du texte au premier paragraphe.

2002-04-139

SUJET: APPROBATION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION DES
SOUMISSIONS POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN
ÉVALUATION FONCIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver la grille d'évaluation C8 pour l'évaluation des soumissions de services professionnels en évaluation foncière.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-04-140

SUJET: AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la direction générale à lancer un appel d'offres pour services professionnels en évaluation foncière pour les deux prochains rôles triennaux soit 2004-2005-2006 et 2007-2008-2009.

2002-04-141

SUJET: PROMOTION DU CONSTABLE RICHARD ROY AU GRADE DE CAPITAINE

Considérant la convention intervenue entre le constable Richard Roy et la Ville de Pincourt le 12 juillet 2000 pour une mutation temporaire de monsieur Roy au grade de capitaine ;

Considérant la démission du directeur adjoint du corps policier de la Ville de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'abolir le grade de directeur adjoint du corps policier de la Ville de Pincourt ;

De confirmer la permanence du grade de capitaine du corps policier de la Ville de Pincourt ;

De confirmer la promotion contractuelle du constable Richard Roy au grade de capitaine du corps policier de la Ville de Pincourt ;

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et la directrice générale et greffière, madame Hélène Boudreau, à signer pour et au nom de la Ville de Pincourt le contrat d'embauche du capitaine Richard Roy pour la période du 9 avril 2002 au 8 avril 2004.

2002-04-142

SUJET: PROCLAMATION DU 22 AVRIL – JOUR DE LA TERRE

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal de la Ville de Pincourt déclare le 22 avril Jour de la Terre et s'engage à appuyer et à soutenir, au meilleur de ses capacités et dans l'intérêt de ses concitoyens, les initiatives et les manifestations qui seront organisées dans la ville de Pincourt dans le cadre du Jour de la Terre et de l'Année internationale de l'eau douce en 2003.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-04-143

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés
des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 25 mars 2002

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 4 mars 2002

Commission de sécurité publique :

- 11 mars 2002

Commission technique:

- 18 mars 2002

Comité consultatif d'urbanisme: (aucun)

2002-04-144

SUJET: NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE
MAI, JUIN, JUILLET ET AOÛT 2002

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que monsieur le conseiller Jean Parr soit nommé maire suppléant
pour les mois de mai, juin, juillet et août 2002.

2002-04-145

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 734 – RÈGLEMENT
ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 357 CONCERNANT LES
RESTAURANTS AMBULANTS ET CANTINES MOBILES, ET 485
CONCERNANT L'OBTENTION D'UN PERMIS PAR LES COM-
MERÇANTS NON RÉSIDANTS, ET FIXANT DE NOUVELLES
NORMES POUR CES ACTIVITÉS

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement
numéro 734 et renonçant à sa lecture en vertu de l'article 356 de
la Loi sur les cités et villes, d'adopter le règlement numéro 734 –
Règlement abrogeant les règlements 357 concernant les restau-
rants ambulants et cantines mobiles, et 485 concernant l'obtention



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

d'un permis par les commerçants non résidants, et fixant de nouvelles normes pour ces activités.

2002-04-146

SUJET: NOMINATION DES "OFFICIERS RESPONSABLES" EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 734 - RÈGLEMENT ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 357 CONCERNANT LES RESTAURANTS AMBULANTS ET CANTINES MOBILES, ET 485 CONCERNANT L'OBTENTION D'UN PERMIS PAR LES COMMERÇANTS NON RÉSIDANTS, ET FIXANT DE NOUVELLES NORMES POUR CES ACTIVITÉS

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer l'inspectrice technicienne, madame Denyse Rozon, ou son remplaçant, à titre d'officier responsable chargé de la mise en application du règlement numéro 734 – Règlement abrogeant les règlements 357 concernant les restaurants ambulants et cantines mobiles, et 485 concernant l'obtention d'un permis par les commerçants non résidants, et fixant de nouvelles normes pour ces activités.

2002-04-147

SUJET: ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 717-6 – MODIFICATION DE ZONAGE – ZONE C1-04

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le second projet de règlement numéro 717-6 - Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 717 de la Ville de Pincourt, tel qu'amendé, afin :

- a) d'agrandir la zone C1-04 en y intégrant la totalité de la zone C1-03
- b) d'ajouter, dans la zone C1-04, certains usages récréatifs privés ou publics et certains usages communautaires
- c) d'autoriser, dans la zone C1-04, certains usages additionnels
- d) de modifier, dans la zone C1-04, les normes relatives au revêtement extérieur
- e) d'ajouter, dans la zone C1-04, des normes de stationnement spécifiques pour une école

2002-04-148

AVIS DE MOTION – MODIFICATION DE ZONAGE – ZONE C1-04

Monsieur le conseiller Jean Parr annonce qu'un règlement amendant le règlement de zonage numéro 717 de la Ville de Pincourt, tel qu'amendé, afin :



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- a) d'agrandir la zone C1-04 en y intégrant la totalité de la zone C1-03
- b) d'ajouter, dans la zone C1-04, certains usages récréatifs privés ou publics et certains usages communautaires
- c) d'autoriser, dans la zone C1-04, certains usages additionnels
- d) de modifier, dans la zone C1-04, les normes relatives au revêtement extérieur
- e) d'ajouter, dans la zone C1-04, des normes de stationnement spécifiques pour une école

sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

Compte tenu du dépôt du projet de règlement, que dispense de lecture dudit règlement soit accordée lors de son adoption.

2002-04-149

SUJET: ÉLECTION GÉNÉRALE DU 3 NOVEMBRE 2002 - SIGNATURE D'UNE ENTENTE – NOUVEAU MÉCANISME DE VOTATION

Considérant que la Ville de Pincourt désire se prévaloir des dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, afin de faire l'essai d'un nouveau mécanisme de votation lors de l'élection générale du 3 novembre 2002 et qu'elle désire s'en prévaloir pour les scrutins postérieurs à celui-ci, mais tenus avant le scrutin général de novembre 2005 ;

Considérant que la Ville de Pincourt est d'accord avec le texte de l'entente à conclure avec le ministre des Affaires municipales et de la Métropole et le directeur général des élections du Québec, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter dans ses versions française et anglaise, le texte, tel que déposé, de l'entente à conclure avec le ministre des Affaires municipales et de la Métropole et le directeur général des élections relativement à l'utilisation d'un nouveau mécanisme de votation, soit le scrutin électronique avec appareil Accu-Vote ES 2000 pour l'élection du 3 novembre 2002 et pour les scrutins postérieurs à celui-ci, mais tenus avant le scrutin général de novembre 2005.

De mandater le maire, monsieur Michel Kandyba, et la greffière, madame Hélène Boudreau, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les trois originaux de l'entente, dans leurs versions française et anglaise.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-04-150

SUJET: MANDAT – VENTE DE LICENCES D'ANIMAUX 2002 SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De retenir les services de monsieur François Leduc pour effectuer la vente des licences d'animaux 2002 sur le territoire de la ville et qu'une commission de 6 \$ par licence vendue lui soit versée.

Que lors de l'émission des licences, monsieur Leduc remette aux propriétaires d'animaux une lettre d'information sur les modalités des règlements numéros 704 (règlement sur le contrôle des animaux domestiques) et 704-1 (règlement sur le contrôle des animaux domestiques relativement à la rage et aux morsures aux humains).

2002-04-151

SUJET: ARCHIVAGE DES MATRICULES DU PERSONNEL CIVIL ET POLICIER PERMANENT ET TEMPORAIRE DU CORPS POLICIER DE PINCOURT ET DE L'INSIGNE S'Y RATTACHANT

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître officiellement les matricules du personnel civil et policier permanent et temporaire du corps de police de Pincourt et de l'insigne s'y rattachant.

D'archiver officiellement cette identification pour les fins de conservation du patrimoine de la ville de Pincourt.

Directeur	Michel Saint-Marseille
Capitaine	Richard Roy
2	Serge Rousseau
3	Yves Daoust
6	Patrick Choquette
7	Michel Deslauriers
8	Robert Auger
9	Stéphane Guindon
10	Marc Benoît
11	Marc Garcia
12	Jacques Lavigne
14	Luc Lerossignol
17	Jean-Pascal Paquette
18	Frédéric Auger
20	Christian Cyr
Détective	René Dupuis
Secrétaire	Micheline Pelletier
222	Louis Constant
333	Lucie Lafrance
444	Janie Rolland
777	André McSween



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-04-152

SUJET: DRAPEAU DU CORPS POLICIER DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître officiellement l'emblème du corps policier de Pincourt comme drapeau officiel qui devra occuper la place d'honneur dans le poste de police et lors de cérémonies officielles protocolaires selon des règles de préséance définies.

D'archiver officiellement cette reconnaissance.

2002-04-153

SUJET: VENTE À L'ENCAN DES EFFETS MOBILIERS NON RÉCLAMÉS
ET AUTRES EFFETS PROPRIÉTÉ DE LA VILLE DE PINCOURT
ET DEVENUS INUTILES

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ordonner la mise en vente à l'encan des effets mobiliers saisis, confisqués ou non réclamés, le 4 mai 2002 à 10 h au garage municipal (750, boul. Olympique, Pincourt).

2002-04-154

SUJET: SERVICES D'UN HUISSIER POUR LA VENTE À L'ENCAN DES
EFFETS MOBILIERS NON RÉCLAMÉS ET AUTRES EFFETS
PROPRIÉTÉ DE LA VILLE DE PINCOURT ET DEVENUS INUTILES

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les services de la firme Soucy, Brassard, Toulouse et Associés, huissiers de la province de Québec, soient retenus pour procéder à la vente à l'encan des effets mobiliers non réclamés et autres effets propriété de la Ville de Pincourt.

2002-04-155

SUJET: VERSEMENT DES PROFITS DE LA VENTE À L'ENCAN
ANNUEL DU SERVICE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE AUX PREMIERS
RÉPONDANTS

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De verser, à titre de subvention, aux Premiers Répondants les revenus de la vente à l'encan du 4 mai 2002 du Service de sécurité publique de la Ville de Pincourt.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-04-156

SUJET: OFFICIALISATION DE L'EMBLÈME DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître officiellement l'emblème du service de la sécurité incendie de la Ville de Pincourt tel que montré ci-après:



2002-04-157

SUJET: APPROBATION PLAN DE SUBDIVISION NUMÉRO B 6748-2, MINUTE 7363, LOTS 2 710 482 ET 2 710 483

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par le Service du génie et de l'urbanisme, d'entériner l'approbation, tel que présenté, du plan de subdivision numéro B 6748-2, minute 7363, en date du 4 mars 2002, soit les lots 2 710 482 et 2 710 483 du cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Claude Bourbonnais, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., coordonnateur, service du génie et de l'urbanisme.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du règlement de lotissement numéro 614, ne soit pas exigé car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel des lots déjà subdivisés.

2002-04-158

SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 111, BOULEVARD CARDINAL-LÉGER – PÉTRO-CANADA

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure autorisant :

1. une hauteur du bâtiment de 4,25 mètres
2. une hauteur de marquise de 5,4 mètres
3. une hauteur d'affichage de 1,85 mètre sur la marquise

au 111, boulevard Cardinal-Léger.

2002-04-159

SUJET: CONTRAVENTION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717, PROCÉDURE À ENTREPRENDRE À LA COUR MUNICIPALE « 107, BOULEVARD CARDINAL-LÉGER »

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entreprendre en vertu de l'article 2.2.h du règlement de zonage numéro 717, des poursuites devant la cour municipale pour le non-respect dudit règlement de zonage contre Panlake Development Inc., Fuller Landeau, 1010, de la Gauchetière, suite 200, Montréal H3B 2N2, pour avoir une enseigne en mauvais état, ce qui contrevient à l'article 11.1.8 stipulant qu'une enseigne doit être propre, entretenue, réparée et maintenue en bon état et ne doit présenter aucun danger pour la sécurité publique.

2002-04-160

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PÉTRO-CANADA

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter le P.I.I.A. déposé par la firme Pétro-Canada en vue du réaménagement de la station service située au 111, boulevard Cardinal-Léger.

2002-04-161

SUJET: ACHAT DE MATÉRIEL NÉCESSAIRE POUR LA RÉPARATION DE FISSURES DES TERRAINS DE TENNIS (PROJET SLC-2000-600)

Considérant l'approbation du projet SLC-2000-600, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de matériel nécessaire pour la réparation des fissures sur les terrains de tennis auprès d'un fournisseur conforme pour un montant n'excédant pas 300 \$.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense pour le projet spécial SLC-2000-600 soit imputée au poste budgétaire 02-752-00-640.

2002-04-162

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – REMPLACEMENT DES CHENILLETES DU BOMBARDIER

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la dépense en immobilisation pour le remplacement des chenillettes du Bombardier, auprès de « Équipements Plan-nord Ltée » pour un montant de 9 069,42 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds d'administration et soit imputée au poste budgétaire 03-100-31-740.

2002-04-163

SUJET: ACHAT DE TROIS (3) CARTOUCHES ACORN METER-O-MATIC (RESSORTS DE DOUCHE) POUR LA PISCINE – PROJET SPÉCIAL SCL-2002-609

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de trois (3) cartouches (Ressorts de douches) de marque *Acorn Meter-O-Matic*, pour la piscine, auprès de « Plomberie et Chauffage Rochon », pour un montant n'excédant pas 750 \$, toutes taxes incluses, net de ristourne;

Que cette dépense pour le projet spécial SCL-2002-609 soit imputée au poste budgétaire 02-746-00-640.

2002-04-164

SUJET: ACHAT D'UNE POMPE KUBOTA POUR L'OUTILLAGE NUMÉRO 123 (TRACTEUR – BALAI À PATINOIRES) PROJET SPÉCIAL QME-2002-519

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat d'une pompe de marque *Kubota*, pour l'outillage numéro 123 (Tracteur – Balai à patinoires) auprès de « Centre hydraulique de Valleyfield », pour un montant de 1 003,71 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense pour le projet spécial QME-2002-519 soit imputée au poste budgétaire 02-315-00-640.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-04-165

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2002-03-116 –
ACHAT D'UNE POMPE DE REMPLACEMENT POUR LA PISCINE OLYMPIQUE – PROJET SPÉCIAL QME-2002-508

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2002-03-116 en changeant les mots « Achat d'une pompe de remplacement pour la piscine Olympique » par les mots « Re-conditionnement d'une pompe pour la piscine Olympique », dans le titre et dans le corps de la résolution.

2002-04-166

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2002-03-114 –
ACHAT DE SIX (6) PURGEURS D'EAU – PROJET SPÉCIAL QME-2001-501

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2002-03-114 en ajoutant les mots « et accessoires de raccordement » après le mot *Sentinel*.

2002-04-167

SUJET: OCTROI DU CONTRAT DE TRAITEMENT ET OBTURATION
DES FISSURES – PROJET SPÉCIAL QME-2001-504

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi du contrat de traitement et obturation des fissures, à l'entrepreneur « NRJ Environnement routier », pour un montant n'excédant pas 12 000 \$, toutes taxes incluses, net de ristourne.

Que cette dépense pour le projet spécial QME-2002-504 soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-521.

2002-04-168

SUJET: OCTROI DU CONTRAT DE PEINTURE DE LA PISCINE
OLYMPIQUE – PROJET SPÉCIAL QME-2002-508

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi du contrat de peinture de la piscine olympique à l'entrepreneur « Construction Léon De Mone Inc. », pour un montant n'excédant pas 2 625 \$, toutes taxes incluses, net de ristourne.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense pour le projet spécial QME-2002-508 soit imputée au poste budgétaire 02-746-00-531.

2002-04-169

SUJET: ACHAT DE FOURNITURES D'AQUEDUC – PROJET SPÉCIAL QME-2002-506

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de fournitures d'aqueduc, accessoires et matériaux nécessaires au raccordement et à la réalisation des travaux du projet QME-2002-506 – Vannes de rues, auprès de fournisseurs conformes, pour un montant n'excédant pas 6 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense pour le projet spécial QME-2002-506 soit imputée au poste budgétaire 02-413-00-640.

2002-04-170

SUJET: ACHAT DE FOURNITURES D'AQUEDUC – PROJET SPÉCIAL QME-2001-563

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de fournitures d'aqueduc, accessoires et matériaux nécessaires au raccordement et à la réalisation des travaux du projet QME-2001-563 – Creusage – Égouts latéraux, auprès de fournisseurs conformes, pour un montant n'excédant pas 12 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense pour le projet spécial QME-2001-563 soit imputée au poste budgétaire 02-415-00-640.

20 h 20

À 20 h 20, monsieur le conseiller Fred Lang quitte la séance.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 20 et s'est terminée à 20 h 48.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-04-171

SUJET: AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 9 AVRIL 2002

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 49, d'ajourner la séance du 9 avril 2002 au 22 avril 2002 à
19 h 30.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

HELENE BOUDREAU, O.M.A., GREFFIERE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière ajournée du mois d'avril 2002 du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **lundi, le 22 avril, 2002**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Mesdames et messieurs les conseillers Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron, Jean Parr et Lise Vendette

Absences motivées: MM. les conseillers Stéphane Boyer et Fred Lang

Est aussi présente: M^{me} Hélène Boudreau, directrice générale et greffière

2002-04-172

SUJET: RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU MOIS D'AVRIL 2002

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 40, de rouvrir la séance régulière du mois d'avril 2002.

2002-04-173

SUJET: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 22 AVRIL 2002

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ajournée du 22 avril 2002 en retirant le sujet 4.9.

2002-04-174

SUJET: ÉQUITÉ SALARIALE

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des résultats du processus effectué par la direction générale concernant la Loi sur l'équité salariale et d'en approuver l'affichage.

2002-04-175

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR LE DÉBOISEMENT ET L'ESSOUCHEMENT DES TERRAINS À CÉDER À LA COMMISSION SCOLAIRE DES TROIS-LACS ET AU COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL RÉGIONAL – ÎLE PERROT ET POUR LE TRACÉ DE LA PHASE I DU BOULEVARD PINCOURT

Considérant les résultats de l'appel d'offres par invitation pour un contrat de déboisement et d'essouchement;

*Imendée par la
résolution
2002-07-296*



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant la recommandation du directeur du Développement urbain et l'approbation de la Commission des services techniques, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le mandat pour le déboisement et l'essouchement sur les terrains à céder à la Commission scolaire des Trois-Lacs et au Complexe sportif et culturel régional – Ile Perrot ainsi que pour le tracé de la phase I du boulevard Pincourt à la firme Excavation Loiselle & frères inc pour un montant de soixante-sept mille dollars (67 000 \$), taxes en sus.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-610-00-411.

Considérant un revenu excédentaire de droits de mutations, qu'un budget additionnel de 75 000 \$ soit ajouté au poste de revenus 01-151-20-000 ainsi qu'au poste de dépenses 02-610-00-411.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Commission scolaire des Trois-Lacs et à la Corporation du complexe sportif et culturel régional – Ile Perrot.

2002-04-176

SUJET: APPROBATION PLAN DE SUBDIVISION N^o T 13213-2, MINUTE 31131, LOTS 2 744 711 À 2 744 716

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par le Service du génie et de l'urbanisme, d'approuver, tel que présenté, le plan de subdivision n^o T 13213-2, minute 31131, en date du 19 avril 2002, soit les lots 2 744 711 à 2 744 716 du cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., coordonnateur, service du génie et de l'urbanisme.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du règlement de lotissement n^o 614, ne soit pas exigé car l'opération cadastrale est effectuée sur des lots appartenant à la Ville de Pincourt.

2002-04-177

SUJET: AJOUT DE CLASSES DE COMMERCE AMBULANT – RÉPARATION DE PETITS APPAREILS ÉLECTRIQUES ET NETTOYAGE DE TAPIS – RÈGLEMENT NUMÉRO 734

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'ajouter, en vertu de l'article 4 du règlement numéro 734, une classe d'usage « Réparation de petits appareils électriques » et une classe d'usage « Nettoyage de tapis » à la suite de l'alinéa 1) de l'article 3.

2002-04-178

SUJET: AUTORISATION DE LA PRÉSENTATION DU PROJET "BOULEVARD PINCOURT – PHASE 1" DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC – MUNICIPALITÉS

Considérant que l'implantation de la phase I du boulevard Pincourt rencontre les critères d'admissibilité au volet 2 – Projet à incidences économiques, urbaines ou régionales du Programme d'infrastructures Québec-municipalités;

Considérant l'assurance du Ministère des Affaires municipales et de la Métropole lors de précédentes rencontres de travail, de venir en aide à la Ville de Pincourt par le biais de programmes d'aide financière, à la mise en valeur de plus de 650 acres de terrains que la Ville a dû reprendre pour non-paiement de taxes;

Considérant que ce projet aura des retombées majeures non seulement pour la population de Pincourt mais celle toute entière de l'Île-Perrot et de la MRC de Vaudreuil-Soulanges permettant l'implantation, suivant les ententes intervenues entre la Ville et diverses parties, d'une nouvelle école secondaire régionale, d'un complexe sportif et culturel régional unique en son genre dans l'ensemble de la CMM, d'un parc forestier urbain régional, d'équipements régionaux majeurs en sports et loisirs et de plusieurs développements immobiliers;

Considérant que le projet doit débuter en juin 2002 pour se compléter en novembre 2002, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice générale et greffière, madame Hélène Boudreau, à signer pour et au nom de la Ville de Pincourt et à expédier la demande d'aide financière au Ministère d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-municipalités.

2002-04-179

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 735 - RÈGLEMENT AUTORISANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES REQUISES POUR LES TRAVAUX DE LA PHASE I DU BOULEVARD PINCOURT ET LE PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA RUE KENDALL ET DÉCRÉTANT À CES FINS DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 1 955 000 \$

Après lecture du règlement, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 735 – Règlement autorisant la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures requises pour les travaux de la phase I du boulevard Pincourt et le prolongement des services municipaux de la rue Kendall et décrétant à ces fins des dépenses et un emprunt n'excédant pas 1 955 000 \$.

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 735 ait lieu le 6 mai 2002, ou à toute autre date déterminée par la greffière;

D'autoriser un emprunt temporaire n'excédant pas 90% du montant total de l'emprunt décrété au règlement numéro 735.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 19 h 54 et s'est terminée à 19 h 58.

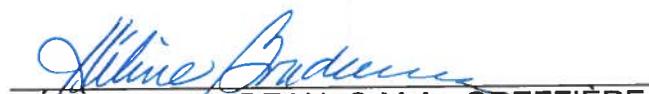
2002-04-180

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU MOIS D'AVRIL 2002,
AJOURNÉE AU 22 AVRIL 2002

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h, de lever la séance régulière du mois d'avril 2002, ajournée au 22 avril 2002.


MICHEL KANDYBA, MAIRE


HÉLÈNE BOUDREAU, O.M.A., GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 14 mai 2002**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Mesdames et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Marie-Andrée G. Laliberté, Fred Lang, Jean Parr et Lise Vendette

Absence motivée: M. le conseiller Jim Miron

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, assistante-greffière et M. Michel Perrier, directeur général adjoint

2002-05-181

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE MAI 2002

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 41, d'ouvrir la séance régulière du mois de mai 2002.

2002-05-182

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 9 ET 22 AVRIL 2002

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux des séances des 9 et 22 avril 2002, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2002-05-183

SUJET: APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 9 ET 22 AVRIL 2002

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les procès-verbaux des séances des 9 et 22 avril 2002.

2002-05-184

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par la trésorière de la liste des dépenses payées du mois d'avril 2002 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2002-05-185

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2002-04 tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2002-05-186

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée à la directrice générale en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la directrice générale, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'avril 2002 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2002-05).

2002-05-187

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Considérant l'autorisation accordée à la directrice générale en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la directrice générale, de la liste des contrats qu'elle a autorisés pour le mois d'avril 2002 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716 (liste numéro C-2002-05).



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-05-188

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Considérant l'autorisation accordée à la directrice générale en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la directrice générale, de la liste des transferts budgétaires qu'elle a autorisés pour le mois d'avril 2002 conformément au Règlement numéro 716.

2002-05-189

SUJET: APPROBATION DU NOUVEL ORGANIGRAMME

Considérant la recommandation de la commission administrative tenue le 29 avril 2002, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De rescinder la résolution numéro 2001-10-335 – Structure organisationnelle de la Ville de Pincourt – Abrogation des résolutions numéros 9912-642 et 2000-11-487 et dépôt d'un nouvel organigramme.

D'adopter un nouvel organigramme de la structure organisationnelle, tel que déposé avec ce procès verbal.

2002-05-190

SUJET: NOMINATION DE MONSIEUR MICHEL PERRIER À TITRE DE
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE PINCOURT ET AU-
TORISATION DE SIGNATURE D'UN NOUVEAU CONTRAT DE
TRAVAIL

Considérant la recommandation de la commission administrative tenue le 29 avril 2002, il est

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer monsieur Michel Perrier directeur général de la Ville de Pincourt à compter de ce jour ; que cette fonction s'ajoute à sa fonction de directeur du développement urbain.

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le président de la commission administrative, monsieur Stéphane Boyer, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat des conditions de travail de monsieur Michel Perrier.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-05-191

SUJET: NOMINATION DE MADAME CÉLINE BUSSIÈRES À TITRE DE DIRECTRICE DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Considérant la recommandation de la commission administrative tenue le 29 avril 2002, il est

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame Céline Bussières directrice des Services administratifs et financiers de la Ville de Pincourt à compter de ce jour ; que cette fonction s'ajoute à sa fonction de trésorière.

2002-05-192

SUJET: NOMINATION DE MADAME NICOLE DROUIN À TITRE DE GREFFIÈRE

Considérant la recommandation de la commission administrative tenue le 29 avril 2002, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame Nicole Drouin greffière de la Ville de Pincourt à compter de ce jour.

2002-05-193

SUJET: NOMINATION DE MONSIEUR RICHARD DUBOIS À TITRE DE CHEF DE DIVISION URBANISME ET PERMIS

Considérant la recommandation de la commission administrative tenue le 29 avril 2002, il est

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer monsieur Richard Dubois chef de division urbanisme et permis de la Ville de Pincourt à compter de ce jour ;

Que la fonction de coordonnateur du génie et de l'urbanisme soit abolie à compter de ce jour.

2002-05-194

SUJET: APPROBATION DES DESCRIPTIONS DE TÂCHES

Considérant la recommandation de la commission administrative tenue le 29 avril 2002, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annulation

VILLE DE PINCOURT

D'approuver les descriptions de tâches de chaque membre de l'équipe de gestion telles que validées à la pré-assemblée tenue le 13 mai 2002.

D'autoriser le supérieur immédiat à signer, pour et au nom du conseil municipal, chaque description de tâches dès qu'elle sera reconnue et signée par le cadre concerné.

2002-05-195

SUJET: APPROBATION DES AJUSTEMENTS SALARIAUX

Considérant la recommandation de la commission administrative tenue le 29 avril 2002, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les ajustements salariaux concernant les changements de fonction et enrichissements de tâches de certains membres de l'équipe de gestion engendrés par l'acceptation du nouvel organigramme de la Ville de Pincourt, le tout tel que validé à la pré-assemblée tenue le 13 mai 2002.

2002-05-196

SUJET: APPROBATION DU NOUVEL ORDRE DU JOUR DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL ET ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2000-02-058 – ORDRE DU JOUR DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Amendée par
résolution #
2006-01-033

Considérant l'évolution de la structure organisationnelle, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'abroger la résolution numéro 2000-02-058 – Ordre du jour des séances régulières du conseil municipal.

Qu'à compter de la séance régulière du 11 juin 2002, l'ordre du jour des séances régulières du conseil municipal sera le suivant :

- 1 - Procès-verbaux des séances antérieures
- 2 - Direction générale
- 3 - Services administratifs et financiers
 - 3.1 - Dépenses du mois
 - 3.2 - Rapport budgétaire
 - 3.3 - Service de la trésorerie
 - 3.4 - Service du greffe
- 4 - Services d'exploitation
 - 4.1 - Division entretien
 - 4.2 - Gestion des eaux
 - 4.3 - Génie



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 5 - Services du loisir et communautaire
 - 5.1 - Développement urbain
 - 5.2 - Division loisir
 - 5.3 - Division urbanisme et permis
- 6 - Sécurité publique
 - 6.1 - Sécurité incendie
 - 6.2 - Sécurité civile
- 7 - Affaires nouvelles
- 8 - Période de questions
- 9 - Levée ou ajournement de la séance

2002-05-197

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR JACQUES RICHARD

Considérant la demande de monsieur Jacques Richard, employé syndiqué CSN, pour un congé sans solde ;

Considérant que cette demande a été déposée au bureau de la direction générale le 8 avril 2002 ;

Considérant les articles 25.01 à 25.06 de la convention collective de travail CSN en vigueur ;

Considérant que monsieur Jacques Richard est sur la liste en annexe Z de la convention collective de travail CSN en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à monsieur Jacques Richard – journalier-chauffeur – Service de la qualité du milieu et de l'entretien, un congé sans solde du 15 juillet 2002 au 30 août 2002 inclusivement selon sa demande déposée.

2002-05-198

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR MARTIN MÉNARD

Considérant la demande de monsieur Martin Ménard, employé syndiqué CSN, pour un congé sans solde ;

Considérant que cette demande a été déposée au bureau de la direction générale le 9 avril 2002 ;

Considérant les articles 25.01 à 25.06 de la convention collective de travail CSN en vigueur ;

Considérant que monsieur Martin Ménard est sur la liste en annexe Z de la convention collective de travail CSN en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à monsieur Martin Ménard – journalier – Service de la qualité du milieu et de l'entretien, un congé sans solde du 10 juin 2002 au 12 juillet 2002 inclusivement selon sa demande déposée.

2002-05-199

SUJET: NOMINATION D'UN TIERS – COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant les obligations de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer monsieur Yves Legault à titre de tiers du comité de retraite du régime de retraite complémentaire des employés de la Ville de Pincourt et de le remercier d'offrir ce service à titre gracieux.

2002-05-200

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2002-01-034 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE PINCOURT (A.H.M.P.)

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2002-01-034 – Autorisation de signature d'un protocole d'entente avec l'Association de hockey mineur de Pincourt (A.H.M.P.) en y ajoutant le texte suivant :

« Que la signature du protocole d'entente entre la Corporation du Complexe Sportif et Culturel Régional Île-Perrot fasse aussi l'objet d'une entente entre la Corporation et l'Association de Hockey Mineur de Pincourt assurant à cette dernière de continuer de bénéficier de certaines retombées par son utilisation des installations du complexe, résultant de son investissement dans le complexe et de la cession des moyens de financement de cet organisme en faveur du complexe. »

2002-05-201

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 93-500 – RÉMUNÉRATION DES CADRES, CONDITIONS ET AVANTAGES

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 93-500 – Rémunération des cadres, conditions et avantages comme suit :

*Amendée par
rés. 2002-06-233*



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De rescinder le paragraphe 3.12.4 du document « Rémunération des cadres, conditions et avantages » et de le remplacer par le texte suivant :

« Le chef de division entretien et le coordonnateur des opérations reçoivent une allocation hebdomadaire de 120 \$ pour la semaine en disponibilité. Tout temps de travail, résultant de cette disponibilité hebdomadaire, qui nécessite un déplacement pour validation, surveillance ou travaux sur le terrain sera rémunéré au taux régulier. Aux fins des présentes, le taux régulier signifie le taux horaire obtenu en divisant le salaire hebdomadaire du cadre par le nombre d'heures de sa semaine normale de travail. »

2002-05-202

SUJET: EMBAUCHE CONTRACTUELLE DE MADAME HÉLÈNE BOUDREAU À TITRE DE REPRÉSENTANTE DE LA VILLE / GRIEFS 2001-03 ET 2001-04

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'embauche contractuelle, selon les modalités recommandées par le directeur général, de madame Hélène Boudreau à titre de représentante de la Ville de Pincourt pour la préparation et la tenue des audiences des griefs 2001-03 et 2001-04 déposés par le Syndicat National des employés de Pincourt (CSN).

2002-05-203

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 22 avril 2002

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 2 avril 2002

Commission de sécurité publique :

- 8 avril 2002

Commission technique:

- 15 avril 2002



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Comité consultatif d'urbanisme :

- 3 avril 2002

2002-05-204

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 717-6 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717 DE LA VILLE DE PINCOURT, TEL QU'AMENDÉ, AFIN :

- A) D'AGRANDIR LA ZONE C1-04 EN Y INTÉGRANT LA TOTALITÉ DE LA ZONE C1-03
- B) D'AJOUTER, DANS LA ZONE C1-04, CERTAINS USAGES RÉCRÉATIFS PRIVÉS OU PUBLICS ET CERTAINS USAGES COMMUNAUTAIRES
- C) D'AUTORISER, DANS LA ZONE C1-04, CERTAINS USAGES ADDITIONNELS
- D) DE MODIFIER, DANS LA ZONE C1-04, LES NORMES RELATIVES AU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR
- E) D'AJOUTER, DANS LA ZONE C1-04, DES NORMES DE STATIONNEMENT SPÉCIFIQUES POUR UNE ÉCOLE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 717-6 et renonçant à sa lecture en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, d'adopter le règlement numéro 717-6 – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 717 de la Ville de Pincourt, tel qu'amendé, afin :

- a) d'agrandir la zone C1-04 en y intégrant la totalité de la zone C1-03
- b) d'ajouter, dans la zone C1-04, certains usages récréatifs privés ou publics et certains usages communautaires
- c) d'autoriser, dans la zone C1-04, certains usages additionnels
- d) de modifier, dans la zone C1-04, les normes relatives au revêtement extérieur
- e) d'ajouter, dans la zone C1-04, des normes de stationnement spécifiques pour une école.

2002-05-205

SUJET: RAPPORT DU JOUR DE CONSULTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 735

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par la greffière de la Ville du rapport du jour de consultation concernant le règlement numéro 735.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-05-206

SUJET: RÉCLAMATION DE MONSIEUR SYLVAIN VENIER ET MADAME
CHANTAL QUINN

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prendre acte de la correspondance, telle que déposée, des experts en sinistre Trans-Québec inc., représentant les assureurs de la Ville, datée du 3 avril 2002, relativement à la réclamation de monsieur Sylvain Venier et madame Chantal Quinn, du 56, rue Boisé-du-Parc, Pincourt.

2002-05-207

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LE MODE DE CONSTRUCTION
ET D'ENTRETIEN DES ENTRÉES DE STATIONNEMENT DES
PROPRIÉTÉS ET L'ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES SUR
LA VOIE PUBLIQUE

Monsieur le conseiller Fred Lang annonce qu'un règlement sur le mode de construction et d'entretien des entrées de stationnement des propriétés et l'évacuation des eaux pluviales sur la voie publique sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

Compte tenu du dépôt du projet de règlement, que dispense de lecture dudit règlement soit accordée lors de son adoption.

2002-05-208

SUJET: OCTROI D'UN MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS
EN ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LES RÔLES TRIENNAUX
2004-2005-2006 ET 2007-2008-2009 À LA FIRME LES ESTIMA-
TEURS PROFESSIONNELS LEROUX, BEAUDRY, PICARD ET
ASSOCIÉS INC.

Considérant l'analyse de l'appel d'offres pour services professionnels en évaluation foncière et la validation de la Commission administrative du 29 avril 2002;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'octroyer le mandat pour les deux prochains rôles triennaux, soit 2004 à 2006 et 2007 à 2009, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le mandat pour services professionnels en évaluation foncière pour la période du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2008 à la firme Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés inc., seul soumissionnaire conforme, au montant apparaissant à la soumission, telle que déposée le 29 avril 2002.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De demander au ministre des Affaires municipales et de la Métropole d'autoriser la Ville à accorder le contrat pour services professionnels en évaluation foncière pour une sixième année, soit l'année 2008, afin de permettre une gestion continue du rôle triennal 2007-2008-2009.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-150-00-417.

20 h 05

À 20 h 05, monsieur le conseiller Fred Lang quitte son siège

2002-05-209

SUJET: PROGRAMME "HOMMAGE À NOS PARTENAIRES" DU CORPS POLICIER DE PINCOURT

Attendu que monsieur Yves Robitaille contribue activement depuis plusieurs années au mieux-être de la société en général et de notre communauté en particulier;

Attendu que le directeur du corps policier, monsieur Michel Saint-Marseille, recommande la candidature de monsieur Yves Robitaille à la Gouverneure générale du Canada pour recevoir une décoration pour service méritoire, il est

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De souligner l'apport positif de monsieur Yves Robitaille auprès des jeunes et de la communauté pincourtoise.

De le remercier d'investir son temps et des efforts personnels qui s'échelonnent sur l'année entière pour recueillir des fonds pour l'Hôpital Sainte-Justine.

De lui témoigner notre fierté, notre reconnaissance et notre gratitude pour son implication et sa générosité.

De décerner à monsieur Yves Robitaille le "Certificat de citoyenneté honorifique" de la Ville de Pincourt.

2002-05-210

SUJET: DÉROGATION MINEURE AU 111, BOULEVARD CARDINAL-LÉGER

Considérant que toutes les exigences prévues par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 616 ont été observées, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la résolution.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que la hauteur de bâtiment de 7 mètres minimum exigée soit réduite à 4,25 mètres, que la hauteur de la marquise de 5,4 mètres minimum exigée soit réduite à 5,3 mètres et qu'une hauteur d'affichage de 1,85 mètre sur la marquise soit autorisée sur le lot 1 723 748 au 111, boulevard Cardinal-Léger.

20 h 07

À 20 h 07, monsieur le conseiller Fred Lang reprend son siège.

2002-05-211

SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 548, CHEMIN DUHAMEL

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant la réduction de la marge avant à 3,4 mètres à la condition qu'un espace de stationnement soit aménagé sur le côté nord du futur garage sur le lot 1 720 431 au 548, chemin Duhamel.

2002-05-212

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR LA RECONSTRUCTION DE BORDURES DE RUES

Considérant la validation de la Commission de développement et des services aux citoyens du 6 mai 2002, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi du contrat pour la reconstruction de bordures de rues à Ciments Lavallée inc. pour un montant n'excédant pas 16 687,83 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense pour le projet spécial SGU-2002-101 soit imputée au poste budgétaire 02-320-10-531.

2002-05-213

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET « SENTIER-DES-CHÊNES » - LOTS 2 455 916 ET 2 455 898

Considérant la validation de la Commission administrative du 29 avril 2002, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'entériner l'approbation du P.I.I.A. pour les futures constructions au 114, rue du Boisé-des-Chênes (lot 2 455 916) et au 102, rue du Boisé-des-Chênes (lot 2 455 898).

Que le modèle « Le Bretagne » soit ajouté aux modèles déjà approuvés pour le projet « Sentier-des-Chênes ».

2002-05-214

SUJET: APPROBATION DES PLANS N^{OS} SD-02-0119 ET 0120 DE GAZ MÉTROPOLITAIN

Considérant la validation de la Commission de développement et des services aux citoyens du 6 mai 2002, il est

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les plans n^{OS} SD-02-0119 et SD-02-0120 soumis par Gaz Métropolitain concernant des travaux d'installation d'une conduite principale sur le boulevard Cardinal-Léger et la 8^e Avenue, sur le territoire de la ville de Pincourt.

2002-05-215

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2002-04-167 - OCTROI DU CONTRAT DE TRAITEMENT ET OBTURATION DES FISSURES – PROJET SPÉCIAL QME-2001-504

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2002-04-167 en changeant, au deuxième paragraphe, les mots « QME-2002-504 » pour les mots « QME-2001-504 ».

2002-05-216

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2002-04-166 - AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2002-03-114 – ACHAT DE SIX (6) PURGEURS D'EAU – PROJET SPÉCIAL QME-2001-501

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2002-04-166 en ajoutant les mots « auprès de fournisseurs conformes » après les mots « accessoires de raccordement ».



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-05-217

SUJET: ACHAT DE SIX (6) PORTES ET DE CINQ (5) MOTEURS – PROJETS SPÉCIAUX : QME-2002-512 PORTES DE GARAGE – GARAGE MUNICIPAL / QME-2002-513 PORTES DE GARAGE – CASERNE INCENDIE / QME-2002-517 CADRAGE ET PORTE – CHALET TAILLON / QME-2002-518 CADRAGE ET PORTE – CHALET SHAMROCK

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- D'autoriser l'achat de 2 portes de garage et de 4 moteurs, auprès de « Les Industries André (1988) inc. », pour un montant de 7 400 \$, taxes en sus;

Que ces dépenses pour le projet spécial QME-2002-512 Portes de garage – Garage municipal soient imputées au poste budgétaire 02-326-00-640.

- D'autoriser l'achat de 2 portes de garage et de 1 moteur, auprès de « Les Industries André (1988) inc. », pour un montant de 4 800 \$, taxes en sus;

Que ces dépenses pour le projet spécial QME-2002-513 Portes de garage – Caserne Incendie soient imputées au poste budgétaire 02-226-10-640.

- D'autoriser l'achat de 2 portes, auprès de fournisseurs conformes, pour un montant n'excédant pas 2 500 \$, toutes taxes incluses, net de ristourne;

Que ces dépenses pour le projet spécial QME-2002-517 Cadrage et porte – Chalet Taillon et pour le projet spécial QME-2002-518 Cadrage et porte – Chalet Shamrock soient imputées au poste budgétaire 02-756-00-640.

2002-05-218

SUJET: AMENDEMENT À LA CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS DE GESTION DES MONTANTS REÇUS PAR L'U.M.Q. POUR LE SERVICE MUNICIPAL 9-1-1 ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (BELL CANADA)

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender, à compter du 1^{er} juin 2002, les articles 2, 3, 4, 5 et 6 de la Convention relative aux modalités de gestion des montants reçus par l'U.M.Q. pour le service municipal 9-1-1 entre la Ville de Pincourt et l'Union des municipalités du Québec (Bell Canada) pour y changer le mot "municipalité" par "Sûreté du Québec".

*Rescindée par
la résolution
2002-07-285*



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-05-219

SUJET: AMENDEMENT À LA CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS DE GESTION DES MONTANTS REÇUS PAR L'U.M.Q. POUR LE SERVICE MUNICIPAL 9-1-1 ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (VIDÉOTRON 1998 LTÉE)

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender, à compter du 1^{er} juin 2002, les articles 2, 3, 4, 5 et 6 de la Convention relative aux modalités de gestion des montants reçus par l'U.M.Q. pour le service municipal 9-1-1 entre la Ville de Pincourt et l'Union des municipalités du Québec (Vidéotron 1998 ltée) pour y changer le mot "municipalité" par "Sûreté du Québec".

2002-05-220

SUJET: GESTION DU CENTRE D'APPEL D'URGENCE 9-1-1 PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Considérant les résolutions numéros 9510-583 et 2000-05-236, il est

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt confie la gestion de son centre d'appel d'urgence 9-1-1 à la Sûreté du Québec à compter du 1^{er} juin 2002.

Que le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative à la gestion et à l'exploitation d'un service centralisé d'appel d'urgence par la Sûreté du Québec.

2002-05-221

SUJET: CENTRE D'APPEL D'URGENCE 9-1-1 PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – RÉACHEMINEMENT DES CIRCUITS 9-1-1

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt autorise les fournisseurs de lignes 9-1-1 desservant son territoire à procéder au réacheminement des circuits 9-1-1 vers le centre de réponse des appels d'urgence 9-1-1 de la Sûreté du Québec à compter du 1^{er} juin 2002.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-05-222

SUJET: ENTENTE ADMINISTRATIVE RELATIVE À CERTAINES
MODALITÉS DE TRANSITION DU CORPS DE POLICE DE PIN-
COURT À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur gé-
néral, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la
Ville de Pincourt, l'entente administrative relative à certaines mo-
dalités de transition du corps de police de Pincourt à la Sûreté du
Québec à compter du 1^{er} juin 2002.

2002-05-223

SUJET: ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DE
POLICE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC SUR LE TERRITOIRE
DE LA M.R.C. DE VAUDREUIL-SOULANGES

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil mandate la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges pour
négocier et conclure en son nom une entente relative à la fourni-
ture, à compter du 1^{er} juin 2002, de services de police par la Sû-
reté du Québec sur son territoire.

2002-05-224

SUJET: AUTORISATION À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – APPLICATION
DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET ÉMISSION DE CONS-
TATS D'INFRACTIONS

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la Sûreté du Québec à appliquer les règlements muni-
cipaux et émettre des constats d'infractions pour l'application du
Code de sécurité routière sur les routes sous la responsabilité de
la Ville, à compter du 1^{er} juin 2002.

2002-05-225

SUJET: DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE TERMINER
LES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET REMISE EN ÉTAT DU
TERRAIN AU 100, BOULEVARD CARDINAL-LÉGER

Considérant que le ministère des Transports a procédé à la dé-
molition du bâtiment au 100, boulevard Cardinal-Léger;

Considérant que le ministère des Transports considérera ce ter-
rain comme étant excédentaire seulement à la fin des travaux de
parachèvement de l'Autoroute 20, dont les échéanciers demeurent
jusqu'ici inconnus;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que le terrain est situé à l'entrée principale de la municipalité et que, dans l'état actuel, il représente une plaie béante et inesthétique;

Considérant que de nombreux dépôts d'huile et autres résidus sont apparents sur les dalles de ciment restant sur le site;

Considérant l'engagement du ministère des Transports de remettre ce terrain en état en compensation des pertes financières subies par la Ville suite à l'exploitation des différents commerces sur ce site, il est

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander au ministère des Transports de soumettre, d'ici la fin du mois de mai 2002, un échéancier des différents travaux visant à retirer les structures restantes, de procéder aux analyses de sol afin de déceler toute forme de contamination du sol, de fournir à la Ville les résultats d'analyses, de procéder au besoin aux travaux de décontamination et d'effectuer l'aménagement paysager du site.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 20 et s'est terminée à 20 h 27.

2002-05-226

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 14 MAI 2002

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 28, de lever la séance du 14 mai 2002.

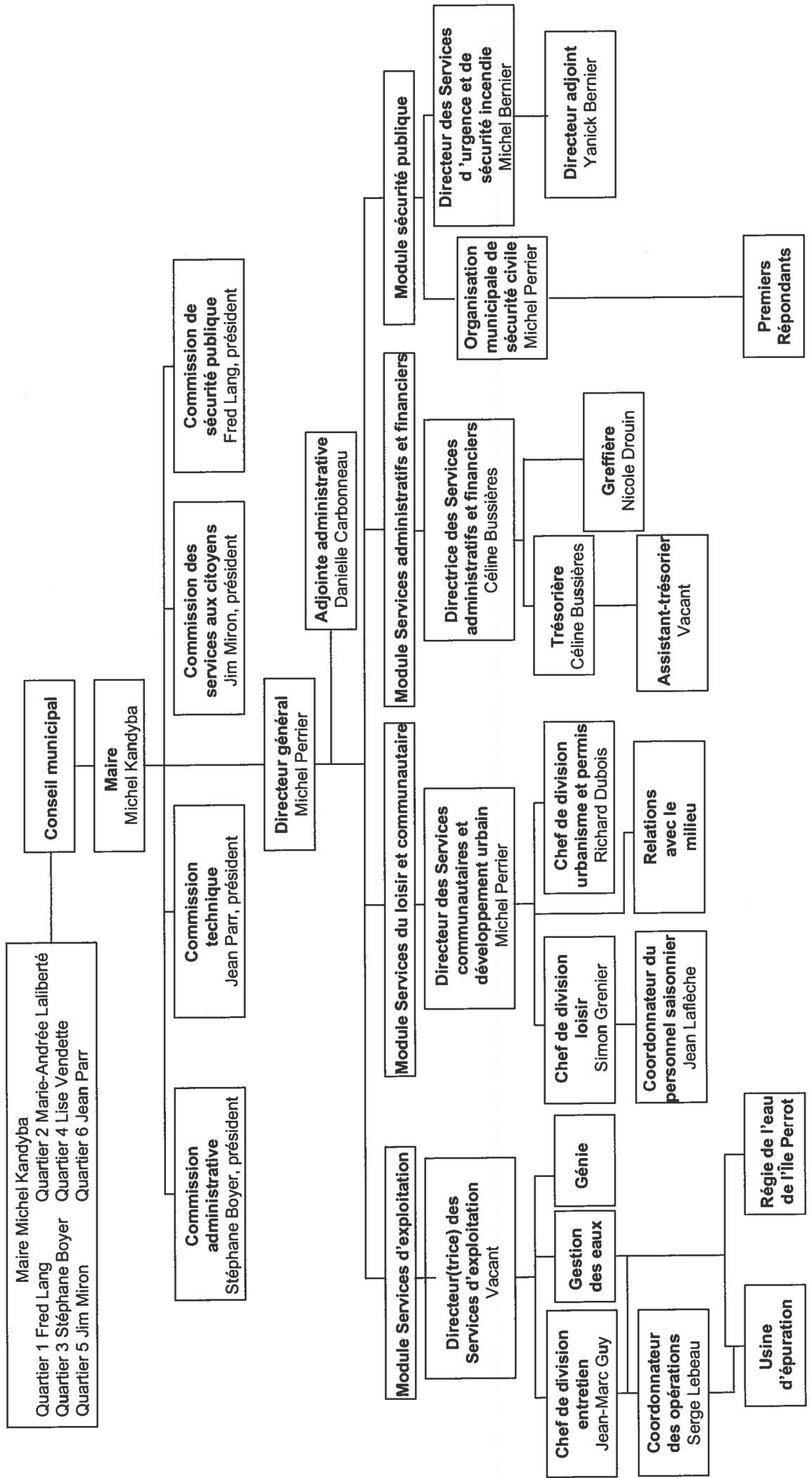

MICHEL KANDYBA, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT





No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, mardi, le **11 juin 2002**, à 19 h 30, selon la Loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le Maire Michel Kandyba

Mesdames et Messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Marie-Andrée G. Laliberté, Fred Lang, Jim Miron et Lise Vendette

Absence motivée: M. le conseiller Jean Parr

Sont aussi présents: M. Michel Perrier, directeur général et M^{me} Nicole Drouin, greffière

2002-06-227

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUIN 2002

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 35, d'ouvrir la séance régulière du mois de juin 2002.

2002-06-228

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 MAI 2002

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 14 mai 2002, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2002-06-229

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 MAI 2002

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 14 mai 2002.

2002-06-230

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de mai 2002 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716. (liste numéro MP-2002-06)

2002-06-231

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de mai 2002 conformément au Règlement numéro 716.

2002-06-232

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR MICHEL
ROUSSEAU

Considérant la demande de monsieur Michel Rousseau, employé syndiqué CSN, pour un congé sans solde ;

Considérant que cette demande a été déposée au bureau de la direction générale le 30 avril 2002 ;

Considérant les articles 25.01 à 25.06 de la convention collective de travail CSN en vigueur ;

Considérant que monsieur Michel Rousseau est sur la liste en annexe Z de la convention collective de travail CSN en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à monsieur Michel Rousseau – Opérateur – Hygiène du milieu, un congé sans solde du 28 juillet 2002 au 30 août 2002 inclusivement selon sa demande déposée.

2002-06-233

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2002-05-201 –
AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 93-500 – RÉMU-
NÉRATION DES CADRES, CONDITIONS ET AVANTAGES

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'amender la résolution numéro 2002-05-2001 – Amendement à la résolution numéro 93-500 – Rémunération des cadres, conditions et avantages pour ajouter la phrase suivante :

« Le tout rétroactif au 22 février 2002. »

2002-06-234

SUJET: APPUI À LA DEMANDE DE SOUTIEN À INGRID BETANCOURT ET À SON COMBAT EN FAVEUR DU PEUPLE COLOMBIEN

Considérant le combat que mène Ingrid Betancourt en faveur de l'instauration d'une vraie démocratie en Colombie ;

Considérant son action en faveur de la justice sociale, de la lutte contre la corruption et pour la défense des plus pauvres ;

Considérant que son enlèvement, le 23 février 2002, est une entrave au débat démocratique en Colombie ;

Considérant qu'à travers elle, nous souhaitons créer un élan de solidarité avec 3 000 autres personnes enlevées dans le pays ;

Considérant que son combat contre les narcotrafiquants est aussi le nôtre, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De soutenir l'action d'Ingrid Betancourt et de la faire connaître à ses concitoyens en la nommant citoyenne d'honneur de la Ville de Pincourt en regard du combat difficile qu'elle mène au péril de sa vie et de celle de ses proches en faveur du peuple colombien.

Que copie de cette résolution soit transmise au Premier Ministre du Canada, monsieur Jean Chrétien, au président de la chambre des communes, monsieur Peter Milliken, au président du sénat, monsieur Daniel Hays et à l'ambassadeur de Colombie au Canada, madame Fanny Kertzman.

2002-06-235

SUJET: AUTORISATION DE DÉPENSES EN IMMOBILISATION FINANÇÉES PAR LE FONDS RÉSERVE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET STATIONNEMENTS

Considérant l'approbation de la commission technique et suite à l'abandon du projet SCL-2002-617, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'abandonner le projet spécial SCL-2002-617 et d'autoriser les dépenses reliées aux travaux suivants pour un montant ne dépassant pas 4 100 \$:



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- Fabrication d'une armoire de rangement en métal, pour le terrain de soccer du parc Olympique ;
- Installation d'un abreuvoir avec conduites d'aqueduc à proximité des terrains du parc de rouli-roulant et du terrain de soccer du parc Olympique ;
- Réfection du chalet de tennis du parc Bellevue

Que ces dépenses en immobilisation soient financées par le fonds réserve parcs, terrains de jeux et stationnements et imputées au poste comptable 22-700-40-060.

2002-06-236

SUJET: TRANSFERT DE RESPONSABILITÉ – BRIGADIERS SCOLAIRES ET NOMINATION DE MADAME MONIQUE ROUSSEAU À TITRE DE CHEF D'ÉQUIPE

Considérant l'abolition du corps de police de Pincourt ;

Considérant la responsabilité de la Ville de Pincourt dans la gestion des traverses scolaires ;

Considérant la recommandation de la commission administrative, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater la division loisir des Services du loisir et communautaire pour assurer la gestion administrative des opérations de traverses d'écoliers.

De nommer madame Monique Rousseau à titre de chef d'équipe des brigadiers scolaires et ce rétroactivement au 1^{er} juin 2002 et de lui accorder une prime de chef d'équipe de 1,12 \$ l'heure.

2002-06-237

SUJET: MODALITÉS D'APPLICATION DE LA CONVENTION 2001-1 INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE PINCOURT (CSN)

Considérant l'abolition du corps de police de la Ville de Pincourt ;

Considérant la convention 2001-1 intervenue entre la Ville de Pincourt et le Syndicat national des employés de Pincourt (CSN) ;

Considérant la réintégration de madame Micheline Pelletier au poste de secrétaire de la division du loisir et communautaire en date du 1^{er} juin 2002 ;

Considérant l'article 17.02 de la convention collective de travail en vigueur ;

Considérant la recommandation de la commission administrative, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mutation de madame Lise Leduc au poste de secrétaire affectée à la direction générale et à la direction du développement urbain sous la supervision de madame Danielle Carbonneau, adjointe administrative, en date du 1^{er} juin 2002.

2002-06-238

SUJET: AJUSTEMENT À LA RÉMUNÉRATION – AFFECTATION DE MADAME DANIELLE CARBONNEAU AU POSTE D'ASSISTANTE-GREFFIÈRE

Considérant l'assignation permanente numéro 2002-084 ;

Considérant les modalités prévues aux conditions de travail des cadres de la Ville de Pincourt ;

Considérant la nouvelle description de tâches de l'adjointe administrative adoptée en séance régulière le 14 mai 2002 ;

Considérant les recommandations de la direction générale, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la direction générale à appliquer les modalités de compensation salariale prévues à l'article 3.1.4 du document « Rémunération des cadres, conditions et avantages » pour toute période de remplacement d'une journée ou plus de madame Nicole Drouin, greffière, par madame Danielle Carbonneau, assistante-greffière, le tout rétroactif au 14 mai 2002.

2002-06-239

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par la trésorière de la liste des dépenses payées du mois de mai 2002 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2002-06-240

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2002-05 tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2002-06-241

SUJET: RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 MAI 2002

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport budgétaire au 31 mai 2002.

2002-06-242

SUJET: AUTORISATION AU COMITE DE RETRAITE DE CONCLURE
UNE ENTENTE DE TRANSFERT AVEC LA CARRA

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Comité de retraite du "Régime complémentaire de retraite des policiers de Ville de Pincourt" à conclure une entente de transfert avec la CARRA.

2002-06-243

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2001-10-357 –
DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE FONDS
DE ROULEMENT – ACHAT DE PETITS ÉQUIPEMENTS (PRO-
JET QME-2001-514

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2001-10-357 – Dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement – Achat de petits équipements (Projet QME-2001-514) en changeant le montant de "6 000 \$" par un montant de "6 119 \$".

2002-06-244

SUJET: DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU
VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2001

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que ce sujet soit traité à la séance régulière ajournée, le 17 juin 2002, à 19 h 45.

2002-06-245

SUJET: APPROPRIATION D'UN REVENU EXCÉDENTAIRE DE DROITS
DE MUTATIONS POUR DES TRAVAUX D'EXCAVATION À
L'ÉCOLE SECONDAIRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant un revenu excédentaire de droits de mutations pour l'année 2002, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi d'un mandat à Excavation De Bellefeuille pour des travaux d'excavation à l'école secondaire pour un montant de 1 100 \$ toutes taxes incluses à même le revenu excédentaire de droits de mutations pour l'année 2002.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-610-00-411.

2002-06-246

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 28 mai 2002

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 6 mai 2002

Commission de sécurité publique :

Commission technique:

- 21 mai 2002

Comité consultatif d'urbanisme :

- 4 juin 2002

2002-06-247

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 736 – RÈGLEMENT SUR LE MODE DE CONSTRUCTION ET D'ENTRETIEN DES ENTRÉES DE STATIONNEMENT DES PROPRIÉTÉS ET L'ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES SUR LA VOIE PUBLIQUE

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 736 et renonçant à sa lecture en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, d'adopter le règlement numéro 736 – Règlement sur le mode de construction et d'entretien des entrées de stationnement des propriétés et l'évacuation des eaux pluviales sur la voie publique.

2002-06-248

SUJET: SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE AVEC HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA – PROJET SENTIER-DES-CHÊNES

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire et la greffière, ou en son absence l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un acte de servitude d'utilité publique avec Bell Canada et Hydro-Québec sur deux parties du lot 2 437 159, lesdites parcelles contenant une superficie totale de 384,3 mètres carrés, le tout tel que montré sur une description technique préparée par monsieur Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, le 9 novembre 2001, dossier numéro B01-416, minute 4599.

2002-06-249

SUJET: RÉCLAMATION DE MONSIEUR MICHEL DESCHAMBAULT

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prendre acte de la correspondance, telle que déposée, des experts en sinistre Trans-Québec inc., représentant les assureurs de la Ville, datée du 22 mai 2002, relativement à la réclamation de monsieur Michel Deschambault, du 390 boulevard Cardinal-Léger, Pincourt.

2002-06-250

SUJET: APPUI À LA RÉOLUTION NUMÉRO 02-05-535 DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION – TRAVAUX SUR LE PONT TASCHEREAU

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la résolution numéro 02-05-535 de la Ville de Vaudreuil-Dorion intitulée *Travaux sur le Pont Taschereau*, en y ajoutant les recommandations supplémentaires suivantes:

- interdire la circulation de tous véhicules transportant des matières dangereuses;
- interdire la circulation des véhicules lourds dans la voie de gauche.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Vaudreuil-Dorion et à la direction ouest de la Montérégie du ministère des transports.

2002-06-251

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE PINCOURT INC., LA VILLE DE PINCOURT ET LE COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL RÉGIONAL ÎLE PERROT INC.

Considérant la résolution numéro 2002-05-200, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer pour et au nom de la Ville de Pincourt le protocole d'entente entre l'Association de hockey mineur de Pincourt Inc., la Ville de Pincourt et le Complexe sportif et culturel régional Île Perrot Inc.

2002-06-252

SUJET: APPROPRIATION D'UN REVENU EXCÉDENTAIRE DE DROITS DE MUTATION POUR L'INVENTAIRE BOTANIQUE EN VUE DE LA PLANIFICATION DU PARC FORESTIER URBAIN

Considérant un revenu excédentaire de droits de mutation pour l'année 2002 ;

Considérant l'approbation de la commission administrative, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi d'un mandat à Parent Latreille et associés pour l'inventaire botanique en vue de la planification du parc forestier urbain pour un montant de 3 800 \$, toutes taxes incluses, à même l'excédent de revenus de droits de mutation pour l'année 2002.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-610-00-411.

2002-06-253

SUJET: DÉROGATION MINEURE AU 548, CHEMIN DUHAMEL

Considérant que toutes les exigences prévues par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 616 ont été observées, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que le préambule fasse partie de la résolution.

Que la marge avant de 7,6 mètres minimum exigée soit réduite à 3,4 mètres sur le lot 1 720 431 au 548, chemin Duhamel à condition qu'un espace de stationnement soit aménagé sur le côté nord du futur garage.

2002-06-254

SUJET: APPROBATION PLAN DE SUBDIVISION N^O R13352-1, MINUTE 4282, LOT 1 720 575 – 43^E AVENUE ET 1^{ER} BOULEVARD

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'approuver, tel que présenté, le plan de subdivision n^o R13352-1, minute 4282, en date du 10 mai 2002, soit le lot 1 720 575 du cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c. du Règlement de lotissement n^o 614, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel un lot déjà subdivisé.

2002-06-255

SUJET: APPROBATION PLAN DE SUBDIVISION N^O 804253, MINUTE 4963, LOTS 1 721 656 ET 1 721 657 – RUE DU SOUS-BOIS

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'approuver, tel que présenté, le plan de subdivision n^o 804253, minute 4963, en date du 2 mai 2002, soit les lots 1 721 656 et 1 721 657 du cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c. du Règlement de lotissement n^o 614, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel un lot déjà subdivisé.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-06-256

SUJET: NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME

Considérant l'article 2,4 « durée du mandat d'un membre » du règlement numéro 617 « Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme », il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, de nommer monsieur Robert Oxley pour siéger à titre de membre au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Pincourt pour une durée de deux ans, soit du 11 juin 2002 au 11 juin 2004.

2002-06-257

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE
ROULEMENT POUR LE NOUVEAU CAMION-ÉCHELLE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner les dépenses pour le lettrage du nouveau camion-échelle chez Seri-Vigi pour un montant de 799,42 \$ toutes taxes incluses et pour l'inspection de l'échelle chez Techno Feu inc. pour un montant de 690,15 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-220-40-895.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq versements annuels égaux à compter de l'exercice financier 2003.

2002-06-258

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET « SENTIER-DES-
CHÊNES » - LOT 2 455 905 – 219, RUE DU SENTIER

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le P.I.I.A. pour la future construction au 219, rue du Sentier (lot 2 455 905).

Que le modèle de maison du plan n° 020224 préparé par monsieur Claude Matte, architecte, soit ajouté aux modèles déjà approuvés pour le projet « Sentier-des-Chênes ».



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-06-259

SUJET: RÉCLAMATION DE MONSIEUR PAUL PAWLEY – SINISTRE DU
14 FÉVRIER 2002

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite à la recommandation, en date du 6 juin 2002, des experts en sinistre Trans-Québec inc. représentant les assureurs de la Ville, de payer la franchise de 2 500 \$ à Lloyd's de Londres – A. Barrette & fils inc., pour le règlement de la réclamation de monsieur Paul Pawley, 22 – 26^e Avenue, Pincourt. Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-310-00-995.

2002-06-260

SUJET: LOCATION DE SALLES À L'OMNI-CENTRE PAR CARREFOUR
JEUNESSE EMPLOI VAUDREUIL-SOULANGES

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la location de salles à l'Omni-Centre, le 30 juin 2002, par Carrefour Jeunesse emploi Vaudreuil-Soulanges, organisme à but non lucratif, selon les modalités pour les organismes affiliés, pour la tenue d'une exposition dans le cadre du Festival Jeun'art Richelieu.

2002-06-261

SUJET: MANDAT À GROUPE-CONSEIL GÉNIVAR INC. POUR LA
PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS – RÈGLEMENT NUMÉ-
RO 735 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX RELATIFS AUX INFRA-
STRUCTURES REQUISES POUR LES TRAVAUX DE LA PHASE
I DU BOULEVARD PINCOURT ET LE PROLONGEMENT DES
SERVICES MUNICIPAUX DE LA RUE KENDALL

Considérant l'approbation du ministère des Affaires municipales et de la Métropole (dossier 237 398) pour une première tranche, couvrant la préparation des plans et devis, du règlement numéro 735 décrétant des travaux relatifs aux infrastructures requises pour les travaux de la phase I du boulevard Pincourt et le prolongement des services municipaux de la rue Kendall, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

De mandater le Groupe-Conseil Génivar inc. pour la préparation des plans et devis de la phase I du boulevard Pincourt et le prolongement des services municipaux de la rue Kendall, le tout selon le dossier préliminaire P98212 – Plan de délimitation des infrastructures dans le parc, pour un montant total de 103 914 \$, taxes en sus, financé à même le règlement numéro 735.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De mandater le Groupe-Conseil Génivar inc. à présenter au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec les plans et devis pour la partie des travaux qui nécessite leur approbation.

De mandater le Groupe-Conseil Génivar inc. à aller en appel d'offres pour ce projet.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 19 h 58 et s'est terminée à 20 h 14.

2002-06-262

SUJET: AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 11 JUIN 2002

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 15, d'ajourner la séance du 11 juin 2002 au 17 juin 2002 à 19 h 45.


MICHEL KANDYBA, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière-ajournée du mois de juin 2002 du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **lundi, le 17 juin 2002**, à 19 h 45, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Mesdames et messieurs les conseillers Marie-Andrée G. Laliberté, Fred Lang, Jim Miron, Jean Parr et Lise Vendette

Absence motivée: M. le conseiller Stéphane Boyer

Sont aussi présents: M. Michel Perrier, directeur général et M^{me} Nicole Drouin, greffière

2002-06-263

SUJET: RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU MOIS DE JUIN 2002

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 00, de rouvrir la séance régulière du mois de juin 2002.

2002-06-264

SUJET: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE-AJOURNÉE DU 17 JUIN 2002

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance régulière-ajournée du 17 juin 2002.

2002-06-265

SUJET: DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2001

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2001.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Aucune question de l'auditoire.



No de résolution
ou annotation

2002-06-266

VILLE DE PINCOURT

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE-AJOURNÉE DU 17 JUIN
2002

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 01, de lever la séance régulière-ajournée du 17 juin 2002.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **jeudi, le 4 juillet 2002**, à 17 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Marie-Andrée G. Laliberté, Fred Lang, Jim Miron, Jean Parr

Absences motivées: M. le conseiller Stéphane Boyer et M^{me} la conseillère Lise Vendette

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière, et M. Michel Perrier, directeur général et directeur du développement urbain

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Cession de terrain – nouvelle école secondaire
4. Période de questions
5. Levée de la séance spéciale.

CERTIFICAT

Je soussignée, NICOLE DROUIN, greffière de la Ville de Pincourt, certifie que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment livré aux membres du conseil conformément à la loi.

Nicole Drouin

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE

2002-07-267

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 17 h 33, d'ouvrir la séance spéciale du 4 juillet 2002.

2002-07-268

SUJET: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE
DU 4 JUILLET 2002

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 4 juillet 2002.



No de résolution
ou annotation

2002-07-269

VILLE DE PINCOURT

SUJET: CESSION DE TERRAIN – NOUVELLE ÉCOLE SECONDAIRE

Considérant la résolution numéro CC 02-06-183 de la Commission scolaire des Trois-Lacs, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la cession de gré à gré à titre gratuit, à la Commission scolaire des Trois-Lacs, du lot numéro 2 744 713 du cadastre officiel du Québec, ayant une superficie de 69 030,2 mètres carrés, pour l'implantation de l'école secondaire du secteur Ile Perrot à Pincourt, selon les modalités ci-après énumérées:

La Ville de Pincourt s'engage à:

- Intégrer la bibliothèque municipale au bâtiment pour usage commun et ainsi:
 - contribuer 50 000 \$ pour les frais de construction, facturés par la Commission scolaire des Trois-Lacs;
 - fournir le personnel nécessaire aux opérations de la bibliothèque;
 - fournir l'ameublement présentement en usage à la bibliothèque municipale ainsi que la collection;
 - fournir l'informatisation des opérations de la bibliothèque selon les critères de la Commission scolaire des Trois-Lacs jusqu'à concurrence de 75 000 \$;
 - fournir l'entretien physique et sanitaire des locaux de la bibliothèque;
- Fournir les services suivants en compensation des prêts de locaux hors des heures d'occupation pour les activités scolaires:
 - déneigement des aires de stationnement et des aires de débarcadères;
 - entretien des terrains incluant coupe de gazon, ensemencement, fertilisation tant sur les terrains sportifs que sur l'ensemble du terrain de l'école;
 - entretien, suivant la mise en place initiale et suivant la période de garantie des aires de stationnement et débarcadères, dans le traitement de fissures, corrections et réparations, marquage et éventuelle reconstruction;
 - plantation d'arbres et de végétaux suivant entente avec l'école;
- Défrayer, vu que l'école sera mise à la disponibilité de la Ville pour l'application de son plan de mesures d'urgences en cas d'un sinistre d'envergure, 50% des coûts d'installation complémentaire des adaptateurs et transformateurs nécessaires pour permettre l'alimentation de l'école par une génératrice d'urgence mobile au besoin, après approbation par la Ville des plans fournis par la Commission scolaire des Trois-Lacs;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- Implanter des terrains sportifs sur le terrain de l'école afin que l'école puisse en faire l'utilisation exclusive durant les horaires de cours de jour, la Ville s'en réservant l'usage exclusif en tout autre temps;
- Installer dans les terrains adjacents à l'école, toutes nouvelles installations majeures culturelles, sportives et récréatives (aréna, salles multidisciplinaires, salle de spectacles, piscine, etc.);
- Inclure, dans ses protocoles de développement, des ententes visant à favoriser l'accès à la clientèle étudiante aux nouvelles infrastructures découlant d'ententes entre la Ville et d'éventuels promoteurs, notamment en ce qui concerne le golf projeté.

Que l'acte de cession à intervenir comporte une option de premier refus sur les terrains et bâtiments dans l'éventualité où la Commission scolaire des Trois-Lacs déclarait, en fonction de ses besoins futurs, cet emplacement excédentaire et comptant s'en départir.

Que les frais pour la préparation de l'acte notarié soient assumés par la Commission scolaire des Trois-Lacs;

Que le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les documents notariés à cet effet.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Aucune question de l'auditoire.

17 h 55

À 17 h 55, monsieur le conseiller Fred Lang quitte la séance

2002-07-270

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 17 h 59, de lever la séance spéciale du 4 juillet 2002.


MICHEL KANDYBA, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 9 juillet 2002**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Mesdames et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Marie-Andrée G. Laliberté, Fred Lang, Jim Miron, Jean Parr et Lise Vendette

Sont aussi présentes: M^{me} Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2002-07-271

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUILLET 2002

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 32, d'ouvrir la séance régulière du mois de juillet 2002.

2002-07-272

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 11 ET 17 JUIN 2002

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux des séances des 11 et 17 juin 2002, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2002-07-273

SUJET: APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 11 ET 17 JUIN 2002

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les procès-verbaux des séances des 11 et 17 juin 2002.

2002-07-274

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de juin 2002 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2002-07).

2002-07-275

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de juin 2002 conformément au Règlement numéro 716.

2002-07-276

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR MARTIN
MÉNARD

Considérant la demande de monsieur Martin Ménard, employé syndiqué CSN, pour un congé sans solde ;

Considérant que cette demande a été déposée au bureau de la direction générale le 30 mai 2002 ;

Considérant les articles 25.01 à 25.06 de la convention collective de travail CSN en vigueur ;

Considérant que monsieur Martin Ménard est sur la liste en annexe Z de la convention collective de travail CSN en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à monsieur Martin Ménard – Journalier – Division entretien, un congé sans solde du 2 septembre au 18 octobre 2002 inclusivement selon sa demande déposée.

2002-07-277

SUJET: TRANSACTION 2002-1 ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LA
FRATERNITÉ DES POLICIERS DE LA VILLE DE PINCOURT
INC.

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'entériner la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, de la transaction 2002-1, entre la Ville de Pincourt et la Fraternité des policiers de la Ville de Pincourt Inc. concernant la réclamation du temps supplémentaire pour les policiers pour les heures effectuées en plus de 40 heures par semaine.

2002-07-278

SUJET: TRANSACTION 2002-1 ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE PINCOURT (CSN)

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, de la transaction 2002-1, entre la Ville de Pincourt et le Syndicat National des employés de Pincourt (CSN) concernant la réclamation du temps supplémentaire pour les répartiteurs pour les heures effectuées en plus de 40 heures par semaine.

2002-07-279

SUJET: LETTRE D'ENTENTE 2002-1 ENTRE LA VILLE DE PINCOURT, LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE PINCOURT (CSN) ET MADAME LUCE GAGNON

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, de la lettre d'entente 2002-1, entre la Ville de Pincourt, le Syndicat National des employés de Pincourt (CSN) et madame Luce Gagnon concernant le remplacement des secrétaires en vacances pour l'été 2002 au besoin, le cas échéant.

2002-07-280

SUJET: RÉSOLUTION D'APPUI À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – PROJET DE LOI 68 LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES COURS MUNICIPALES, LA LOI SUR LES TRIBUNAUX JUDICIAIRES ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

Considérant la loi actuelle qui permet aux municipalités locales de créer et d'administrer des cours municipales et, sur une base volontaire, de confier ce rôle à une MRC ;

Considérant que sur les 89 cours municipales existantes, près de 90% sont administrées par des municipalités locales ;

Considérant que l'ensemble des cours municipales desservent plus de 90% de la population du Québec grâce notamment à la conclusion d'ententes intermunicipales ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que le gouvernement a annoncé ses intentions de revoir le fonctionnement des cours municipales afin d'assurer une justice de proximité à tout le territoire québécois ;

Considérant que parmi les scénarios envisagés par le gouvernement pour atteindre cet objectif figurent notamment :

- La régionalisation des cours municipales existantes ;
- La fin du statut de juge à temps partiel et l'arrivée de juges à temps plein et à moyen terme, de juges permanents ;
- L'uniformisation des conditions de travail des greffiers et des procureurs de cours municipales ;
- L'harmonisation des juridictions des cours municipales impliquant l'exercice mur à mur par celles-ci de la compétence à l'égard de la partie XXVII du Code criminel ;
- La centralisation au ministère de la Justice du traitement des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec, dont la perception des amendes ;

Considérant que ces scénarios impliquent des changements majeurs et des enjeux financiers importants pour les municipalités ;

Considérant qu'un comité multipartite portant sur l'avenir des cours municipales a été formé par l'UMQ en avril dernier pour étudier différentes questions visant à améliorer le fonctionnement des cours municipales et à élaborer des recommandations aux instances décisionnelles concernées ;

Considérant que ce comité, composé d'élus et de gestionnaires municipaux, a aussi pour mandat de se prononcer sur les différents scénarios envisagés par le gouvernement ;

Considérant que le comité multipartite devrait faire connaître ses recommandations au gouvernement eu égard aux scénarios envisagés à l'automne 2002, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt demande au gouvernement :

1. De suspendre ses travaux portant sur les scénarios suivants :

- La régionalisation des cours municipales existantes ;
- La fin du statut des juges à temps partiel et l'arrivée de juges à temps plein et à moyen terme, de juges permanents ;
- L'uniformisation des conditions de travail des greffiers et des procureurs de cours municipales ;
- L'harmonisation des juridictions des cours municipales impliquant l'exercice mur à mur par celles-ci de la compétence à l'égard de la partie XXVII du Code criminel ;
- La centralisation au ministère de la Justice du traitement des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec, dont la perception des amendes ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2. D'attendre de connaître la réflexion et les recommandations du comité multipartite portant sur l'avenir des cours municipales avant de procéder à toute modification législative ou réglementaire concernant le fonctionnement des cours municipales.

2002-07-281

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTAGE DES FRAIS DE LA CONSOLE D'APPEL CONTEGRA DE MOTOROLA – 9-1-1

Considérant le déplacement de la centrale d'appel 9-1-1 municipale vers le Service centralisé d'appel d'urgence (SCAU) de la Sûreté du Québec détachement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

Considérant les besoins d'uniformisation des protocoles et procédures d'appel quant aux services d'incendie ;

Considérant l'analyse des divers équipements disponibles sur l'Île Perrot par les représentants des divers services d'incendie ;

Considérant la recommandation d'utiliser les équipements de la Ville de Pincourt pour ce qui est des appels entre le SCAU de la Sûreté du Québec et les services d'incendie et l'utilisation de la fréquence de Ville de l'Île-Perrot pour les communications opérationnelles, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de partage des frais de la console d'appel Contegra de Motorola – 9-1-1.

De transmettre copie de cette résolution et de l'entente aux municipalités de Terrasse-Vaudreuil, Vaudreuil-Dorion et Ville de l'Île-Perrot pour approbation.

De recommander aux villes concernées de modifier l'entente relative à la gestion et à l'exploitation d'un service centralisé d'appel d'urgence par la Sûreté du Québec de façon à ce que la Sûreté du Québec ait l'obligation de maintenir ces équipements en place et d'obtenir l'autorisation préalable des villes ci-haut mentionnées avant de modifier de quelque façon que ce soit les procédures d'appel.

2002-07-282

SUJET: EMBAUCHE DE MADAME NATHALIE BOISVERT À TITRE D'ASSISTANTE-TRÉSORIÈRE DE LA VILLE DE PINCOURT ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Considérant la recommandation du comité de sélection, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'embauche de madame Nathalie Boisvert à titre d'assistante-trésorière de la Ville de Pincourt à compter du 12 août 2002.

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat des conditions de travail de madame Boisvert.

2002-07-283

SUJET: EMBAUCHE DE MONSIEUR BERNARD LEFEBVRE À TITRE DE DIRECTEUR DES SERVICES D'EXPLOITATION DE LA VILLE DE PINCOURT ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Considérant la recommandation du comité de sélection, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'embauche de monsieur Bernard Lefebvre à titre de directeur des Services d'exploitation de la Ville de Pincourt à compter du 19 août 2002.

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat des conditions de travail de monsieur Lefebvre.

2002-07-284

SUJET: RÉSOLUTION D'APPUI À L'ASSOCIATION DES CIT – MAINTIEN DU PLAN STRATÉGIQUE RÉVISÉ DE L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT (AMT)

Considérant les recommandations de l'Association des CIT quant au maintien du plan stratégique révisé de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander au ministre des Transports, monsieur Serge Ménard, de maintenir le dépôt du plan stratégique révisé de l'AMT selon l'échéancier prévu à la loi, soit au 1^{er} juillet 2002.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que copie de cette résolution soit transmise à monsieur Gérald Tremblay, maire de Montréal et président du conseil du CMM, à madame Florence Junca-Adenot, présidente directrice générale de l'AMT et à monsieur Élie Fallu, président de l'Association des CIT.

2002-07-285

SUJET: RESCISION DES RÉSOLUTIONS 2002-05-218 ET 2002-05-219 – AMENDEMENT À LA CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS DE GESTION DES MONTANTS REÇUS PAR L'U.M.Q. POUR LE SERVICE MUNICIPAL 9-1-1 ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (BELL CANADA) (VIDÉOTRON 1998 LTÉE)

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De rescinder les résolutions 2002-05-218 et 2002-05-219 – Amendement à la convention relative aux modalités de gestion des montants reçus par l'U.M.Q. pour le service municipal 9-1-1 entre la Ville de Pincourt et l'Union des municipalités du Québec (Bell Canada) (Vidéotron 1998 Ltée).

2002-07-286

SUJET: MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (U.M.Q.) DE VERSER LES SOMMES PERÇUES AU NOM DE LA VILLE DE PINCOURT EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DU SERVICE D'APPELS D'URGENCE 9-1-1 DIRECTEMENT À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR LE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION D'UN CENTRE DE RÉPONSE DES APPELS D'URGENCE 9-1-1 POUR ET AU NOM DE LA VILLE (BELL CANADA)

Considérant que la Ville de Pincourt a conclu une entente avec le ministre de la Sécurité publique dans le but d'opérer un centre de réponse des appels d'urgence 9-1-1 pour et au nom de la Ville ;

Considérant que la Ville impose par règlement un tarif de 0,47 \$ par mois par ligne téléphonique à tous les abonnés du téléphone sur le territoire de la Ville pour donner un service des appels d'urgence 9-1-1 ;

Considérant que la Ville a signé une convention avec Bell Canada et l'Union des municipalités du Québec (U.M.Q.) pour la perception du tarif pour le service des appels d'urgence 9-1-1 ;

Considérant que Bell Canada perçoit pour et au nom de la Ville le tarif imposé aux abonnés du téléphone, tarif qu'elle remet en partie à l'U.M.Q. ;

Considérant que la Ville a conclu une convention avec l'U.M.Q. sur la gestion des montants reçus par l'U.M.Q. de Bell Canada, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De donner le mandat à l'U.M.Q. de remettre directement à la Sûreté du Québec les montants versés par Bell Canada et qu'elle remet normalement à la Ville, et ce, dans le but de payer les frais du centre de réponse des appels d'urgence 9-1-1 que la Ville assume par contrat avec le ministre de la Sécurité publique. L'U.M.Q. remettra ensuite à la Ville un état de compte des montants versés à la Sûreté du Québec à chaque mois.

2002-07-287

SUJET: MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (U.M.Q.) DE VERSER LES SOMMES PERÇUES AU NOM DE LA VILLE DE PINCOURT EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DU SERVICE D'APPELS D'URGENCE 9-1-1 DIRECTEMENT À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR LE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION D'UN CENTRE DE RÉPONSE DES APPELS D'URGENCE 9-1-1 POUR ET AU NOM DE LA VILLE (VIDÉOTRON 1998 LTÉE)

Considérant que la Ville de Pincourt a conclu une entente avec le ministre de la Sécurité publique dans le but d'opérer un centre de réponse des appels d'urgence 9-1-1 pour et au nom de la Ville ;

Considérant que la Ville impose par règlement un tarif de 0,47 \$ par mois par ligne téléphonique à tous les abonnés du téléphone sur le territoire de la Ville pour donner un service des appels d'urgence 9-1-1 ;

Considérant que la Ville a signé une convention avec Vidéotron 1998 Ltée et l'Union des municipalités du Québec (U.M.Q.) pour la perception du tarif pour le service des appels d'urgence 9-1-1 ;

Considérant que Vidéotron 1998 Ltée perçoit pour et au nom de la Ville le tarif imposé aux abonnés du téléphone, tarif qu'elle remet en partie à l'U.M.Q. ;

Considérant que la Ville a conclu une convention avec l'U.M.Q. sur la gestion des montants reçus par l'U.M.Q. de Vidéotron 1998 Ltée, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De donner le mandat à l'U.M.Q. de remettre directement à la Sûreté du Québec les montants versés par Vidéotron 1998 Ltée et qu'elle remet normalement à la Ville, et ce, dans le but de payer les frais du centre de réponse des appels d'urgence 9-1-1 que la Ville assume par contrat avec le ministre de la Sécurité Publique. L'U.M.Q. remettra ensuite à la Ville un état de compte des montants versés à la Sûreté du Québec à chaque mois.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-07-288

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2002-05-220 – GESTION
DU CENTRE D'APPEL D'URGENCE 9-1-1 PAR LA SÛRETÉ DU
QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2002-05-220 – Gestion du centre d'appel
d'urgence 9-1-1 par la Sûreté du Québec en ajoutant le paragra-
phe suivant :

*« Que copie de la présente résolution soit transmise à Bell Cana-
da et à Vidéotron 1998 Ltée. »*

2002-07-289

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu
de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation
de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses
payées du mois de juin 2002 conformément à l'article 6.1 du Rè-
glement numéro 716.

2002-07-290

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2002-06 tel
que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2002-07-291

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés
des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 25 juin 2002



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 3 juin 2002

Commission de sécurité publique : (aucune)

Commission technique:

- 17 juin 2002

Comité consultatif d'urbanisme : (aucune)

2002-07-292

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2000-07-342 –
RÉCLAMATION DE M. GAËTAN BROUILLETTE DU 356 BOU-
LEVARD CARDINAL-LÉGER, PINCOURT – CAUSE INTENTÉE
PAR ROYAL & SUN ALLIANCE DU CANADA, SOCIÉTÉ D'AS-
SURANCES DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

Considérant l'avis du Palais de justice transférant le dossier
500-22-046970-003 à la Cour du Québec, Chambre civile, il est

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie intégrante de la présente résolution,
d'amender la résolution numéro 2000-07-342 afin de changer le
numéro de cause "500-22-046970-003" par "500-02-089669-001".

2002-07-293

SUJET: RÉCLAMATION DE MONSIEUR RICHARD SEYMOUR ET
FÉDÉRATION CIE D'ASSURANCE DU CANADA

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite à la recommandation des experts en sinistre Trans-Québec
représentant les assureurs de la Ville, en date du 25 juin 2002, de
payer la somme de 2 500 \$ à Lloyd's de Londres – A. Barrette &
fils inc., comme franchise pour le règlement de la réclamation de
monsieur Richard Seymour du 80 – 8^e Avenue, Pincourt, et Fédé-
ration cie d'assurance du Canada, Cour du Québec, district de
Montréal, portant le numéro 500-22-067820-020. Que cette dé-
pense soit imputée au poste budgétaire 02-310-00-995.

2002-07-294

SUJET: RÉCLAMATION DE MONSIEUR ET MADAME GORDON ET
DEBORAH PARKINSON

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Suite à la recommandation des experts en sinistre Trans-Québec représentant les assureurs de la Ville, en date du 26 juin 2002, de payer la somme de 1 735,98 \$ à Lloyd's de Londres – A. Barrette & fils inc., en règlement de la réclamation de monsieur et madame Gordon et Deborah Parkinson, 364 rue Huron, Pincourt. Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-310-00-995.

2002-07-295

SUJET: RÉCLAMATION DE MONSIEUR PIERRE DIOTTE –
REPRÉSENTATION À LA COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES
PETITES CRÉANCES

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater monsieur Richard Dubois, chef de division, urbanisme et permis, et monsieur Jean-Marc Guy, chef de division, entretien, pour représenter et défendre les intérêts de la Ville de Pincourt devant la Cour du Québec, chambre civile, division des petites créances, dans la cause portant le numéro 760-32-007464-029, intentée par monsieur Pierre Diotte du 351 boulevard Olympique, Pincourt.

2002-07-296

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2002-04-175 – OCTROI DU
CONTRAT POUR LE DÉBOISEMENT ET L'ESSOUCHEMENT
DES TERRAINS À CÉDER À LA COMMISSION SCOLAIRE DES
TROIS-LACS ET AU COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL RÉ-
GIONAL – ÎLE PERROT ET POUR LE TRACÉ DE LA PHASE I
DU BOULEVARD PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2002-04-175 – Octroi du contrat pour le déboisement et l'essouchement des terrains à céder à la Commission scolaire des Trois-Lacs et au Complexe sportif culturel régional – Île Perrot et pour le tracé de la phase I du boulevard Pincourt afin de modifier les montants suivants :

« un montant de soixante-sept mille dollars (67 000 \$), taxes en sus » pour « un montant de soixante-treize mille huit cent quatre-vingts dollars et dix-huit cents (73 880,18 \$) taxes en sus ».

« qu'un budget additionnel de 75 000 \$ » pour « qu'un budget additionnel de 85 000 \$ ».

Cette augmentation est due à des travaux supplémentaires de l'ordre de six mille trois cent quatre-vingts dollars et dix-huit cents (6 380,18 \$) taxes en sus pour le drainage des terrains nécessaire à la poursuite des opérations.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-07-297

SUJET: JOURNÉE DES POMPIERS – 10 AOÛT 2002

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une parade de camions d'incendie et de véhicules d'urgence dans les rues de Pincourt le samedi 10 août prochain, selon le plan déposé par l'Association des pompiers volontaires de Pincourt.

D'autoriser la présence de jeux, animaux et véhicules motorisés au parc Bellevue pour le montage, la réalisation et le démontage de l'événement.

D'autoriser la fin des activités au parc Bellevue au plus tard à minuit le samedi 10 août 2002.

De transmettre une requête à la Sûreté du Québec afin d'assurer la sécurité lors de l'événement et d'encadrer l'équipe de sécurité sur le site.

2002-07-298

SUJET: APPUI AU PROJET « ACTIF À VIE »

Considérant la sédentarité de plus en plus évidente chez les jeunes et les problèmes inhérents qui s'y rattachent;

Considérant le bien-fondé et la pertinence du projet « Actif à vie », proposé par monsieur Pierre Sauvé, de l'école secondaire Lionel-Groulx, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer le projet « Actif à vie », présenté par l'école secondaire Lionel-Groulx et déposé par monsieur Pierre Sauvé.

2002-07-299

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2002-06-242 -
AUTORISATION AU COMITE DE RETRAITE DE CONCLURE
UNE ENTENTE DE TRANSFERT AVEC LA CARRA

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2002-06-242 en ajoutant, après le mot "CARRA", les mots suivants "et d'autoriser messieurs Jacques Lavigne et Richard Roy, membres dudit Comité de retraite, à signer l'entente de transfert avec la CARRA."



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-07-300

SUJET: APPROBATION PLAN DE SUBDIVISION N^o 806668, MINUTE 5036, LOTS 2 781 501 À 2 781 527 – PROJET « SENTIER DES CHÊNES »

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'approuver, tel que présenté, le plan de subdivision n^o 806668, minute 5036, en date du 11 juin 2002, soit les lots projetés 2 781 501 à 2 781 527 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain pour parcs et terrains de jeux au montant de 6 236,73 \$ soit exigible telle que prévue à l'article 3.4.2.4.c. du Règlement de lotissement n^o 614 pour le fonds parcs et terrains de jeux.

Que l'émission du permis de lotissement soit conditionnelle à la réception du paiement total de ladite somme.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 19 h 55 et s'est terminée à 20 h 20.

2002-07-301

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 9 JUILLET 2002

PROPOSÉ PAR M. Fred Lang, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 21, de lever la séance du 9 juillet 2002.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **lundi, le 29 juillet 2002**, à 8 h 45, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Mesdames et messieurs les conseillers Marie-Andrée G. Laliberté, Jean Parr et Lise Vendette

Absences motivées: Messieurs les conseillers Stéphane Boyer et Jim Miron

Est aussi présente: M^{me} Nicole Drouin, greffière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Amendement au règlement numéro 735 - Règlement autorisant la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures requises pour les travaux de la phase I du boulevard Pincourt et le prolongement des services municipaux de la rue Kendall et décrétant à ces fins des dépenses et un emprunt n'excédant pas 1 955 000 \$
4. Hommage à monsieur le conseiller Fred Lang
5. Période de questions
6. Levée de la séance spéciale.

CERTIFICAT

Je soussignée, NICOLE DROUIN, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment livré aux membres du conseil conformément à la loi.



NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE

2002-07-302

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 8 h 45, d'ouvrir la séance spéciale du 29 juillet 2002.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-07-303 SUJET: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE
DU 29 JUILLET 2002

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 29 juillet 2002.

2002-07-304 SUJET: AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 735 - RÈGLEMENT
AUTORISANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX RELATIFS AUX
INFRASTRUCTURES REQUISES POUR LES TRAVAUX DE LA
PHASE I DU BOULEVARD PINCOURT ET LE PROLONGE-
MENT DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA RUE KENDALL ET
DÉCRÉTANT À CES FINS DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT
N'EXCÉDANT PAS 1 955 000 \$

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender l'article 1.2 du Règlement numéro 735 pour remplacer
les mots "des plans et devis de soumission" par les mots "des
plans numéros P98212-MU01 à P98212-MU03 et P98212-EL01
et devis de soumission, dossier P98212, tels que préparés par
Groupe Conseil Genivar inc. le 11 juillet 2002".

2002-07-305 SUJET: HOMMAGE À MONSIEUR LE CONSEILLER FRED LANG

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De rendre hommage à Monsieur le conseiller Fred Lang, décédé
le 22 juillet 2002, en permettant aux citoyens et aux gens qui l'ont
côtoyé de lui témoigner leur reconnaissance et gratitude dans un
registre ouvert à cette fin à l'Omni-centre, au 375 boulevard Car-
dinal-Léger, Pincourt.

De remettre à la famille de monsieur Fred Lang le drapeau de la
Ville de Pincourt en reconnaissance et remerciement pour son
implication auprès des citoyens de la Ville depuis 1994.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Aucune question de l'auditoire.



No de résolution
ou annotation

2002-07-306

VILLE DE PINCOURT

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 8 h 47, de lever la séance spéciale du 29 juillet 2002.


MICHEL KANDYBA, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 13 août 2002**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Mesdames et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Marie-Andrée G. Laliberté, Jean Parr et Lise Vendette

Absence motivée: Monsieur le conseiller Jim Miron

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

À la demande de monsieur le maire Michel Kandyba, une minute de silence est observée afin de se recueillir pour rendre hommage à monsieur le conseiller Fred Lang décédé le 22 juillet 2002.

2002-08-307

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'AOÛT 2002

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 40, d'ouvrir la séance régulière du mois d'août 2002.

2002-08-308

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 4, 9 ET 29 JUILLET 2002

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux des séances des 4, 9 et 29 juillet 2002, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2002-08-309

SUJET: APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 4, 9 ET 29 JUILLET 2002

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les procès-verbaux des séances des 4, 9 et 29 juillet 2002.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-08-310

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de juillet 2002 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2002-08).

2002-08-311

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois de juillet 2002 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716 (liste numéro C-2002-08).

2002-08-312

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de juillet 2002 conformément au Règlement numéro 716.

2002-08-313

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR MARTIN MÉNARD

Considérant la demande de monsieur Martin Ménard, employé syndiqué CSN, pour un congé sans solde ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que cette demande a été déposée au bureau de la direction générale le 5 août 2002 ;

Considérant les articles 25.01 à 25.06 de la convention collective de travail CSN en vigueur ;

Considérant que monsieur Martin Ménard est sur la liste en annexe Z de la convention collective de travail CSN en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à monsieur Martin Ménard – Journalier – Division entretien, un congé sans solde du 21 octobre au 22 novembre 2002 inclusivement selon sa demande déposée.

2002-08-314

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME LUCE GAGNON

Considérant la demande de madame Luce Gagnon, employée syndiquée CSN, pour un congé sans solde ;

Considérant que cette demande a été déposée au bureau de la direction générale le 9 juillet 2002 ;

Considérant les articles 25.01 à 25.06 de la convention collective de travail CSN en vigueur ;

Considérant que madame Luce Gagnon est sur la liste en annexe Z de la convention collective de travail CSN en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à madame Luce Gagnon – Secrétaire – Division entretien, un congé sans solde du 17 septembre 2002 au 23 juin 2003 inclusivement selon sa demande déposée.

2002-08-315

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt par la trésorière de la liste des dépenses payées du mois de juillet 2002 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2002-08-316

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2002-07 tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2002-08-317

SUJET: AMORTISSEMENT D'UN MONTANT À POURVOIR DANS LE FUTUR – SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX À MÊME LE SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ

Attendu l'intégration des policiers de la Ville de Pincourt à la Sûreté du Québec;

Attendu qu'un montant à pourvoir dans le futur – salaires et avantages sociaux de 134 275,32 \$ est comptabilisé aux états financiers 2001 relativement aux policiers, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approprier un montant de 134 275,32 \$ à même le surplus accumulé non affecté pour permettre l'amortissement du montant à pourvoir dans le futur - salaires et avantages sociaux relatifs aux policiers.

2002-08-318

SUJET: ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2002 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PINCOURT

Attendu la résolution numéro 2002-03-100, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le budget révisé pour l'exercice financier 2002 de l'Office municipal d'habitation de Pincourt et d'accepter la contribution additionnelle de 800 \$ pour une quote-part annuelle totale de 18 336 \$, cette quote-part étant déjà incluse dans la quote-part de la Ville de Pincourt à la Communauté Métropolitaine de Montréal pour l'exercice 2002.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-08-319

SUJET: RESCISION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2001-08-261 ET
RÉVISION DE LA MARGE DE CRÉDIT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De rescinder la résolution numéro 2001-08-261 intitulée "Rescision de la résolution numéro 9802-048 - Augmentation de la marge de crédit / Diminution de la marge de crédit" et de demander à la Banque Nationale du Canada d'abaisser la marge de crédit du compte courant de la Ville de Pincourt à un million de dollars (1 000 000 \$).

*Rescindée par
la réso.*

2004-09-368

2002-08-320

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES IMMEUBLES SUR LESQUELS LES
TAXES IMPOSÉES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES EN TOUT OU EN
PARTIE

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées au 26 juillet 2002 en tout ou en partie.

2002-08-321

SUJET: CALENDRIER DES DÉLAIS DE CONSERVATION DES
DOCUMENTS DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la greffière soit autorisée à signer et à transmettre, au nom de la Ville de Pincourt, le calendrier des délais de conservation des documents de la Ville de Pincourt, ainsi que chacune de ses modifications, aux Archives nationales du Québec pour approbation.

2002-08-322

SUJET: NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT DU 1^{ER} SEPTEMBRE
2002 JUSQU'À LA FIN DU MANDAT DES ÉLUS MUNICIPAUX

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que monsieur le conseiller Stéphane Boyer soit nommé maire suppléant du 1^{er} septembre 2002 jusqu'à la fin du mandat des élus municipaux conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-08-323

SUJET: RÉCLAMATION DE MONSIEUR JEAN RIVEST –
REPRÉSENTATION À LA COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES
PETITES CRÉANCES

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater monsieur Michel Perrier, directeur général et direc-
teur du développement urbain, et monsieur Richard Dubois, chef
de division, urbanisme et permis, pour représenter et défendre les
intérêts de la Ville de Pincourt devant la Cour du Québec, cham-
bre civile, division des petites créances, dans la cause portant le
numéro 760-32-007552-021, intentée par monsieur Jean Rivest,
du 237, place Datura, Ville de l'Île Perrot.

2002-08-324

SUJET: AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR LA
GESTION DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION –
USINE-2002-01

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le service d'exploitation à lancer un appel d'offres pour
la gestion des boues de la station d'épuration, numéro
Usine-2002-01.

2002-08-325

SUJET: RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL – ÉLECTIONS
DU 3 NOVEMBRE 2002

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la rémunération du personnel électoral pour les élec-
tions du 3 novembre 2002, telle que détaillée dans le rapport inti-
tulé "Personnel électoral 2002" déposé par la greffière, madame
Nicole Drouin.

2002-08-326

SUJET: OCTROI DU CONTRAT DE DIAGNOSTIC DES CONDUITES
D'ÉGOUTS SANITAIRES ENTRE LES 19^E ET 22^E AVENUES
SUR LE CHEMIN DUHAMEL – PROJET SPÉCIAL
QME-2000-508

Considérant l'approbation du projet spécial QME-2000-508, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'entériner l'octroi du contrat de diagnostic des conduites d'égouts sanitaires entre les 19^e et 22^e Avenues, sur le chemin Duhamel, auprès de la firme Aqua Data inc., pour un montant de 6 602,44 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense pour le projet spécial QME-2000-508 soit imputée au poste budgétaire 02-415-00-640.

2002-08-327

SUJET: DÉPENSE POUR UN ARTICLE PROMOTIONNEL DANS LE JOURNAL LES AFFAIRES

Considérant l'évaluation faite en commission administrative sur les efforts de promotion à effectuer pour le développement du territoire dans la zone 2 des terrains sous contrôle municipal, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la dépense pour un article promotionnel dans le journal Les Affaires en lien avec les possibilités de développement sur le territoire dans la zone 2 des terrains sous contrôle municipal ;

Que cette dépense, n'excédant pas 3 450 \$ plus les taxes applicables, soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-994.

2002-08-328

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR LES SERVICES MUNICIPAUX SUR LE BOULEVARD PINCOURT PHASE I – DEVIS P98212 – RÈGLEMENT NUMÉRO 735

Suite à l'ouverture des soumissions le 8 août 2002 et à l'analyse préparée le 12 août 2002 par Groupe conseil Génivar, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat concernant la soumission – devis P98212 pour les services municipaux sur le boulevard Pincourt phase I au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Excavations Gilbert Théorêt inc., pour un montant n'excédant pas 1 594 784,82 \$, toutes taxes incluses.

Que le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Pincourt.

Que cette dépense soit financée par le Règlement numéro 735.

2002-08-329

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2002-05-212 – OCTROI DU CONTRAT POUR LA RECONSTRUCTION DE BORDURES DE RUES



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant la recommandation de la Commission technique du 17 juin 2002, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2002-05-212 – Octroi du contrat pour la reconstruction de bordures de rues afin de changer le montant de "16 687,83 \$" par "17 149,95 \$".

2002-08-330

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UN SYSTÈME DE TÉLÉCOMMUNICATION RADIO POUR LE SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'un système de télécommunication radio pour le service de la sécurité incendie auprès de fournisseurs conformes, pour un montant n'excédant pas 18 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-220-40-088.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) versements annuels égaux à compter de l'exercice financier 2003.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 19 h 52 et s'est terminée à 20 h 22.

2002-08-331

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 13 AOÛT 2002

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 23, de lever la séance du 13 août 2002.


MICHEL KANDYBA, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, mardi, le **10 septembre 2002**, à 19 h 30, selon la Loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le Maire suppléant Stéphane Boyer

Mesdames et Messieurs les conseillers Marie-Andrée G. Laliberté, Jean Parr et Lise Vendette

Monsieur le maire Michel Kandyba et monsieur le conseiller Jim Miron ont motivé leur absence

Sont aussi présents: M. Michel Perrier, directeur général et M^{me} Nicole Drouin, greffière

2002-09-332

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2002

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance régulière du mois de septembre 2002.

2002-09-333

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 AOÛT 2002

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 13 août 2002, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2002-09-334

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 AOÛT 2002

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 13 août 2002.

2002-09-335

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'août 2002 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2002-09).

2002-09-336

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois d'août 2002 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716 (liste numéro C-2002-09).

2002-09-337

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois d'août 2002 conformément au Règlement numéro 716.

2002-09-338

SUJET: ACHAT DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Considérant l'évaluation des biens soumise par la Sûreté du Québec en date du 14 août 2002;

Considérant la recommandation de la direction générale à la commission administrative du 26 août 2002, il est

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'accepter l'offre d'achat des équipements de sécurité publique de la Ville de Pincourt déposée par la Sûreté du Québec le 14 août 2002 pour un montant total de 24 025 \$.

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer pour et au nom de la Ville de Pincourt la documentation reliée à la vente.

Que tous les équipements vendus à la Sûreté du Québec soient vendus tels quels et que la Sûreté du Québec les accepte dans leur condition au moment de la prise de possession.

2002-09-339

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par la trésorière de la liste des dépenses payées du mois d'août 2002 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2002-09-340

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2002-08 tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2002-09-341

SUJET: RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 AOÛT 2002

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport budgétaire au 30 août 2002.

2002-09-342

SUJET: DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE EFFECTUÉES EN VERTU DU CHAPITRE XIII DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt du rapport des activités de la trésorière effectuées en vertu du Chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités pour l'exercice financier 2001, tel que déposé.

2002-09-343

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 386 600 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE L'EXERCICE 2002

Considérant qu'une affectation de 386 600 \$ du surplus accumulé aux activités financières avait été prévue lors de la préparation des prévisions budgétaires de l'exercice 2002, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 386 600 \$ du surplus accumulé affecté aux activités financières de l'exercice 2002.

2002-09-344

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 26 août 2002

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 5 août 2002

Commission de sécurité publique : (aucune)

Commission technique: (aucune)

Comité consultatif d'urbanisme : (aucun)

2002-09-345

AVIS DE MOTION - TAXES SUR LES IMMEUBLES NON-RÉSIDENTIELS POUR L'ANNÉE FISCALE 2003

Monsieur le conseiller Jean Parr annonce qu'un règlement imposant une taxe sur les immeubles non-résidentiels pour l'année fiscale 2003, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-09-346

AVIS DE MOTION - TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS RECYCLABLES POUR L'ANNÉE FISCALE 2003

Monsieur le conseiller Jean Parr annonce qu'un règlement décrétant le tarif de compensation pour le service de collecte, transport et disposition des ordures ménagères et de la collecte sélective des déchets recyclables pour l'année fiscale 2003 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2002-09-347

AVIS DE MOTION - TAUX DE TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALE ET SPÉCIALE, POUR L'ANNÉE FISCALE 2003

Monsieur le conseiller Jean Parr annonce que suite à l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année fiscale 2003, un règlement décrétant les taux des taxes foncières générale et spéciale, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2002-09-348

AVIS DE MOTION - TARIF DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'EAU ET D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE FISCALE 2003

Monsieur le conseiller Jean Parr annonce qu'un règlement décrétant le tarif de compensation pour les services d'eau et d'égout pour l'année fiscale 2003 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2002-09-349

AVIS DE MOTION - TAXE FONCIÈRE ANNUELLE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES POUR ACQUITTER EN 2003 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT

Monsieur le conseiller Jean Parr annonce qu'un règlement pour décréter l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2003 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2002-09-350

AVIS DE MOTION - TAXE FONCIÈRE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES BIENS FONDS IMPOSABLES POUR ACQUITTER EN 2003 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA S.Q.A.E.

Monsieur le conseiller Jean Parr annonce qu'un règlement pour décréter l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les biens fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2003 la quote-part de la Ville



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

de Pincourt au service de la dette de la S.Q.A.E., sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2002-09-351

SUJET: VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES 2002

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au dépôt de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, d'ordonner à la greffière de vendre à l'enchère publique selon la Loi sur les cités et villes, les immeubles qui ont des arrérages de taxes pour les années 2000 et antérieures.

Cette vente aura lieu dans la salle de délibérations du conseil, à l'Omni-centre, 375 boulevard Cardinal-Léger, Pincourt, **le 14 novembre 2002, à 10 heures.**

2002-09-352

SUJET: NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE PINCOURT POUR ACQUÉRIR SI NÉCESSAIRE DES IMMEUBLES LORS DE LA VENTE AUX ENCHÈRES PRÉVUE POUR LE 14 NOVEMBRE 2002 (ART. 536, LOI SUR LES CITÉS ET VILLES)

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame Céline Bussières, trésorière, pour enchérir et acquérir les immeubles si nécessaire lors de la vente aux enchères pour non-paiement de taxes municipales et scolaires prévue pour le 14 novembre 2002 à 10 h, le tout en accord avec l'article 536 de la Loi sur les cités et villes.

2002-09-353

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES SYSTÈMES D'ALARME

Monsieur le conseiller Jean Parr annonce qu'un règlement sur les systèmes d'alarme sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

Compte tenu du dépôt du projet de règlement, que dispense de lecture dudit règlement soit accordée lors de son adoption.

2002-09-354

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES COLPORTEURS

Monsieur le conseiller Jean Parr annonce qu'un règlement sur les colporteurs sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Compte tenu du dépôt du projet de règlement, que dispense de lecture dudit règlement soit accordée lors de son adoption.

2002-09-355

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES VENTES DE GARAGE ET VENTES TEMPORAIRES

Monsieur le conseiller Jean Parr annonce qu'un règlement sur les ventes de garage et ventes temporaires sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

Compte tenu du dépôt du projet de règlement, que dispense de lecture dudit règlement soit accordée lors de son adoption.

2002-09-356

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT

Monsieur le conseiller Jean Parr annonce qu'un règlement relatif au stationnement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

Compte tenu du dépôt du projet de règlement, que dispense de lecture dudit règlement soit accordée lors de son adoption.

2002-09-357

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION

Monsieur le conseiller Jean Parr annonce qu'un règlement relatif à la circulation sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

Compte tenu du dépôt du projet de règlement, que dispense de lecture dudit règlement soit accordée lors de son adoption.

2002-09-358

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES

Monsieur le conseiller Jean Parr annonce qu'un règlement sur les nuisances sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

Compte tenu du dépôt du projet de règlement, que dispense de lecture dudit règlement soit accordée lors de son adoption.

2002-09-359

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

Monsieur le conseiller Jean Parr annonce qu'un règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

Compte tenu du dépôt du projet de règlement, que dispense de lecture dudit règlement soit accordée lors de son adoption.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-09-360

SUJET: RÉCLAMATION DE MONSIEUR ÉRIC LAROCQUE –
REPRÉSENTATION À LA COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES
PETITES CRÉANCES

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater monsieur André Yergeau de la firme Les experts en
sinistre Trans-Québec inc., et monsieur Serge Lebeau, coordon-
nateur des opérations, division entretien, de la Ville de Pincourt,
pour représenter et défendre les intérêts de la Ville de Pincourt
devant la Cour du Québec, division des petites créances, dans la
cause portant le numéro 760-32-007630-025 intentée par mon-
sieur Éric Larocque du 69 avenue de la Promenade, Pincourt.

2002-09-361

SUJET: OCTROI DES MANDATS DE SURVEILLANCE ET DE
CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LA CONS-
TRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LE BOULE-
VARD PINCOURT PHASE I – DEVIS P98212 – RÉGLEMENT
NUMÉRO 735

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Dans le cadre des travaux de construction des services munici-
paux sur le boulevard Pincourt, phase I, devis P98212, de man-
dater le Groupe-conseil Genivar Inc. pour la surveillance des tra-
vaux selon le barème de l'Association des ingénieurs-conseils du
Québec, édition mars 2002.

De mandater Inspec-Sol Inc. pour le contrôle qualitatif des maté-
riaux pour un montant total de 24 730,38 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le règlement numéro 735.

2002-09-362

SUJET: OCTROI D'UN CONTRAT DE NETTOYAGE ET D'INSPECTION
TÉLÉVISÉE DE LA CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LE
CHEMIN DUHAMEL ENTRE LES 19^E ET 22^E AVENUES – PRO-
JET SPÉCIAL QME-2000-508

Considérant les recommandations du rapport d'inspection télévi-
sée, préparé par la firme Aqua Data, du tronçon d'égout sanitaire
situé sur le chemin Duhamel entre les 19^e et 22^e Avenues, il est,

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater Kelly Sani-Vac Inc. pour le nettoyage et la réinspec-
tion de la conduite d'égout sanitaire sur le chemin Duhamel entre
les 19^e et 22^e Avenues, pour un montant total de 4 152,40 \$,
toutes taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense pour le projet spécial QME-2000-508 soit imputée au poste budgétaire 02-415-00-640.

2002-09-363

SUJET: APPROBATION PLAN DE SUBDIVISION N^o 808719, MINUTE 14 213, LOT 2 815 687 – 79, 25^E AVENUE

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la division urbanisme et permis, d'entériner l'approbation du plan de subdivision n^o 808719, minute 14 213, en date du 2 août 2002, soit le lot 2 815 687 du cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Bernard Léveillé, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c. du Règlement de lotissement numéro 614, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel un lot déjà subdivisé.

2002-09-364

SUJET: TRANSACTION ENTRE GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC. ET LA VILLE DE PINCOURT

Suite à la recommandation du directeur général, monsieur Michel Perrier, il est

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou, en son absence, la greffière, madame Nicole Drouin, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, la "Transaction" entre Groupe immobilier Grilli inc. et Ville de Pincourt, datée du 10 septembre 2002.

Que la quote-part de la Ville de Pincourt de la dépense mentionnée à l'article 5 de la transaction soit financée par le Règlement numéro 521.

2002-09-365

SUJET: NOMINATION DE MONSIEUR MICHEL BERNIER AU TITRE DE DIRECTEUR DES SERVICES D'URGENCE ET DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE PINCOURT ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Considérant la recommandation du directeur général, il est

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'entériner la nomination de monsieur Michel Bernier au titre de directeur des services d'urgence et de sécurité incendie de la Ville de Pincourt à compter du 1^{er} août 2002.

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat des conditions de travail de monsieur Michel Bernier.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

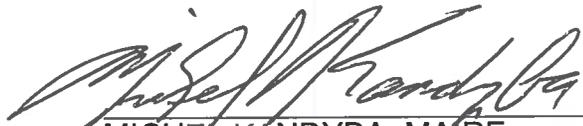
La période de questions a débuté à 19 h 43 et s'est terminée à 21 h.

2002-09-366

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2002

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 21 h 01, de lever la séance du 10 septembre 2002.


MICHEL KANDYBA, MAIRE


NICOLE DROUIN
GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **lundi, le 16 septembre 2002**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Mesdames et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron, Jean Parr et Lise Vendette

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière, et M. Michel Perrier, directeur général et directeur du développement urbain

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Refinancement des règlements numéros 653, 655, 656, 671 et 672 – résolution de concordance
4. Refinancement des règlements numéros 653, 655, 656, 671 et 672 / résolution de courte échéance
5. Émission d'obligations de 3 758 000 \$ - adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
6. Refinancement des règlements numéros 653, 655, 656, 671 et 672 / résolution de prolongation
7. Adoption du règlement numéro RMH 110 – Règlement sur les systèmes d'alarme
8. Adoption du règlement numéro RMH 220 – Règlement sur les colporteurs
9. Adoption du règlement numéro RMH 299 – Règlement sur les ventes de garage et ventes temporaires
10. Adoption du règlement numéro RMH 330 – Règlement relatif au stationnement
11. Adoption du règlement numéro RMH 399 – Règlement relatif à la circulation
12. Adoption du règlement numéro RMH 450 – Règlement sur les nuisances
13. Adoption du règlement numéro RMH 460 – Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
14. Période de questions
15. Levée de la séance spéciale

CERTIFICAT

Je soussignée, NICOLE DROUIN, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment livré aux membres du conseil conformément à la loi.



NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-09-367

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h, d'ouvrir la séance spéciale du 16 septembre 2002.

2002-09-368

SUJET: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE
DU 16 SEPTEMBRE 2002

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 16 septembre
2002.

2002-09-369

SUJET: REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 653, 655,
656, 671 ET 672 – RÉOLUTION DE CONCORDANCE

Attendu que la Ville de Pincourt entend émettre une série d'obli-
gations, soit une obligation par échéance, pour un montant de
3 758 000 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour
les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlements d'emprunt</u>	<u>Pour un montant de</u>
. 653	79 300 \$
. 655	940 700 \$
. 656	1 605 800 \$
. 671	1 068 200 \$
. 672	64 000 \$

Attendu que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de
modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont
émises, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient
amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est sti-
pulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations
spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris
dans l'émission de 3 758 000 \$;

1. Que les obligations, soit une obligation par échéance, seront
datées du 8 octobre 2002;
2. Que ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse
Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et seront déposées
auprès de celle-ci;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

3. Que CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales et de la Métropole et CDS;
4. Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante: BNC 378, boul. Harwood, Vaudreuil-Dorion.
5. Que les intérêts seront payables semi-annuellement le 8 avril et le 8 octobre de chaque année.
6. Que les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17);
7. Que les obligations seront signées par le maire et la trésorière. La Ville, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

2002-09-370

SUJET: REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 653, 655, 656, 671 et 672 / RÉOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 758 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 653, 655, 656, 657, 671 et 672, la Ville de Pincourt doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 8 octobre 2002); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 653, 655, 656, 671 et 672, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance sur l'emprunt.

2002-09-371

SUJET: ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 3 758 000 \$ - ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

Attendu que la Ville de Pincourt, dans la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges, entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements numéros 653, 655, 656, 671 et 672;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Attendu que la Ville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 3 758 000 \$ datée du 8 octobre 2002;

Attendu qu'à la suite de cette demande, la Ville a reçu les soumissions ci-dessous détaillées:

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Desjardins Inc.	98.66900	227 000 \$ 238 000 \$ 250 000 \$ 263 000 \$ 2 780 000 \$	3.10% 3.15% 3.55% 3.80% 4.10%	2003 2004 2005 2006 2007	4.35068%
Financière Banque Nationale	98.64900	227 000 \$ 238 000 \$ 250 000 \$ 263 000 \$ 2 780 000 \$	3.15% 3.15% 3.60% 3.85% 4.15%	2003 2004 2005 2006 2007	4.40467%
C.I.B.C. Marchés Mondiaux Inc.	98.15300	227 000 \$ 238 000 \$ 250 000 \$ 263 000 \$ 2 780 000 \$	3.10% 3.15% 3.55% 3.80% 4.00%	2003 2004 2005 2006 2007	4.39897%
Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc. – Scotia Capitaux Inc. – BMO Nesbitt Burns Inc.	98.40400	227 000 \$ 238 000 \$ 250 000 \$ 263 000 \$ 2 780 000 \$	3.00% 3.10% 3.55% 3.80% 4.10%	2003 2004 2005 2006 2007	4.41602%
R.B.C. Dominion Valeurs mobilières Inc.	98.52200	227 000 \$ 238 000 \$ 250 000 \$ 263 000 \$ 2 780 000 \$	3.00% 3.10% 3.55% 3.80% 4.10%	2003 2004 2005 2006 2007	4.38554%

Attendu que l'offre présentée par Valeurs mobilières Desjardins Inc. s'avère la plus avantageuse pour la Ville de Pincourt, il est

**PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que l'émission d'obligations au montant de 3 758 000 \$ de la Ville de Pincourt soit adjugée à Valeurs Mobilières Desjardins Inc.

Que demande soit faite à ces derniers de mandater la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que le maire, monsieur Michel Kandyba et la trésorière, madame Céline Bussièrès soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

Attendu que CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales et de la Métropole et CDS;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Attendu que CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé "autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises".

2002-09-372

SUJET: REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 653, 655, 656, 671 ET 672 – RÉSOLUTION DE PROLONGATION

Attendu que la Ville de Pincourt avait, le 9 septembre 2002, un montant de 3 758 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 4 764 000 \$ pour une période de 5 et 15 ans en vertu des règlements numéros 653, 655, 656, 671 et 672;

Attendu que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

Attendu que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 8 octobre 2002;

Attendu que la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. – Chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt emprunte 3 758 000 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations pour un terme additionnel de 0 mois et vingt-neuf (29) jours au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

2002-09-373

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO RMH 110 – RÈGLEMENT SUR LES SYSTÈMES D'ALARME

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro RMH 110 et renonçant à sa lecture en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, d'adopter le règlement numéro RMH 110 – Règlement sur les systèmes d'alarme.

2002-09-374

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO RMH 220 – RÈGLEMENT SUR LES COLPORTEURS

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro RMH 220 et renonçant à sa lecture en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, d'adopter le règlement numéro RMH 220 – Règlement sur les colporteurs.

2002-09-375

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO RMH 299 –
RÈGLEMENT SUR LES VENTES DE GARAGE ET VENTES
TEMPORAIRES

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro RMH 299 et renonçant à sa lecture en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, d'adopter le règlement numéro RMH 299 – Règlement sur les ventes de garage et ventes temporaires.

2002-09-376

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO RMH 330 –
RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro RMH 330 et renonçant à sa lecture en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, d'adopter le règlement numéro RMH 330 – Règlement relatif au stationnement.

2002-09-377

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO RMH 399 –
RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro RMH 399 et renonçant à sa lecture en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, d'adopter le règlement numéro RMH 399 – Règlement relatif à la circulation.

2002-09-378

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO RMH 450 –
RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro RMH 450 et renonçant à sa lecture en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, d'adopter le règlement numéro RMH 450 – Règlement sur les nuisances.

2002-09-379

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO RMH 460 –
RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET
L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro RMH 460 et renonçant à sa lecture en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, d'adopter le règlement numéro RMH 460 – Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

2002-09-380

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 02, de lever la séance spéciale du 16 septembre 2002.


MICHEL KANDYBA, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE

VILLE DE PINCOURT



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, mardi, **le 8 octobre 2002**, à 19 h 30, selon la Loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le Maire Michel Kandyba

Mesdames et Messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron, Jean Parr et Lise Vendette

Sont aussi présents: M. Michel Perrier, directeur général et M^{me} Nicole Drouin, greffière

2002-10-381

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'OCTOBRE 2002

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance régulière du mois d'octobre 2002.

2002-10-382

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 10 ET 16 SEPTEMBRE 2002

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux des séances des 10 et 16 septembre 2002, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2002-10-383

SUJET: APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 10 ET 16 SEPTEMBRE 2002

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les procès-verbaux des séances des 10 et 16 septembre 2002.

2002-10-384

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de septembre 2002 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2002-10).

2002-10-385

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois de septembre 2002 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716 (liste numéro C-2002-10).

2002-10-386

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de septembre 2002 conformément au Règlement numéro 716.

2002-10-387

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2002-01-023 – PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LES PREMIERS RÉPONDANTS DE LA VILLE DE PINCOURT INC. POUR L'ANNÉE 2002

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2002-01-023 – Protocole d'entente entre la Ville de Pincourt et les Premiers Répondants de la Ville de Pincourt Inc. pour l'année 2002, afin de changer les mots :



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

« la directrice générale et greffière, madame Hélène Boudreau »
par les mots : « le directeur général, monsieur Michel Perrier ».

2002-10-388

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR MICHEL ROUSSEAU

Considérant la demande de monsieur Michel Rousseau, employé syndiqué CSN, pour un congé sans solde ;

Considérant que cette demande a été déposée au bureau de la direction générale le 30 septembre 2002 ;

Considérant les articles 25.01 à 25.06 de la convention collective de travail CSN en vigueur ;

Considérant que monsieur Michel Rousseau est sur la liste en annexe Z de la convention collective de travail CSN en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à monsieur Michel Rousseau – Opérateur – Hygiène du milieu, un congé sans solde du 3 janvier 2003 au 1^{er} juin 2003 inclusivement selon sa demande déposée.

2002-10-389

SUJET: RÉVISION DE L'ÉCHELLE SALARIALE – POMPIERS VOLONTAIRES

Considérant les recommandations de la commission de sécurité publique, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la nouvelle échelle salariale des pompiers volontaires selon la grille déposée à la commission administrative du 23 septembre 2002.

Que cette échelle salariale entre en vigueur le 1^{er} janvier 2003.

2002-10-390

SUJET: LETTRE D'ENTENTE 2002-2 AVEC LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE PINCOURT (CSN)

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, la lettre d'entente 2002-2 avec le Syndicat National des employés de Pincourt (CSN).

2002-10-391

SUJET: TRANSFERT DU VÉHICULE FORD TAURUS 1995 NUMÉRO DE SÉRIE 1FALP52U8SG250902 AUX PREMIERS RÉPONDANTS DE LA VILLE DE PINCOURT INC.

Considérant que toutes les conditions requises par le conseil municipal ont été rencontrées par les Premiers Répondants de la Ville de Pincourt Inc., il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le transfert du véhicule Ford Taurus 1995 numéro de série 1FALP52U8SG250902 aux Premiers Répondants de la Ville de Pincourt Inc.

Que les dépenses relatives à ce véhicule soient sous l'entière responsabilité des Premiers Répondants de la Ville de Pincourt Inc. incluant les réparations effectuées par le Centre de gestion de l'équipement roulant.

D'autoriser la trésorière, madame Céline Bussièrès, à prélever à même la subvention prévue les montants nécessaires pour la couverture d'assurance de ce véhicule.

2002-10-392

SUJET: NOMINATION DE MONSIEUR MICHEL BERNIER À TITRE DE RESPONSABLE DU SUIVI DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LES PREMIERS RÉPONDANTS DE LA VILLE DE PINCOURT INC.

Considérant l'entente intervenue entre la Ville de Pincourt et les Premiers Répondants de la Ville de Pincourt Inc.;

Considérant que la Ville doit procéder à la nomination d'un représentant pour assurer auprès des Premiers Répondants de la Ville de Pincourt Inc. les suivis requis selon l'entente, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer monsieur Michel Bernier, directeur des Services d'urgence et de sécurité incendie, à titre de responsable de la Ville de Pincourt auprès des Premiers Répondants de la Ville de Pincourt Inc.

VILLE DE PINCOURT



No de résolution
ou annotation

2002-10-393

SUJET: DEMANDE D'ÉMISSION DU CERTIFICAT D'AUTORISATION
AU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA POURSUITE
DES TRAVAUX SUR LE BOULEVARD PINCOURT – DOSSIER
NUMÉRO 7311-16-01-7107014 400044037

Considérant la bonne foi démontrée par la Ville de Pincourt et la diligence avec laquelle la Ville s'est soumise aux demandes et directives du ministre de l'Environnement ;

Considérant les engagements pris par la Ville de Pincourt auprès du ministre à savoir :

- L'inclusion du marécage à même la zone de conservation prévue au plan déposé par la Ville ;
- La mise en place d'une tranchée drainante dans le terrain à l'ouest du boulevard Pincourt pour assurer l'écoulement des eaux de ruissellement de l'escarpement Don Quichotte vers le marécage ;
- Les travaux déjà engagés pour restaurer le marécage ;
- L'élargissement du marécage à l'est du boulevard Pincourt compensant pour la perte d'un milieu humide à l'ouest du boulevard ;
- La révision des plans du boulevard Pincourt en vue de réduire la largeur de celui-ci et de permettre la mise en place d'une zone de protection conforme pour le marécage.

Considérant que la Ville a fait les relevés nécessaires afin d'identifier précisément les autres milieux humides sur le territoire à développer plus au sud et modifier les plans des projets en développement pour éviter tout autre accident écologique ;

Considérant que tout autre retard dans les travaux du boulevard Pincourt auront un impact significatif sur ce projet et des conséquences très coûteuses pour la Ville, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander au ministre de l'Environnement d'émettre, sans autre délai, le certificat d'autorisation permettant la poursuite des travaux sur le boulevard Pincourt parallèlement aux travaux de restauration en cours pour le marécage.

Que copie de cette résolution soit transmise à monsieur André Boisclair, ministre des Affaires municipales et de la Métropole et ministre de l'Environnement, et à la Direction régionale de la Montérégie du ministère de l'Environnement.

2002-10-394

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par la trésorière de la liste des dépenses payées du mois de septembre 2002 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2002-10-395

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2002-09 tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2002-10-396

SUJET: NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE L'EMPLOYEUR SUR LE COMITÉ DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant que les deux membres du comité de retraite représentant l'employeur ne sont plus à l'emploi de la Ville;

Considérant qu'il y a lieu de les remplacer pour compléter le comité de retraite, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer monsieur Michel Perrier, directeur général et directeur du développement urbain et madame Céline Bussièrès, directrice des Services administratifs et financiers et trésorière en tant que représentants de l'employeur pour siéger sur le comité de retraite des employés de la Ville de Pincourt.

Que la Ville s'engage à assumer tous frais et franchise contre toute poursuite qui pourrait être intentée contre monsieur Michel Perrier et madame Céline Bussièrès dans le cadre de cette fonction spécifique, à l'exception des poursuites qui seraient le résultat d'une action malhonnête ou illégale intentionnelle desdites personnes.

2002-10-397

SUJET: COMPTES À RECEVOIR – FACTURES DIVERSES À RADIER COMME CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Considérant qu'il y a lieu de radier certaines factures diverses dont les débiteurs sont introuvables et pour lesquelles les coûts de recouvrement seraient supérieurs aux montants à recouvrer;

Considérant qu'il y a une provision budgétaire pour créances irrécouvrables, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la radiation des factures diverses selon la liste déposée pour un montant de 970,71 \$ à même le poste budgétaire 02-199-00-940 "créances irrécouvrables".

2002-10-398

SUJET: COMPTES À RECEVOIR – FACTURES DIVERSES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Considérant qu'il y a lieu de radier certaines factures diverses dont les débiteurs sont introuvables et pour lesquelles les coûts de recouvrement seraient supérieurs aux montants à recouvrer;

Considérant que ces factures ont déjà été provisionnées aux états financiers 2001, il est

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la radiation de factures diverses selon la liste déposée pour un montant de 743,28 \$ à même la provision pour créances douteuses.

2002-10-399

SUJET: COMPTES À RECEVOIR – TAXES MUNICIPALES À RADIER COMME CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Considérant qu'il y a lieu de radier certaines taxes municipales dont les débiteurs sont introuvables et pour lesquelles les coûts de recouvrement seraient supérieurs aux montants à recouvrer;

Considérant qu'il y a une provision budgétaire pour créances irrécouvrables, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la radiation des taxes municipales selon la liste déposée pour un montant de 288,34 \$ à même le poste budgétaire 02-199-00-940 "créances irrécouvrables".

2002-10-400

SUJET: COMPTES À RECEVOIR – TAXES MUNICIPALES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Considérant qu'il y a lieu de radier certaines taxes municipales;

Considérant que ces factures ont déjà été provisionnées aux états financiers 2001, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la radiation de taxes municipales selon la liste déposée pour un montant de 39 509,82 \$ à même la provision pour créances douteuses.

2002-10-401

SUJET: AUTORISATION DE PAIEMENT DE L'ALLOCATION DE DÉPART
POUR LE CONSEILLER MONSIEUR FRED LANG

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de l'allocation de départ au montant de 2 196,37 \$ pour monsieur Fred Lang, conseiller, conformément à l'article 30.1 de la loi sur le traitement des élus municipaux.

2002-10-402

SUJET: AMORTISSEMENT D'UN MONTANT À POURVOIR DANS LE
FUTUR – SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX À MÊME LE
SURPLUS NON AFFECTÉ

Attendu que certains employés ne sont plus à l'emploi de la Ville de Pincourt;

Attendu qu'un montant à pourvoir dans le futur – salaires et avantages sociaux de 23 330,42 \$ est comptabilisé aux états financiers 2001 relativement à ces employés, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approprier un montant de 23 330,42 \$ à même le surplus accumulé non affecté pour permettre l'amortissement du montant à pourvoir dans le futur – salaires et avantages sociaux relatifs à ces employés.

2002-10-403

SUJET: ADOPTION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2003 ET
DU PLAN TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION
2003-2004-2005 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE
PINCOURT

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le budget de l'exercice financier 2003 et le plan triennal des dépenses en immobilisation 2003-2004-2005 de l'Office municipal d'habitation de Pincourt et d'accepter la contribution municipale au déficit au montant de 17 238 \$, cette quote-part étant

*Amendée par
la résolution
2003-05-157*



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

déjà incluse dans la quote-part de la Ville de Pincourt à la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'exercice 2003.

2002-10-404

SUJET: MAINLEVÉE D'HYPOTHÈQUE LÉGALE PUBLIÉE AU BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VAUDREUIL SOUS LE NUMÉRO 327660 POUR LES LOTS 1720508, 1721913, 1720528, 1720503 ET 1720502

Considérant que toutes les sommes dues à la Ville de Pincourt sur les lots 1720508, 1721913, 1720528, 1720503 et 1720502 ont été acquittées, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt accorde mainlevée et consente à la radiation de l'hypothèque légale publiée au bureau de la Publicité des droits de la circonscription foncière de Vaudreuil sous le numéro 327660.

Que le maire, monsieur Michel Kandyba et la greffière, madame Nicole Drouin, ou en son absence, l'assistante-greffière, madame Danielle Carbonneau, soient par les présentes autorisés à signer pour au nom de la Ville de Pincourt ledit acte de mainlevée et tous documents requis.

2002-10-405

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 23 septembre 2002

Commission de développement et de services aux citoyens :
(aucun)

Commission de sécurité publique : (aucun)

Commission technique:

- 16 septembre 2002

Comité consultatif d'urbanisme :

- 1^{er} octobre 2002



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-10-406

SUJET: AUTORISATION AU CHEF DE DIVISION ENTRETIEN, MONSIEUR JEAN-MARC GUY, DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR LE CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR L'ANNÉE 2002-2003, CONJOINTEMENT AVEC LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le chef de division entretien des services d'exploitation de la Ville de Pincourt, monsieur Jean-Marc Guy, à lancer un appel d'offres pour le contrat d'approvisionnement de sel de déglacage pour l'année 2002-2003, conjointement avec la Ville de L'Île-Perrot. La Ville de L'Île-Perrot assure le soutien administratif de cet appel d'offres en 2002.

2002-10-407

SUJET: AUTORISATION AU CHEF DE DIVISION ENTRETIEN, MONSIEUR JEAN-MARC GUY, D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PAR INVITATION POUR LA VENTE DES VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS DÉSUETS ET DÉCLASSÉS APPARTENANT À LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le chef de division entretien des services d'exploitation de la Ville de Pincourt, monsieur Jean-Marc Guy, à aller en appel d'offres par invitation pour la vente des véhicules et équipements désuets et déclassés appartenant à la Ville de Pincourt.

2002-10-408

SUJET: ACHAT DE MATÉRIAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN MUR D'ISOLATION POUR L'ATELIER DE L'USINE D'ÉPURATION – PROJET SPÉCIAL GU-2002-110

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat de matériaux pour la construction d'un mur d'isolation pour l'atelier de l'usine d'épuration – Projet spécial GU-2002-110, auprès de fournisseurs conformes, pour un montant n'excédant pas 978 \$, toutes taxes incluses;

Que cette dépense pour le projet spécial GU-2002-110 soit imputée aux postes budgétaires 02-414-06-641 et 02-414-06-119.

2002-10-409

SUJET: ACHAT DE FOURNITURES, UTILISATION DE BIENS ET SERVICES NÉCESSAIRES AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ÎLOT CENTRAL DE L'AVENUE DE LA PROMENADE – PROJET SPÉCIAL GU-2002-106



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat de fournitures et l'utilisation de biens et services nécessaires aux travaux de réfection de l'îlot central de l'Avenue de la Promenade – Projet spécial GU-2002-106, auprès de fournisseurs conformes, pour un montant n'excédant pas 15 000 \$, toutes taxes incluses;

Que cette dépense pour le projet spécial GU-2002-106 soit imputée au poste budgétaire 02-320-10-531.

2002-10-410

SUJET: ACHAT DE FOURNITURES NÉCESSAIRES AUX TRAVAUX DE RÉPARATION DE DIX CHEMINÉES DE REGARDS – PROJET SPÉCIAL QME-2002-505

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat de fournitures, accessoires et matériaux nécessaires aux travaux de réparation de dix cheminées de regards – Projet spécial QME-2002-505, auprès de fournisseurs conformes, pour un montant n'excédant pas 7 000 \$, toutes taxes incluses;

Que cette dépense pour le projet spécial QME-2002-505 soit imputée au poste budgétaire 02-415-00-640.

2002-10-411

SUJET: ACHAT DE FOURNITURES, UTILISATION DE BIENS ET SERVICES NÉCESSAIRES AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ÉGOUT DE LA STATION DE POMPAGE SP-4 – PROJET SPÉCIAL QME-2002-553

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat de fournitures et l'utilisation de biens et services nécessaires aux travaux de réfection de l'égout de la station de pompage SP-4 – Projet spécial QME-2002-553, auprès de fournisseurs conformes, pour un montant n'excédant pas 7 700 \$, toutes taxes incluses;

Que cette dépense pour le projet spécial QME-2002-553 soit imputée au poste budgétaire 02-414-04-641.

2002-10-412

SUJET: PAIEMENT MENSUEL – OCTOBRE 2002

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la trésorière à payer le décompte progressif suivant :

LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORÊT INC.

Pour le projet SGU-02-02, la somme de 283 905,29 \$ représentant le paiement du décompte progressif n° 1 pour les services municipaux sur le boulevard Pincourt.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 735.

2002-10-413

SUJET: TRANSACTION ENTRE 2JKL INTERNATIONAL INC. ET LA VILLE DE PINCOURT

Suite à la recommandation du directeur général, monsieur Michel Perrier, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou, en son absence, la greffière, madame Nicole Drouin, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, la « Transaction » entre 2JKL International Inc. et Ville de Pincourt ;

Que la quote-part de la Ville de Pincourt de la dépense mentionnée à l'article 6 de la transaction soit financée par le Règlement numéro 521.

2002-10-414

SUJET: DEMANDE D'ÉTUDE – ENSEIGNES D'ARRÊT

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater la division urbanisme et permis pour la préparation d'un rapport à transmettre par la suite pour recommandation à la Sûreté du Québec – District de la Montérégie, M.R.C. Vaudreuil-Soulanges Est, pour l'installation d'un arrêt sur la rue Bellevue à l'intersection de la 8^e Avenue et sur le boulevard Cardinal-Léger à l'intersection de la rue du Boisé-des-Chênes.

2002-10-415

SUJET: MANDAT À LA FIRME DANIEL ARBOUR & ASSOCIÉS

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service du développement urbain à mandater la firme Daniel Arbour & Associés pour la révision du plan d'urbanisme et la préparation des amendements et des plans pour les zones H1-02 et H1-03.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense, n'excédant pas 10 000 \$ plus les taxes applicables, soit financée à même le poste budgétaire 02-610-01-411.

2002-10-416

SUJET: ADOPTION DES AVIS ET COMMENTAIRES TECHNIQUES – RÉSEAU ROUTIER À INCIDENCE MÉTROPOLITAINE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Considérant les projets de règlements relatifs à l'identification du réseau artériel métropolitain ;

Considérant le rapport « Avis et commentaires techniques - Ville de Pincourt – Secteur 5 – M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges », il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville entérine le rapport déposé par la direction du développement urbain et demande à la Communauté métropolitaine de Montréal de réviser son projet de règlement selon les conclusions de ce rapport.

2002-10-417

SUJET: AUTORISATION DE PROCÉDER AUX TRAVAUX DE CANALISATION DES FOSSÉS SUR LA RUE BOYER – PROJET SPÉCIAL GU-2002-102

Considérant une majorité de réponses favorables au projet de canalisation des fossés sur la rue Boyer reçues à ce jour, selon le rapport transmis par le directeur des Services d'exploitation, en conformité avec le règlement numéro 736, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les travaux de canalisation des fossés sur la rue Boyer et l'achat des matériaux nécessaires aux travaux, auprès de fournisseurs conformes, pour un montant n'excédant pas 21 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense pour le projet spécial GU-2002-102 soit imputée au poste budgétaire 02-415-00-640.

2002-10-418

SUJET: APPROBATION PLAN DE SUBDIVISION N^o R12921-3, MINUTE 4540, LOTS 2 861 379 À 2 861 382 – 1^{ER} BOULEVARD

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'entériner l'approbation du plan de subdivision n° R12921-3, minute 4540, en date du 6 septembre 2002, soit les lots 2 861 379 à 2 861 382 du cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c. du Règlement de lotissement n° 614, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel un lot déjà subdivisé.

2002-10-419

SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 262, 5^E AVENUE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant la réduction de la marge arrière à 7,54 mètres sur le lot 2 652 637 au 262, 5^e Avenue.

2002-10-420

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET « SENTIER-DES-CHÊNES » - LOT 2 455 903 – 215, RUE DU SENTIER

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le P.I.I.A. pour la future construction au 215, rue du Sentier (lot 2 455 903).

Que le modèle de maison préparé par madame Sylvie Tremblay, architecte, soit ajouté aux modèles déjà approuvés pour le projet « Sentier-des-Chênes ».

2002-10-421

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – ACHAT D'UN CYLINDRE D'AIR

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat d'un cylindre d'air auprès de la compagnie Aéro-Feu au montant de 1 414,81 \$ incluant le transport et les taxes nettes applicables.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds d'administration et soit imputée au poste budgétaire 03-100-22-740.

2002-10-422

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – PIÈCES ÉLECTRIQUES POUR LE CAMION-ÉCHELLE (VÉHICULE NUMÉRO 406)

PROPOSÉ PAR M^{me} Lise Vendette, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat de pièces électriques pour le camion-échelle chez Les Pièces d'autos Pincourt au montant de 198,02 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-220-40-895.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en un versement de 198,02 \$ en 2003.

2002-10-423

SUJET: APPUI AUX DIRECTEURS / CHEFS DES 18 SERVICES DES INCENDIES DE LA M.R.C. DE VAUDREUIL-SOULANGES

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt appuie les directeurs/chefs des 18 Services des incendies de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges dans leur tentative de trouver une solution satisfaisante en matière de répartition incendie pour l'ensemble de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges.

Que copie de cette résolution soit envoyée à la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges, de même qu'aux maires et conseillers des municipalités de Vaudreuil-Soulanges et à tous les directeurs/chefs des Services des incendies de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges.

2002-10-424

SUJET: DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TOUTES TAXES FONCIÈRES - CORPORATION DES PRATICIENS EN MÉDECINE DOUCE DU QUÉBEC, 1108 CHEMIN DUHAMEL, PINCOURT / COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC (CM-57991)

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De s'opposer à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières présentée à la Commission municipale du Québec (dossier numéro CM-57991) par la Corporation des praticiens en médecine douce du Québec pour l'immeuble situé au 1108, chemin Duhamel à Pincourt.

De mandater monsieur Richard Dubois, chef de division urbanisme et permis, pour représenter et défendre les intérêts de la Ville de Pincourt lors de l'audition à la Commission municipale du Québec.

De transmettre copie de cette résolution à la Commission municipale du Québec.

2002-10-425

SUJET: PROMESSE D'ACHAT - ENTREPRISES ALLARD MÉNARD INC.

Considérant la promesse d'achat reçue de Entreprises Allard Ménard inc. datée du 8 octobre 2002, pour des lots vacants de la ville;

Considérant la résolution numéro 2002-09-364 "Transaction entre Groupe Immobilier Grilli et la Ville de Pincourt", il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville rejette la promesse d'achat reçue de Entreprises Allard Ménard inc. datée du 8 octobre 2002 pour des lots vacants de la ville.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 05 et s'est terminée à 20 h 35.

2002-10-426

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2002

PROPOSÉ PAR M. Jean Parr, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 36, de lever la séance du 8 octobre 2002.


MICHEL KANDYBA, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 12 novembre 2002**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2002-11-427

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE NOVEMBRE 2002

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 33, d'ouvrir la séance régulière du mois de novembre 2002.

2002-11-428

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2002

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2002, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2002-11-429

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2002

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2002.

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

Monsieur le maire Michel Kandyba dépose son rapport sur la situation financière de la Ville en conformité avec l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-11-430

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'octobre 2002 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2002-11).

2002-11-431

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois d'octobre 2002 conformément au Règlement numéro 716.

2002-11-432

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2002-10-389 – RÉVISION
DE L'ÉCHELLE SALARIALE – POMPIERS VOLONTAIRES

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2002-10-389 – Révision de l'échelle salariale – Pompiers volontaires, afin de changer les mots « déposée à la commission administrative du 23 septembre 2002 » par les mots « déposée à la commission de sécurité publique du 7 octobre 2002 ».

2002-11-433

SUJET: ADHÉSION OBLIGATOIRE À L'UNION DES MUNICIPALITÉS
DU QUÉBEC

Considérant que lors d'une rencontre tenue le 19 septembre 2002 dans le cadre d'une soirée d'information sur l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), il a été dit que les municipalités faisant partie de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) devenaient obligatoirement membre de l'UMQ, via la contribution des municipalités à la CMM ;

*Rescindée par la
rés. 2003-04-120
Changé par la
résolution 2005-04-129*



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant qu'il n'y a aucune corrélation entre le fait de faire partie de la CMM et l'adhésion obligatoire à l'UMQ ou à toutes autres unions municipales ;

Considérant que la Ville de Pincourt reconnaît le rayonnement de l'UMQ, mais qu'elle désire, par elle-même et librement, évaluer la performance et la pertinence d'adhérer à l'UMQ ou à toutes autres unions municipales, à travers divers débats de société et d'idées, et cela à chaque année, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt s'oppose vivement à l'adhésion obligatoire à l'UMQ ou à toutes autres unions municipales, du simple fait que la Ville de Pincourt fasse partie de la CMM.

De transmettre copie de cette résolution à la CMM, à l'UMQ, ainsi qu'à toutes les villes ou municipalités qui font partie de la CMM.

2002-11-434

SUJET: PRÉSENCE POLICIÈRE

Considérant l'intégration de la Sûreté municipale de la Ville de Pincourt à la Sûreté du Québec, le 1^{er} juin dernier ;

Considérant que ce transfert a entraîné une diminution des effectifs policiers dans les limites de la municipalité ;

Considérant l'affluence marquée de la circulation dans les rues de la ville ;

Considérant le non-respect du Code de la sécurité routière par les usagers de la route ;

Considérant qu'il y a lieu de remédier à cette situation dans le but d'éviter toute tragédie, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'enjoindre la Sûreté du Québec à fournir les effectifs qui s'imposent pour accroître la surveillance policière dans les différents secteurs de la ville et plus particulièrement dans les zones scolaires et résidentielles.

Que copie de cette résolution soit transmise au Ministre de la Sécurité publique, au directeur de la Sûreté du Québec de Vaudreuil-Soulanges, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges et à toutes les municipalités desservies par la Sûreté du Québec de Vaudreuil-Soulanges.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-11-435

SUJET: DEMANDE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – MAINTIEN DES APPELS INCENDIE

Considérant la note de service du caporal Roch Gauthier datée du 23 octobre 2002 quant aux annonces de changements d'équipes et de pratiques par le C.D.T. ;

Considérant l'assurance reçue de la direction de la Montérégie de la Sûreté du Québec que les opérations de la centrale 9-1-1 seraient maintenues sur les mêmes bases que celles dispensées avant le transfert à la Sûreté du Québec ;

Considérant les efforts de la Ville de Pincourt à fournir ses équipements et son expertise pour harmoniser les appels incendies et favoriser le regroupement avec d'autres villes à cet effet, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander à la Sûreté du Québec de maintenir le service d'appel pour les annonces des changements d'équipes et de pratiques par le C.D.T.

Que copie de cette résolution soit transmise aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges desservies par la Sûreté du Québec pour le service d'appel 9-1-1 ainsi qu'au commandant Daniel Boucher, inspecteur-chef de la Sûreté du Québec – District de la Montérégie.

2002-11-436

SUJET: PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le rapport du maire sur la situation financière de la Ville soit publié dans le bulletin municipal Info-Pincourt, édition du 14 décembre 2002.

2002-11-437

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2000-02-057 – MISSIONS, NOMENCLATURE ET PRÉSIDENCES DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET NOMINATION AUX DIVERS COMITÉS ET ORGANISMES

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

*Amendée par
la résolution
2004-02-035*



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'amender la résolution 2000-02-057 – Missions, nomenclature et présidences des commissions du conseil municipal afin de remplacer les présidents des commissions du conseil comme suit :

- Commission administrative :
M. Stéphane Boyer
- Commission de sécurité publique :
M. André D'Aragnon
- Commission technique :
M. Claude Comeau
- Commission de développement et des services aux citoyens :
M. Jim Miron

Qu'à compter de ce jour, les élus suivants soient nommés pour siéger au nom du conseil sur les comités et organismes ci-après :

- Comité consultatif d'urbanisme :
M. Stéphane Boyer
- Régie de l'eau de l'Île Perrot :
M. le maire Michel Kandyba à titre de premier représentant
Membres additionnels en rotation:
M. André D'Aragnon, M. Jim Miron, M. Michel Pratte, M^{me}
Marie-Andrée G. Laliberté, M. Claude Comeau et M.
Stéphane Boyer
- Comité d'assainissement des eaux usées :
M. Stéphane Boyer
- Conseil intermunicipal de transport la Presqu'Île :
M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté
- Transport Soleil :
M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté
- Office municipal d'habitation de Pincourt :
M. Michel Pratte

2002-11-438

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2001-09-313 – COMITÉ
"VILLE EN SANTÉ PINCOURT"

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2001-09-313 – Comité "Ville en santé Pincourt" afin de changer:

À titre de membre du conseil :

- M^{me} Marie-Andrée Laliberté, conseillère
- M^{me} Lise Vendette, conseillère

par



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

À titre de membre du conseil :

- M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
- M. Michel Pratte, conseiller

2002-11-439

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par la trésorière de la liste des dépenses payées du mois d'octobre 2002 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2002-11-440

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragnon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2002-10 tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2002-11-441

SUJET: VENTE DE VÉHICULES À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – AUTORISATION DE TRANSFERT

Attendu la résolution numéro 2002-09-338 "Achat des équipements de sécurité publique par la Sûreté du Québec", il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragnon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville autorise madame Louise Mathieu-Latour du Service du transport de la Sûreté du Québec à procéder au transfert des véhicules suivants auprès de la S.A.A.Q.:

Description	# plaque	# série
Ford Crown Victoria 1998	FS60911-2	2FAFP71WOWX107874
Ford Crown Victoria 1999	FV42311-4	2FAFP71W5XX194933

2002-11-442

SUJET: REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 347, 356, 506, 530 ET FINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 726 / ADJUDICATION D'UN EMPRUNT AU MOYEN DE BILLETS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale pour son emprunt de 400 100 \$ par billets en vertu des règlements numéros 347, 356, 506, 530 et 726 au prix de 98.195 échéant en série 5 ans comme suit:

71 700 \$	2.80 %	19 novembre 2003
75 600 \$	3.00 %	19 novembre 2004
79 800 \$	3.50 %	19 novembre 2005
84 200 \$	3.85 %	19 novembre 2006
88 800 \$	4.25 %	19 novembre 2007

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

2002-11-443

SUJET: REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 347, 356, 506, 530 ET FINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 726 / RÉSOLUTION DE PROLONGATION

Attendu que la Ville de Pincourt se propose d'emprunter par billets un montant total de 400 100 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement numéro	Pour un montant de
347	192 900 \$
356	5 700 \$
506	110 400 \$
530	4 100 \$
726	87 000 \$

Attendu qu'il serait avantageux pour la Ville de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

Attendu que la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes municipales et les emprunts municipaux (L.R.Q., chap. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que les billets seront signés par le maire, monsieur Michel Kandyba, et par la trésorière, madame Céline Bussières;

Que les billets seront datés du 19 novembre 2002;

Que les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15% payable semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

1.	71 700 \$
2.	75 600 \$
3.	79 800 \$
4.	84 200 \$
5.	88 800 \$

Que la Ville aura le 10 novembre 2002, un montant de 331 900 \$ à renouveler sur un emprunt original de 583 000 \$, pour une période de 5 ans, en vertu des règlements numéros 347, 356, 506 et 530;

Qu'un montant total de 18 800 \$ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 313 100 \$;

Que la Ville emprunte les 313 100 \$ par billets, en renouvellement d'une émission de billets, pour un terme additionnel de 0 mois et 9 jours au terme original des règlements mentionnés ci-haut.

2002-11-444

SUJET: AUTORISATION DE PAIEMENT DE L'ALLOCATION DE DÉPART À MADAME LISE VENDETTE, CONSEILLÈRE ET À MONSIEUR JEAN PARR, CONSEILLER

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de l'allocation de départ à madame Lise Vendette, conseillère, et à monsieur Jean Parr, conseiller, conformément à l'article 30.1 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

2002-11-445

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative : (aucun)



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 7 octobre 2002

Commission de sécurité publique :

- 7 octobre 2002

Commission technique: (aucun)

Comité consultatif d'urbanisme :

- 5 novembre 2002

2002-11-446

SUJET: NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU
12 NOVEMBRE 2002 AU 11 MARS 2003

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que monsieur le conseiller Stéphane Boyer soit nommé maire suppléant pour la période du 12 novembre 2002 au 11 mars 2003.

2002-11-447

SUJET: OCTROI DES CONTRATS POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER
DES ÉDIFICES PUBLICS – HÔTEL DE VILLE, GARAGE
MUNICIPAL, USINE D'ÉPURATION ET CASERNE D'INCENDIE
– APPEL D'OFFRES ENT-02-20 A, B, C, E

Suite à l'analyse des soumissions préparée par monsieur Jean-Marc Guy, chef de division entretien des services d'exploitation, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le chef de division entretien des services d'exploitation, monsieur Jean-Marc Guy, à octroyer les contrats concernant l'appel d'offres ENT-02-20 A, B, C, E pour l'entretien ménager des édifices publics ci-dessous aux plus bas soumissionnaires conformes soit :

Pour l'hôtel de ville (ENT-02-20 A) à madame Muriel Delisle pour un montant annuel de 7 200 \$, non taxable pour une période de trois ans à compter de l'an 2003. Le contrat est payable mensuellement au montant de 600 \$ non taxable. Ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02-196-00-531.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Pour le garage municipal (ENT-02-20 B) à monsieur Claude Charbonneau, pour un montant non taxable de 4 000 \$, pour l'an 2003, de 4 200 \$ pour l'an 2004 et de 4 400 \$ pour l'an 2005. Le contrat pour l'an 2003 est payable mensuellement au montant de 333,34 \$ non taxable. Ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02-326-00-531.

Pour l'usine d'épuration (ENT-02-20 C) à madame Muriel Delisle pour un montant non taxable de 1 440 \$ pour l'an 2003, de 1 540 \$ pour l'an 2004 et de 1 640 \$ pour l'an 2005. Le contrat pour l'an 2003 est payable mensuellement au montant de 120 \$ non taxable. Ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02-414-06-531.

Pour la caserne d'incendie (ENT-02-20 E) à madame Muriel Delisle pour un montant annuel de 1 200 \$, non taxable pour une période de trois ans à compter de l'an 2003. Le contrat est payable mensuellement au montant de 100 \$ non taxable. Ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02-226-00-531.

2002-11-448

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – NOVEMBRE 2002

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les décomptes progressifs suivants :

GROUPE CONSEIL GENIVAR

Pour le projet SGU-02-02, la somme de 119 606,04 \$ représentant le paiement des factures numéros 6470, 6481 et 6499 pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux sur le boulevard Pincourt.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 735.

LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORÊT INC.

Pour le projet SGU-02-02, la somme de 95 974,93 \$ représentant le paiement du décompte progressif numéro 2 pour les services municipaux sur le boulevard Pincourt.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 735.

2002-11-449

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR LA GESTION DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION (USINE-2002-01)

À la suite de l'ouverture des soumissions et à l'analyse faite par monsieur Bernard Lefebvre, ing., directeur des services d'exploitation, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour la gestion des boues de la station d'épuration (Usine-2002-01), pour une période de trois (3) ans, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Conteneurs Castonguay Inc., pour un montant annuel de 112 755,50 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-414-06-498.

2002-11-450

SUJET: ENTÉRINER LA PROMESSE D'ACHAT DE GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.

Considérant la résolution 2002-09-364 – Transaction entre Groupe Immobilier Grilli Inc. et la Ville de Pincourt ;

Considérant que, malgré la transaction en cours, le Groupe Immobilier Grilli Inc. entend procéder immédiatement à la mise en valeur de la partie sud-ouest de la zone H5-01 ;

Considérant que la promesse d'achat déposée répondait en tous points aux conditions de vente stipulées par la Ville de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature de la promesse d'achat signée le 23 octobre 2002 entre le Groupe Immobilier Grilli Inc., représenté par monsieur Mario Grilli, et la Ville de Pincourt, représentée par monsieur Michel Perrier, directeur général.

2002-11-451

SUJET: MANDAT AU GROUPE PARENT LATREILLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES ESPACES BLEUS DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Considérant l'annonce par la Communauté métropolitaine de Montréal le 18 octobre 2002 du *programme de mise en valeur des espaces bleus* ;

Considérant que la date limite de dépôt de projet est le 29 novembre 2002 ;

Considérant que pour répondre adéquatement à tous les critères de la Communauté métropolitaine de Montréal pour le dépôt du projet en fonction de la date limite nos services requièrent une assistance dans la préparation des plans et des données nécessaires, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder au Groupe Parent Latreille un mandat d'assistance dans la préparation des plans et des données nécessaires pour fin de présentation d'un projet dans le cadre du *programme de mise en valeur des espaces bleus* de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Que cette dépense, n'excédant pas 2 500 \$ taxes incluses, soit imputée au poste budgétaire 02-610-01-411.

2002-11-452

SUJET: AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE DÉPOSER AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES ESPACES BLEUS

Considérant le *programme de mise en valeur des espaces bleus* annoncé par la Communauté métropolitaine de Montréal le 18 octobre 2002 ;

Considérant la volonté de la Ville de Pincourt de mettre en valeur ses espaces bleus en permettant l'accès à la population aux plans d'eau tout en préservant l'environnement, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la direction générale à déposer les demandes suivantes à la Communauté métropolitaine de Montréal à savoir :

- Réaménagement du parc de la Baie Daoust et du parc Bellevue en un parc riverain, la renaturalisation des berges et le développement des équipements nautiques ;

- Réaménagement des équipements nautiques du parc D'Ambrosio et réaménagement du parc René-Lévesque, de ses équipements nautiques et de la protection de ses espaces

naturels riverains;

2002-11-453

SUJET: DÉROGATION MINEURE AU 262, 5^e AVENUE

Considérant que toutes les exigences prévues par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 616 ont été observées, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la résolution.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que la marge arrière de 7,6 mètres minimum exigée soit réduite à 7,54 mètres sur le lot 2 652 637 au 262, 5^e Avenue.

2002-11-454

SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 98, CHEMIN DUHAMEL

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant la réduction de la marge avant à 5,55 mètres sur le lot 1 574 470 au 98, chemin Duhamel.

2002-11-455

SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1054, CHEMIN DUHAMEL

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant la réduction de la marge latérale droite à 0,9 mètre sur le lot 1 720 564 au 1054, chemin Duhamel.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 18 et s'est terminée à 21 h 20.

2002-11-456

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N^o 810859, MINUTE 5253 – LOTS 2 863 505 À 2 863 524 ET 2 883 928 – PROJET « RENAISSANCE »

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'approuver, tel que présenté, le plan de subdivision n^o 810859, minute 5253, en date du 17 octobre 2002, soit les lots projetés 2 863 505 à 2 863 524 et 2 883 928 au cadastre officiel du Québec, préparé par Monsieur Louis Boudreault, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, urbanisme et permis.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain pour parcs et terrains de jeux ne soit pas exigée, tel que stipulé au protocole d'entente intervenu entre le promoteur du projet et la Ville.

Que l'émission du permis de lotissement soit conditionnelle au dépôt du plan d'implantation et d'intégration architecturale par le promoteur et à l'approbation de celui-ci par la Ville.

2002-11-457

SUJET: PROGRAMME DE FILTRAGE DES BÉNÉVOLES –
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE
D'ENTENTE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Considérant que la Ville de Pincourt s'était dotée d'une politique de filtrage des bénévoles à laquelle contribuaient le service du loisir et communautaire et le service de sécurité publique de Pincourt;

Considérant l'abolition du corps de police de Pincourt et le transfert des opérations à la Sûreté du Québec;

Considérant la volonté de la Ville de Pincourt de maintenir un programme de filtrage des bénévoles des associations affiliées à la Ville, selon les paramètres établis dans sa politique, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil autorise le directeur général, monsieur Michel Perrier, et le chef de division loisir, monsieur Simon Grenier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un protocole d'entente avec la Sûreté du Québec, détachement de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges, poste est, visant le filtrage des bénévoles, dans la mesure où le protocole d'entente respecte la philosophie et les objectifs visés du programme mis de l'avant par la Ville de Pincourt.

2002-11-458

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2002

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 21 h 25, de lever la séance du 12 novembre 2002.


MICHEL KANDYBA, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **lundi, le 25 novembre 2002**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Absence motivée: M. le conseiller Stéphane Boyer

Sont aussi présents: M^{me} Danielle Carbonneau, assistante-greffière, et M. Michel Perrier, directeur général et directeur du développement urbain

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Vente de gré à gré des lots 1 721 014 à 1 721 048 et 1 721 262 du cadastre du Québec à Groupe immobilier Grilli inc.
4. Période de questions
5. Levée de la séance spéciale.

CERTIFICAT

Je soussignée, NICOLE DROUIN, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment livré aux membres du conseil conformément à la loi.

Nicole Drouin

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE

2002-11-459

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 35, d'ouvrir la séance spéciale du 25 novembre 2002.

2002-11-460

SUJET: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE
DU 25 NOVEMBRE 2002

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 25 novembre 2002.

2002-11-461

SUJET: VENTE DE GRÉ À GRÉ DES LOTS 1 721 014 À 1 721 048 ET 1 721 262 DU CADASTRE DU QUÉBEC À GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la vente de gré à gré des lots 1 721 014 à 1 721 048 et 1 721 262 du cadastre du Québec, à Groupe Immobilier Grilli inc., pour le prix de 122 544,18 \$ à payer à la signature de l'acte de vente notarié, lequel acte devra inclure les clauses suivantes:

1. L'acheteur devra desservir à ses frais l'ensemble des terrains visés des infrastructures municipales complètes (aqueduc, égout sanitaire et pluvial, éclairage, pavage et bordure) dans les 12 mois suivant la signature du contrat à défaut de quoi le vendeur aura droit, sans autre avis que celui prévu par la Loi, d'exiger de l'acheteur la construction des infrastructures ou de demander la résolution de la vente sur les terrains non desservis. Le vendeur autorise l'acheteur à effectuer ces travaux d'infrastructures dans les rues connues et désignées au cadastre du Québec comme étant les lots 1 724 168, 1 724 107, 1 724 112, 1 724 110 et 1 724 111, appartenant à la Ville de Pincourt, suivant les plans et devis approuvés par la Ville. L'acheteur s'engage à céder à la Ville de Pincourt lesdites infrastructures municipales après la fin des travaux quand elles seront acceptées par la Ville.
2. La Ville de Pincourt donne mainlevée et consent à la radiation des hypothèques légales résultant des actes suivants, savoir:
 - Avis d'hypothèque légale par la Ville de Pincourt vs Société d'Investissement de Pierrefonds inc., publié à Vaudreuil sous le numéro 334891;
 - Avis d'hypothèque légale par la Ville de Pincourt vs Ma Baie inc., publié à Vaudreuil sous le numéro 334890;
 - Avis d'hypothèque légale par la Ville de Pincourt vs Société d'Investissement de Pierrefonds inc., publié à Vaudreuil sous le numéro 327658;
 - Avis d'hypothèque légale par la Ville de Pincourt vs Ma Baie inc., publié à Vaudreuil sous le numéro 327656.

Que le notaire Jean-Guy Sauvé soit mandaté pour préparer l'acte de vente et les actes de mainlevée aux frais de l'acheteur.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que le maire, monsieur Michel Kandyba, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou en son absence l'assistante-greffière, madame Danielle Carbonneau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les documents contractuels.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Aucune question de l'auditoire.

2002-11-462

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 42, de lever la séance spéciale du 25 novembre 2002.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 10 décembre 2002**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté et Michel Pratte

Absence motivée: Monsieur le conseiller Jim Miron

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2002-12-463

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2002

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 32, d'ouvrir la séance régulière du mois de décembre 2002.

2002-12-464

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 12 ET 25 NOVEMBRE 2002

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux des séances des 12 et 25 novembre 2002, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2002-12-465

SUJET: APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 12 ET 25 NOVEMBRE 2002

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les procès-verbaux des séances des 12 et 25 novembre 2002.

2002-12-466

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de novembre 2002 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2002-12).

2002-12-467

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de novembre 2002 conformément au Règlement numéro 716.

2002-12-468

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 9606-408 – AMENDEMENT
À LA RÉOLUTION 93-500

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 9606-408 – Amendement à la résolution 93-500 en remplaçant l'article 2.4.1 a) et l'annexe A par ce qui suit :

« 2.4.1 a) L'échelle des salaires de la Ville comprend quinze (15) classes qui servent à déterminer les salaires des cadres. On retrouve à l'article 2.8 l'échelle salariale en vigueur telle qu'approuvée par le Conseil de Ville. »

Que cette échelle entre en vigueur le 1^{er} janvier 2003.

ANNEXE A

Échelle de traitement des cadres de la Ville de Pincourt

CLASSE	MINIMUM	STANDARD	MAXIMUM
1	74 700	82 917	91 134
2	67 908	75 454	82 999
3	62 600	69 486	76 372
4	58 600	65 046	71 492



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

CLASSE	MINIMUM	STANDARD	MAXIMUM
5	56 800	63 048	69 296
6	53 500	59 385	65 270
7	50 500	56 055	61 610
8	49 500	54 945	60 390
9	48 000	53 280	58 560
10	44 900	49 839	54 778
11	39 600	43 956	48 312
12	35 500	39 405	43 310
13	31 500	34 965	38 430
14	29 500	32 745	35 990
15	27 500	30 525	33 550

2002-12-469

SUJET: MISE À NIVEAU DU TRAITEMENT DES CADRES DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant les recommandations de la direction générale et l'approbation de la commission administrative du 25 novembre 2002, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le traitement des cadres soit révisé en fonction des recommandations de la direction générale lors de la commission administrative du 25 novembre 2002.

2002-12-470

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR LUC MISERANY

Considérant la demande de monsieur Luc Miserany, employé syndiqué CSN, pour un congé sans solde, pour la période du 2 juin 2003 au 6 mars 2004 inclusivement, déposée au bureau de la direction générale le 27 novembre 2002 ;

Considérant le congé sans solde de madame Luce Gagnon pour la période du 17 septembre 2002 au 23 juin 2003 inclusivement ;

Considérant l'article 23 e) de la convention collective de travail en vigueur ;

Considérant l'article 1 de l'annexe « G » de la convention collective de travail signée le 15 octobre 1990, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De refuser la demande de congé sans solde de monsieur Luc Miserany telle que déposée parce que non conforme à la convention collective de travail en vigueur.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-12-471

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR MARTIN MÉNARD

Considérant la demande de monsieur Martin Ménard, employé syndiqué CSN, pour un congé sans solde, pour la période du 5 mai 2003 au 5 décembre 2003 inclusivement, déposée au bureau de la direction générale le 2 décembre 2002 ;

Considérant le congé sans solde de madame Luce Gagnon pour la période du 17 septembre 2002 au 23 juin 2003 inclusivement ;

Considérant l'article 23 e) de la convention collective de travail en vigueur ;

Considérant l'article 1 de l'annexe « G » de la convention collective de travail signée le 15 octobre 1990, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De refuser la demande de congé sans solde de monsieur Martin Ménard telle que déposée parce que non conforme à la convention collective de travail en vigueur.

2002-12-472

SUJET: DEMANDE DE PRISE DE VACANCES PAR JOURNÉES INDIVIDUELLES

Considérant les demandes reçues de mesdames Huguette Beauséjour et Lise Leduc pour la prise de vacances par journées individuelles ;

Considérant l'article 11.08 de la convention collective de travail en vigueur ;

Considérant l'accord du Syndicat en vertu de la lettre transmise le 5 décembre 2002, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à mesdames Huguette Beauséjour et Lise Leduc la prise de vacances par journées individuelles selon l'approbation du supérieur immédiat en fonction des besoins du service.

2002-12-473

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par la trésorière de la liste des dépenses payées du mois de novembre 2002 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2002-12-474

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2002-11 tel que préparé par madame Céline Bussières, trésorière.

2002-12-475

SUJET: RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 3 DÉCEMBRE 2002

PROPOSÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport budgétaire au 3 décembre 2002.

2002-12-476

SUJET: DÉPÔT DU BUDGET 2003 DE TRANSPORT SOLEIL ET
AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE
PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du budget 2003 de Transport Soleil et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour l'année 2003 au montant de 9 011 \$ imputé au poste budgétaire 02-370-00-923.

2002-12-477

SUJET: RENOUVELLEMENT – SERVICES BANCAIRES

Suite à la réception de l'offre de services bancaires de la Banque Nationale et considérant la validation de la commission administrative, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de la Banque Nationale pour un mandat d'un an (2003) pour les services bancaires de la Ville de Pincourt, selon leur offre datée du 21 novembre 2002.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-12-478

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés
des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 25 novembre 2002

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 3 septembre 2002
- 2 décembre 2002

Commission de sécurité publique :

- 11 novembre 2002

Commission technique: (aucun)

Comité consultatif d'urbanisme : (aucun)

2002-12-479

SUJET: DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES
DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts
pécuniaires des membres du conseil de la Ville de Pincourt.

2002-12-480

SUJET: RÉCLAMATION DE MONSIEUR GAËTAN BROUILLETTE –
SINISTRE DU 22 DÉCEMBRE 1999

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite à la recommandation datée du 20 novembre 2002 de
Antonio Barrette & fils inc., assureurs de la Ville, d'entériner le
paiement de la franchise de 2 500 \$ à Lloyd's de Londres – A.
Barrette & fils inc. suite au règlement hors cour intervenu dans la
cause Royal Sun Alliance du Canada (assureurs de monsieur
Brouillette) contre la Ville de Pincourt.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire
02-310-00-995.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2002-12-481

SUJET: CAUSE DE MADAME CINDY HOSKINS CONTRE VILLE DE
PINCOURT – COUR SUPÉRIEURE, DISTRICT DE MONTRÉAL

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater Me Pascale Caron de la firme Donati Maisonneuve, représentant la compagnie d'assurance de la Ville de Pincourt, pour défendre les intérêts de la Ville et agir en son nom dans la cause de Cindy Hoskins c. Ville de Pincourt devant la Cour supérieure, district de Montréal, portant le numéro 500-05-074951-021.

2002-12-482

SUJET: RÉCLAMATION DE MADAME MARYSE DAY, PERTE DU 19
OCTOBRE 2002

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prendre acte de la correspondance, telle que déposée, des experts en sinistre Trans-Québec inc., représentant les assureurs de la Ville, datée du 12 novembre 2002, relativement à la réclamation de madame Maryse Day, du 575 boulevard Olympique, Pincourt.

2002-12-483

SUJET: RÉCLAMATION DE MONSIEUR STÉPHANE GOUPIL ET
MADAME MANON LEPAGE, PERTE DU 12 JUILLET 2002

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prendre acte de la correspondance, telle que déposée, des experts en sinistre Trans-Québec inc., représentant les assureurs de la Ville, datée du 26 novembre 2002, relativement à la réclamation de monsieur Stéphane Goupil et madame Manon Lepage, du 120 – 5^e Avenue, Pincourt.

2002-12-484

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR L'APPROVISIONNEMENT EN
SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR L'ANNÉE 2002-
2003 CONJOINTEMENT AVEC VILLE DE L'ÎLE-PERROT –
APPEL D'OFFRES DE-02-10

Considérant le résultat des soumissions reçues, le 7 novembre 2002, au terme du processus d'appel d'offres conjointement avec Ville de L'Île-Perrot, numéros VOI-03001 et DE-02-10, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'octroyer le contrat d'approvisionnement en sel de déglacage des chaussées pour la saison hivernale 2002-2003, à "Mines Seleine", une division de la Société canadienne de sel Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, au prix unitaire de 55,59 \$ la tonne métrique, plus taxes.

Le montant global soumissionné est de cent vingt et un mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars et cinquante-cinq cents (121 490,55\$), taxes incluses, détaillé comme suit :

- 1900 tonnes métriques au prix unitaire de 55,59 \$ la tonne métrique, plus taxes, à raison d'une distribution de 1000 tonnes métriques à Ville de L'Île-Perrot et de 900 tonnes métriques à la Ville de Pincourt.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-622.

2002-12-485

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – DÉCEMBRE 2002

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les factures d'honoraires professionnels suivantes :

GROUPE CONSEIL GENIVAR

Pour le projet SGU-02-06, la somme de 33 936,99 \$ représentant le paiement de la facture n° 5824 pour la préparation des plans et devis des travaux pour le projet des services municipaux de la rue Kendall.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 735.

INSPEC-SOL INC.

Pour le projet SGU-02-06, la somme de 1 857,65 \$ représentant le paiement de la facture n° 11837 pour l'étude géotechnique pour le projet des services municipaux de la rue Kendall.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 735.

2002-12-486

SUJET: SIGNATURE DE L'ENTENTE CONCERNANT LE PROJET DOMICILIAIRE « SENTIER-DES-CHÊNES » PHASE II

Considérant le Règlement numéro 727 concernant les ententes portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la signature par monsieur le maire, Michel Kandyba, et monsieur le directeur général, Michel Perrier, ou en son absence, la greffière, madame Nicole Drouin, d'une entente pour le développement de la phase II du projet domiciliaire « Sentier-des-Chênes ».

2002-12-487

SUJET: SIGNATURE DE L'ENTENTE CONCERNANT LE PROJET DOMICILIAIRE « DOMAINE DU BOIS-SOLEIL »

Considérant le Règlement numéro 727 concernant les ententes portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature par monsieur le maire, Michel Kandyba, et monsieur le directeur général, Michel Perrier, ou en son absence, la greffière, madame Nicole Drouin, d'une entente pour le développement du projet domiciliaire « Domaine du Bois- Soleil ».

2002-12-488

SUJET: NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR SIÉGER SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DU COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL RÉGIONAL ÎLE PERROT INC.

Considérant la résolution 2002-06-251, adoptée par le conseil municipal de la Ville de Pincourt en séance régulière le 11 juin 2002, autorisant la signature d'un protocole d'entente entre l'Association de hockey mineur de Pincourt Inc., la Ville de Pincourt et le Complexe sportif et culturel régional Île Perrot Inc., il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la nomination de monsieur Michel Perrier, directeur général et directeur du développement urbain, et de monsieur Simon Grenier, chef de division loisir, à titre de représentants de la Ville de Pincourt pour siéger sur le conseil d'administration de la corporation du Complexe sportif et culturel régional Île Perrot Inc.

2002-12-489

SUJET: FACTURATION DES TRAVAUX SUR LA RUE BOYER

Considérant l'avancement des travaux de canalisation des fossés sur la rue Boyer ;

Considérant les recommandations de la direction générale, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder à une première facturation pour les travaux de canalisation des fossés sur la rue Boyer, à raison de cinquante pour cent (50%) des coûts, payable dans les quatre-vingt-dix (90) jours.

Que la portion résiduelle de la facturation soit effectuée suite à la fin des travaux prévus au printemps 2003 avec les mêmes modalités de paiement.

2002-12-490

SUJET: VENTE DE GRÉ À GRÉ D'UNE PARTIE DU LOT 1 720 452

Considérant les recommandations de la direction générale, de l'approbation de la commission administrative du 25 novembre 2002 et de l'acceptation de l'offre de vente par les citoyens concernés, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder à la vente de gré à gré d'une partie du lot 1 720 452 réparti comme suit :

- À monsieur Henri Robichaud – 1181, chemin Duhamel, une superficie de ± 533 m²
- À monsieur Donald Richard – 1187, chemin Duhamel, une superficie de ± 294 m²
- À monsieur Claude Ouellette – 1193, chemin Duhamel, une superficie de ± 490 m²
- À madame Michèle Ménard – 1195, chemin Duhamel, une superficie de ± 245 m²
- À monsieur Martin Blanchette et madame Nancy Bélanger – 1197, chemin Duhamel, une superficie de ± 170 m²

au prix de 3,76 \$ / m².

Que les frais de subdivision et de notaire soient assumés par les acquéreurs.

Que le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou en son absence la greffière, madame Nicole Drouin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville les documents contractuels.

2002-12-491

SUJET: DÉROGATION MINEURE AU 98, CHEMIN DUHAMEL

Considérant que toutes les exigences prévues par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 616 ont été observées, il est

*Amendée par la
résolution
2003-07-254
et la
rés.
2003-09-304*



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la résolution.

Que la marge avant de 7,60 mètres minimum exigée soit réduite à 5,55 mètres sur le lot 1 574 470 au 98, chemin Duhamel.

2002-12-492

SUJET: DÉROGATION MINEURE AU 1054, CHEMIN DUHAMEL

Considérant que toutes les exigences prévues par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 616 ont été observées, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la résolution.

Que la marge avant de 2,0 mètres minimum exigée soit réduite à 0,9 mètre sur le lot 1 720 564 au 1054, chemin Duhamel.

2002-12-493

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET « SENTIER-DES-CHÊNES » - LOT 2 455 913 – 204, RUE DU SENTIER

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le P.I.I.A. pour la future construction au 204, rue du Sentier (lot 2 455 913).

Que le modèle de maison du plan n° 0220 préparé par madame Julie Deslongchamps, architecte, soit ajouté aux modèles déjà approuvés pour le projet « Sentier-des-Chênes ».

2002-12-494

SUJET: CONTRAVENTION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 717, PROCÉDURE À ENTREPRENDRE À LA COUR MUNICIPALE « 135, PLACE SHAMROCK »

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entreprendre en vertu de l'article 2.2.h du règlement de zonage n° 717, des poursuites devant la cour municipale pour le non-respect dudit règlement de zonage contre monsieur Zafar Qureshi et madame Naseem Sajda, 135, place Shamrock, Pincourt, pour avoir fermé l'abri d'auto avec des panneaux de bois préfini, ce qui contrevient à l'article 5.9.1.g, qui stipule que tout aggloméré non conçu pour l'extérieur, panneau-particule (« presswood ») et

*Amendée par
rés. 2002-12-506*



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

revêtement de planches murales ou autre matériau d'apparence non fini ou non architecturale est prohibé comme matériau de revêtement extérieur ainsi qu'au chapitre 15 qui définit les spécifications d'un abri d'auto.

2002-12-495

SUJET: CONTRAVENTION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N^O 717, PROCÉDURE À ENTREPRENDRE À LA COUR MUNICIPALE « 232, BOULEVARD DE L'ÎLE »

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entreprendre en vertu de l'article 2.2.h du règlement de zonage n^o 717, des poursuites devant la cour municipale pour le non-respect dudit règlement de zonage contre monsieur Gary Law et madame Nicole Leblanc, 232, boulevard de l'Île, Pincourt, pour avoir stationné un camion de gros gabarit, ce qui contrevient à l'article 6.2.1.33 qui stipule que l'entreposage et le stationnement extérieur d'un camion d'une masse nette supérieure à 4 500 kg et d'un équipement tel que : tracteur, rétroexcavateur, tracteur-chargeur, rouleau à asphalte, niveleuse et autre véhicule ou équipement est prohibé.

2002-12-496

SUJET: APPROBATION DES PLANS N^{OS} SD-02-0802 ET 0803 DE GAZ MÉTROPOLITAIN

Considérant la validation du directeur des Services d'exploitation, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation des plans n^{os} SD-02-0802 et 0803 soumis par Gaz Métropolitain concernant des travaux d'installation d'une conduite principale de gaz sur la 5^e Avenue entre le boulevard de l'Île et le boulevard Pincourt ainsi que sur le boulevard Pincourt sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2002-12-497

SUJET: AMENDEMENT AU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LE COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL RÉGIONAL – ÎLE PERROT

Considérant la résolution 2002-01-034, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

*Amendée par
la réso.
2003-04-098*



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'amender l'article 8 du protocole d'entente entre la Ville de Pincourt et le Complexe sportif et culturel régional – Île Perrot en changeant la date du « 31 décembre 2002 » par la date du « 31 mars 2003 ».

2002-12-498

SUJET: AUTORISATION DE SIGNER UN CONTRAT DE VENTE DE GRÉ À GRÉ À LES ENTREPRISES ALLARD MÉNARD INC.

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou en son absence la greffière, madame Nicole Drouin, à signer pour et au nom de la Ville les documents contractuels visant la vente de gré à gré à Les Entreprises Allard Ménard inc. d'une partie du lot 2 437 159 d'une superficie totale de 27 029 mètres carrés au prix de 120 006,15 \$, dont 50 006,15 \$ payable en janvier 2003 et le résiduel payable avant le 30 juin 2003. Le tout selon les conditions énumérées dans le projet de contrat à intervenir entre les parties tel que déposé.

2002-12-499

SUJET: AMENDEMENT À LA TRANSACTION INTERVENUE ENTRE 2JKL INTERNATIONAL INC. ET LA VILLE DE PINCOURT

Considérant la résolution 2002-10-413, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la transaction intervenue le 17 octobre 2002 entre 2JKL International inc. et la Ville de Pincourt pour changer, à l'article 1, la date du « 2 décembre 2002 » par la date du « 24 janvier 2003 ».

2002-12-500

SUJET: AMENDEMENT À LA TRANSACTION INTERVENUE ENTRE GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC. ET LA VILLE DE PINCOURT

Considérant la résolution 2002-11-450, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la transaction intervenue le 23 octobre 2002 entre Groupe Immobilier Grilli inc. et la Ville de Pincourt pour changer, à l'article 9, la date du « 2 décembre 2002 » par la date du « 24 janvier 2003 ».

*Amendée par la
rés. 2003-02-040*



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 19 h 56 et s'est terminée à 20 h 09.

2002-12-502

SUJET: AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2002

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 10, d'ajourner la séance du 10 décembre 2002 au 16 décembre 2002 à 18 h 45.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de l'ajournement de la séance régulière du mois de décembre 2002 du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **lundi, le 16 décembre 2002**, à 18 h 45, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2002-12-503

SUJET: RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2002

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 18 h 50, de rouvrir la séance régulière du mois de décembre 2002.

2002-12-504

SUJET: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE AJOURNÉE DU 16 DÉCEMBRE 2002

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance régulière ajournée du 16 décembre 2002.

2002-12-505

SUJET: ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA VILLE – OCTROI DE CONTRAT POUR L'ANNÉE 2003

Suite à l'ouverture des soumissions pour les assurances générales de la Ville de Pincourt le 6 décembre 2002 et aux recommandations de la firme Gestarisques inc., il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat des assurances générales de la Ville de Pincourt pour l'année 2003 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Aon Parizeau inc. pour un montant total de 133 071,53 \$ taxes incluses, le tout selon les protections énumérées dans l'analyse des soumissions préparée par Gestarisques inc. le 10 décembre 2002.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De répartir cette dépense aux différents postes budgétaires des services de la Ville pour l'année 2003.

2002-12-506

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2002-12-492 – DÉROGATION MINEURE AU 1054, CHEMIN DUHAMEL

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2002-12-492 – Dérogation mineure au 1054, chemin Duhamel – pour changer les mots "marge avant" par les mots "marge latérale droite".

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Aucune question de l'auditoire.

2002-12-507

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE-AJOURNÉE DU 16 DÉCEMBRE 2002

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 18 h 53, de lever la séance régulière-ajournée du 16 décembre 2002.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **lundi, le 16 décembre 2002**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière, et M. Michel Perrier, directeur général et directeur du développement urbain

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget d'opération pour l'année fiscale 2003
- 4.a) Adoption du règlement numéro 738 - Règlement imposant une taxe sur les immeubles non résidentiels
- b) Adoption du règlement numéro 739 - Règlement décrétant le tarif pour le service de collecte, transport et disposition des ordures ménagères et de la collecte sélective des déchets recyclables pour l'année fiscale 2003
- c) Adoption du règlement numéro 737 - Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière générale et spéciale soit 1,5828 \$ par 100 \$ d'évaluation pour l'année fiscale 2003, le tout selon le budget adopté par le conseil municipal le 16^e jour du mois de décembre 2002
- d) Adoption du règlement numéro 740 - Règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égout pour l'année fiscale 2003
- e) Adoption du règlement numéro 577A-2003 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2003 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot
- f) Adoption du règlement numéro 577E-2003 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe spéciale sur la base de la superficie des biens-fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2003 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la S.Q.A.E.
5. Période de questions
6. Levée de la séance spéciale.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

CERTIFICAT

Je soussignée, NICOLE DROUIN, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment livré aux membres du conseil conformément à la loi.

Nicole Drouin
NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE

2002-12-508

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h, d'ouvrir la séance spéciale du 16 décembre 2002.

2002-12-509

SUJET: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE
DU 16 DÉCEMBRE 2002

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 16 décembre 2002.

2002-12-510

SUJET: ADOPTION DU BUDGET D'OPÉRATION POUR L'ANNÉE
FISCALE 2003

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le budget d'opération pour l'année fiscale 2003, comme suit:

RECETTES

	<u>Budget 2003</u>
TAXES	9 958 000 \$
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	291 400 \$
AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES	964 000 \$
TRANSFERTS	101 500 \$
TOTAL	<u>11 314 900 \$</u>

AFFECTATIONS

Soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés	300 \$
Surplus	127 000 \$

TOTAL DES RECETTES ET AFFECTATIONS 11 442 200 \$



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

DÉPENSES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1 320 200 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	1 427 700 \$
TRANSPORT	1 388 766 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	2 811 134 \$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	318 000 \$
LOISIRS ET CULTURE	1 250 000 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	<u>2 917 400 \$</u>
TOTAL	11 433 200 \$

AFFECTATIONS

Dépenses en immobilisations 9 000 \$

TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS 11 442 200 \$

2002-12-511

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 738 RÈGLEMENT IMPOSANT UNE TAXE SUR LES IMMEUBLES NON RÉSIDEN- TIELS

Après lecture du règlement, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 738 - Règlement imposant une taxe sur les immeubles non résidentiels.

2002-12-512

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 739 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE TARIF POUR LE SERVICE DE COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS RECYCLA- BLES POUR L'ANNÉE FISCALE 2003

Après lecture du règlement, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 739 – Règlement décrétant le tarif pour le service de collecte, transport et disposition des ordures ménagères et de la collecte sélective des déchets recyclables pour l'année fiscale 2003.

2002-12-513

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 737 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE FONCIÈRE GÉNÉ- RALE ET SPÉCIALE SOIT 1,5828 \$ PAR 100 \$ D'ÉVALUATION POUR L'ANNÉE FISCALE 2003, LE TOUT SELON LE BUDGET ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 16E JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2002



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Après lecture du règlement, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 737 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière générale et spéciale soit 1,5828 \$ par 100 \$ d'évaluation pour l'année fiscale 2003, le tout selon le budget adopté par le conseil municipal le 16e jour du mois de décembre 2002.

2002-12-514

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 740 - RÈGLEMENT POUR FIXER LA TAXE D'EAU ET UN TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE FISCALE 2003

Après lecture du règlement, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 740 – Règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égout pour l'année fiscale 2003.

2002-12-515

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 577A-2003 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE FONCIÈRE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES, TELS QUE MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR, POUR ACQUITTER EN 2003 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT

Après lecture du règlement, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 577A-2003 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2003 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot.

2002-12-516

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 577E-2003 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE SUR LA BASE DE LA SUPERFICIE DES BIENS-FONDS IMPOSABLES, TELS QUE MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR, POUR ACQUITTER EN 2003 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA S.Q.A.E.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Après lecture du règlement, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 577E-2003 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe spéciale sur la base de la superficie des biens-fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2003 la quote-part de la Ville de Pin-court au service de la dette de la S.Q.A.E.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 19 h 16 et s'est terminée à 20 h 10.

2002-12-517

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 11, de lever la séance spéciale du 16 décembre 2002.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE